

UN AGENDA AFRIQUE-EUROPE POUR LA TRANSFORMATION RURALE

Rapport de la Task Force Afrique Rurale





AVANT-PROPOS DES COMMISSAIRES JOSEFA LEONEL CORREIA SACKO, NEVEN MIMICA ET PHIL HOGAN

Nous tenons à féliciter la task force pour ce rapport complet et remarquablement bien argumenté, qui nous invite à faire davantage et mieux. Ce rapport est informatif et innovant - et c'est sa plus grande force. Premièrement, il reconnaît la nouvelle réalité du partenariat entre l'Afrique et l'Europe en mettant ces deux régions sur un pied d'égalité et en soulignant que chacune doit orienter son propre développement. Deuxièmement, il considère que les solutions pour l'agriculture iront au-delà de l'agriculture, dans le cadre d'une approche territoriale du développement rural au sens large. Il convient de mettre fin aux cloisonnements. Troisièmement, il souligne l'importance de politiques efficaces pour développer le secteur agroalimentaire et les zones rurales; à cet égard, l'Europe et l'Afrique peuvent mettre à profit les importantes capacités et expériences dont elles disposent en la matière. Quatrièmement, il démontre que les agriculteurs et l'industrie agroalimentaire sont dans le même bateau et devraient travailler main dans la main afin d'exploiter les nouveaux débouchés que la zone de libre-échange continentale africaine offrira et de mettre en place les marchés régionaux nécessaires pour assurer la sécurité alimentaire de l'Afrique sur le long terme. Enfin, dans le cadre d'une série de recommandations visant à associer directement les agriculteurs, les coopératives, la société civile et le secteur privé à l'élaboration des politiques et à leur propre avenir, il donne une légitimité démocratique qui est au cœur de l'investissement responsable et du développement durable.

Au cours des prochains mois, l'Union européenne (UE) et l'Union africaine (UA) décideront de la façon de concrétiser ce rapport par des actions sur le terrain. Le plan d'action souhaité dans le rapport pourrait être le premier résultat d'un programme rural destiné à donner une véritable signification à la nouvelle alliance Afrique-Europe. Nous sommes absolument déterminés à y parvenir, et ce rapport sera un document de référence essentiel pour les prochaines étapes.

Les membres de la Task Force Rural Africa (TFRA) ont été sélectionnés et nommés à titre personnel sur base de leur expertise et expérience dans les domaines de l'agriculture, du secteur agroalimentaire ou de l'agro-industrie, du commerce, de la politique de développement ou des questions liées à la migration et de leurs connaissances concrètes du secteur agroalimentaire en Afrique. Au moment de la création de la TFRA, l'appartenance professionnelle des experts étaient la suivante:

Tom ARNOLD (chair)

Ex-coordonnateur par intérim du Mouvement pour le renforcement de la nutrition (Scaling Up Nutrition - SUN) Ex-chef de la direction, Concern Worldwide

Kees BLOKLAND

Directeur général Agriterra, membre du conseil d'administration d'AgriCord et Agri-ProFocu

Albert ENGEL

Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH, Bonn, Eschborn, Allemagne

Chinwe IFEJIKA SPERANZA

Professeur de Geographie et Développement Durable, Responsable de l'unité Gestion durable des sols, Institut de géographie, Université de Berne, Berne, Suisse

Bruno LOSCH

Économiste politique principal au CIRAD (Centre français de coopération internationale en recherche agronomique pour la recherche agronomique) et codirecteur du Centre d'étude de l'innovation en gouvernance, Université du Cap occidental, Afrique du Sud

Baudouin MICHEL

Envoyé spécial pour l'Afrique francophone, UE, UA et UNESCO, Réseau des parcs africains, Afrique du Sud Maître de conférence, Université de Liège-Gembloux Agro-Bio Tech, Belgique

Directeur, ERAIFT, République Démocratique du Congo

PDG, Domaine de Katale, République Démocratique du Congo

Président du chapitre de la République démocratique du Congo, Association africaine du café fin

Francesco RAMPA

Chef de programme, Systèmes alimentaires durables, Centre européen de gestion des politiques de développement

Christine WIECK

Professeur de politique agricole et alimentaire, Institut des politiques et des marchés agricoles, Université de Hohenheim, Allemagne

Mashiri ZVARIMWA

Scientifique professionnel en sciences naturelles - Conseil sud-africain des professions scientifiques naturelles (SACNASP)



Première réunion de la Task Force Afrique Rurale, en mai 2018 en présence des commissaires Josefa Leonel Correia Sacko, Neven Mimica et Phil Hogan

Membres de la Task Force Afrique Rurale et auteurs du rapport

Tom Arnold (président)

Kees Blokland

Albert Engel

Chinwe Ifejika Speranza

Bruno Losch

Baudouin Michel

Francesco Rampa

Christine Wieck

Mashiri Zvarimwa

TABLE DES MATIÈRES

Résumé	8
CHAPITRE 1: INTRODUCTION CHAPITRE 2: LE CONTEXTE POUR LA TRANSFORMATION RURALE ET AGRICOLE DE L'AFRIQUE 2.1. Diversité de l'Afrique et défis communs 2.2. Dynamique démographique, emploi et migration 2.3. Investissement dans la population africaine 2.4. Politique et gouvernance 2.5. Politiques européennes et africaines pour l'agriculture 2.6. Relations commerciales de l'UE avec l'Afrique et cohérence des politiques pour le développement 2.7. Évolution de la relation politique entre l'UE et l'Afrique	11 15 16 17 18 19 20 21 22
CHAPITRE 3: UNE APPROCHE TERRITORIALE DE LA CRÉATION D'EMPLOIS ET LA CROISSANCE	
DES REVENUS	25
3.1. En quoi est-ce important?	26
3.2. Contexte et défis stratégiques	27
3.2.1. Héritage territorial de l'Afrique et évolution des relations entre zones rurales et urbaines3.2.2. Développement de l'Afrique dans le monde globalisé du XXIe siècle	27 28
3.3. Principaux domaines d'action	29
3.3.1. Mettre en place une approche territoriale	29
3.3.2. Soutenir les infrastructures pour développement	30
3.3.3. Renforcer les institutions locales et les réseaux économiques et sociaux	31
CHAPITRE 4: UNE GESTION DURABLE DES TERRES ET DES RESSOURCES NATURELLES ET	
LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE	33
4.1. En quoi est-ce important?	34
4.2. Contexte et défis stratégiques	34
4.2.1. État des terres et des ressources naturelles africaines	34
4.2.2. Risques liés au changement climatique en Afrique	36
4.3. Principaux domaines d'action	37
4.3.1. Intégrer la gestion des terres et des ressources naturelles et la lutte contre le changement climatique dans les politiques et programmes	37
4.3.2. Financer la lutte contre le changement climatique	39
4.3.3. Créer des systèmes alimentaires durables et résilients au changement climatique	39
CHAPITRE 5: SOUTENIR LA TRANSFORMATION DURABLE DE L'AGRICULTURE AFRICAINE	41
5.1. En quoi est-ce important?	42
5.2. Contexte et défis stratégiques	42
5.2.1. Taux de croissance du secteur agricole africain	42
5.2.2. Ressources terrestres et structures agricoles de l'Afrique	43
5.2.3. Possibilités de modernisation pour l'agriculture africaine	44
5.3. Principaux domaines d'action	45
5.3.1. Stratégie pour la transformation de l'agriculture	45
5.3.2. Stimuler les systèmes de recherche, d'éducation et d'innovation	47
5.3.3. Améliorer les marchés et accroître la production agricole	48
5.3.4. Promouvoir les organisations de producteurs et les coopératives agricoles	50
CHAPITRE 6: LE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE ET DES MARCHÉS	
ALIMENTAIRES EN AFRIQUE	53
6.1. En quoi est-ce important?	54
6.2. Contexte et défis stratégiques	54

6.2.1. Compétitivité de l'industrie agroalimentaire africaine	54
6.2.2. Investissement	55
6.2.3. Chaînes de valeur compétitives	55
6.2.4. Marchés fragmentés	55
6.2.5. Exigences en matière de sécurité et de qualité des denrées alimentaires	56
6.3. Principaux domaines d'action	56
6.3.1. Accroître la compétitivité de l'industrie agroalimentaire africaine	56
6.3.2. Augmenter l'investissement du secteur privé dans l'industrie agroalimentaire africaine	57
6.3.3. Promouvoir le développement des chaînes de valeur	58
6.3.4. Approfondir l'intégration commerciale régionale	59
6.3.5. Améliorer la sécurité et la qualité des denrées alimentaires	50
6.4. Une coopération Afrique-UE visant à promouvoir une industrie agroalimentaire professionnelle	50
CHAPITRE 7: UN AGENDA RURAL ET AGROALIMENTAIRE CONCERNANT LA «NOUVELLE ALLIANCE	
AFRIQUE-EUROPE POUR DES INVESTISSEMENTS ET DES EMPLOIS DURABLES»	53
Action N° 1: Soutenir la gouvernance rurale et un programme d'action locale innovant,	
	54
	54
	55
Action N° 2: Intégrer la durabilité environnementale et promouvoir la lutte contre le changement	
	56
A-2.1. Accélérer le cofinancement de projets liés à l'alimentation dans le cadre de la lutte contre	
le changement climatique en Afrique, y compris par l'intermédiaire de mécanismes	
internationaux de financement de l'action climatique	56
A-2.2. Renforcer l'accès sécurisé au foncier	56
Action N° 3: Lancer une initiative fondée sur la connaissance, l'innovation et la mise en réseau	
pour la transformation de l'agriculture et des zones rurales	57
A-3.1. Créer des plates-formes de connaissance pour alimenter le dialogue politique régional et national	57
A-3.2. Mettre en place des pôles d'innovation en vue de soutenir les «agripreneurs» (agriculteurs	
entrepreneurs) et de favoriser le passage au numérique des services de vulgarisation, de	
l'apprentissage et de la formation professionnelle	57
Action N° 4: Améliorer l'accès des petites et moyennes entreprises agricoles et alimentaires	
au financement privé et aux instruments de coopération de l'UE	58
A-4.1. Intensifier l'assistance technique afin d'aider le secteur agroalimentaire à préparer des projets	
d'investissement susceptibles d'obtenir un financement	58
A-4.2. Plate-forme UA-UE des entreprises du secteur agroalimentaire	58
Action N° 5: Intensifier le développement de chaînes de valeur durables, l'intégration régionale	
et le commerce intra-régional 6	59
A-5.1. Utiliser, promouvoir et diffuser des outils et méthodes pour évaluer les chaînes de valeur en	
termes économiques, environnementaux et sociaux	59
A-5.2. Intensifier l'appui à l'intégration régionale et à l'harmonisation de la sécurité alimentaire	
et de la réglementation sanitaire dans le cadre d'une plate-forme de partage des connaissances 6	59
Action N° 6: Réunir l'expertise européenne et africaine en matière d'agriculture	
et de développement rural 7	70
A-6.1. Organiser des programmes de jumelage pour mettre en relation avec leurs pairs	
des experts issus d'associations, d'entreprises et d'entités publiques 7	70
A-6.2. Établir des échanges entre les agriculteurs et leurs pairs issus de la société, des entreprises	
et des pouvoirs publics 7	70
ct des pouvoirs publics	

SYNTHÈSE

La population active africaine augmentera de 800 millions d'habitants au cours des 30 prochaines années. Créer suffisamment d'emplois et de revenus pour répondre à ses besoins est l'un des plus grands défis politiques et économiques de notre époque. Le présent rapport propose des stratégies et des politiques, mettant à profit la coopération entre l'Afrique et l'Europe, afin de permettre au secteur agroalimentaire et à l'économie rurale en Afrique de relever ce défi.

L'Afrique présente le taux de croissance démographique le plus élevé au monde, avec une population qui devrait atteindre les 2,5 milliards d'habitants en 2050. La majorité de la population africaine demeurera rurale jusque dans les années 2040, indépendamment de l'urbanisation croissante: il convient donc de mettre fortement l'accent sur l'économie rurale dans la future stratégie de développement.

Les conditions économiques et politiques générales de l'Afrique détermineront le développement du secteur agroalimentaire et de l'économie rurale. Le rapport met en lumière la diversité du continent africain, la nécessité de veiller à la gouvernance et d'investir dans la population africaine, ainsi que le besoin d'approfondir la relation entre l'Afrique et l'Europe.

Les pays africains sont très divers en termes de structures économiques, de défis environnementaux, de politique et de gouvernance. Si bon nombre d'entre eux présentent des taux de croissance économique impressionnants et attirent des investissements nationaux et étrangers, il existe à l'autre extrémité du spectre du développement des pays touchés par des conflits, des États fragiles dotés d'institutions faibles et d'autres comptant parmi les pays les moins avancés (PMA). La position d'un pays sur ce spectre détermine sa future stratégie de développement et l'équilibre relatif entre les priorités à court et à long terme, les différents secteurs économiques et les investissements destinés à améliorer la gouvernance.

Le fait que l'Afrique comptera la population la plus jeune et affichera la croissance démographique la plus forte au monde au cours des prochaines décennies ouvre des perspectives économiques intéressantes. Toutefois, il faudra investir de manière substantielle et durable dans la nutrition, l'éducation et la santé de la population pour tirer parti des possibilités qui s'offrent. Ces investissements devront être réalisés en accord avec les dirigeants politiques africains qui mettront en œuvre des politiques publiques solides et avec la participation du secteur privé et de la société civile au niveau local. Ils devront également être soutenus par une coopération bilatérale et multilatérale au long cours, des fondations et des associations professionnelles.

L'UE reste le principal partenaire commercial de l'Afrique, sa plus grande source d'investissements directs étrangers (IDE) et d'aide au développement et, du fait de sa proximité géographique, un allié essentiel dans le domaine de la sécurité. La nouvelle alliance Afrique-Europe pour un investissement et des emplois durables proposée par le président Juncker dans son discours sur l'état de l'Union de 2018 permettra à la relation entre l'Afrique et l'Europe de passer à un niveau supérieur.

La Task Force Afrique Rurale inscrit ses recommandations pour la transformation du secteur agroalimentaire et de l'économie rurale en Afrique dans le cadre d'un approfondissement des relations politiques et d'un élargissement du champ d'intervention et des possibilités de financements grâce à cette nouvelle alliance.

S'agissant de **ce qui doit être fait**, nous proposons quatre principaux domaines d'action à couvrir à moyen et à long terme, comme base de la transformation nécessaire. Pour le court à moyen terme, nous proposons six initiatives, cohérentes avec les quatre domaines d'action à plus long terme, que l'Afrique et l'UE devraient rapidement mettre en œuvre en vue de lancer leur collaboration renforcée pour le développement du secteur agroalimentaire et de l'économie rurale.

Les recommandations pour les quatre domaines d'action stratégiques sont les suivantes:

1. UNE APPROCHE TERRITORIALE DE LA CRÉATION DE REVE-NUS ET D'EMPLOIS

Nous recommandons de poursuivre une approche territoriale en faveur du développement, mettant l'accent sur les avantages de l'augmentation des investissements publics et privés et de la fourniture de services de base dans les villes moyennes ou de petite taille ainsi que dans les zones rurales. L'objectif de cette approche est d'aller au-delà du secteur agricole en tant que tel, de libérer le potentiel des zones rurales et des villes secondaires, de renforcer les capacités de la population locale, notamment les femmes et les jeunes, et de donner les moyens d'agir aux institutions locales, régionales et nationales. Cet objectif tient compte du soutien européen accordé aux initiatives locales et régionales et aux pôles d'innovation, dans le respect des spécificités hommes-femmes. Nous proposons des moyens qui permettront à l'UE d'échanger avec ses partenaires africains sa propre expérience du développement rural local.

2. UNE GESTION DURABLE DES TERRES ET DES RESSOURCES NATURELLES ET LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLI-MATIQUE

Nous recommandons d'appuyer l'élaboration des politiques visant à gérer les terres et les ressources naturelles de l'Afrique de manière durable et à utiliser la lutte contre le changement climatique pour renforcer de manière systématique la résilience aux effets de ce changement. Adopter une approche du système alimentaire dans les politiques et les investissements agro-alimentaires permet de cibler de manière simultanée la durabilité économique, environnementale et sociale

UNE TRANSFORMATION DURABLE DE L'AGRICULTURE AFRICAINE.

Tout en reconnaissant la grande diversité des situations agricoles existant parmi les différents pays d'Afrique, nous proposons des mesures pour parvenir rapidement à une croissance agricole inclusive, en utilisant et en préservant le plein potentiel des ressources écologiques afin de mettre en place un nouveau modèle de développement en collaboration avec les acteurs locaux. Nous recommandons de mettre plus particulièrement l'accent sur l'agriculture familiale, en renforçant les capacités des organisations paysannes, en intensifiant le recours à l'agriculture durable et en favorisant des systèmes agroalimentaires, dans le cadre d'un engagement accru en faveur de la création d'un contexte économique et institutionnel propice à ce secteur. Les pouvoirs publics, les sociétés et les agriculteurs africains devront mener cette transformation de concert.

4. LE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE ET DES MARCHÉS ALIMENTAIRES EN AFRIQUE.

Nous formulons des recommandations sur la manière de soutenir le secteur alimentaire africain dans le cadre du développement de chaînes de valeur locales et régionales, d'un meilleur accès au financement et de la création d'un environnement propice. Il est possible d'améliorer la création de valeur ajoutée en veillant à l'augmentation des investissements du secteur privé, à une efficacité accrue dans l'utilisation des ressources, à un renforcement des normes de sécurité alimentaire, ainsi qu'à la promotion des échanges intra-africains de produits agricoles et alimentaires.

Parmi les propositions d'initiatives à court et à moyen terme figurent: l'élaboration d'un programme d'action locale innovant adapté à la situation en Afrique; l'accélération du financement de projets liés à l'alimentation dans le cadre de la lutte contre le changement climatique en Afrique; la mise en place de plates-formes de la connaissance et de pôles d'innovation en vue de soutenir les «agripreneurs» et d'utiliser les technologies de l'information et de la communication pour les services de vulgarisation, l'apprentissage et la formation professionnelle; le développement d'une plate-forme UA-UE sur le secteur agroalimentaire et l'aide à la préparation des investissements; le renforcement de l'appui à l'intégration régionale et à l'harmonisation de la sécurité alimentaire et du cadre réglementaire sanitaire; et l'organisation de programmes de jumelage et d'échanges entre les agriculteurs et leurs pairs issus de la société, des entreprises et des pouvoirs publics.

La combinaison des propositions à court et à long terme constitue un séquençage politique, les mesures à court terme représentant normalement les «premiers bénéfices» en termes de résultats de développement, suivis de gains durables obtenus grâce aux investissements à long terme dans l'intensification agricole, l'agro-industrie, les infrastructures et le commerce intra-régional, ainsi qu'à l'augmentation des investissements.

S'agissant de la manière dont cette transformation devrait avoir lieu, notre principale recommandation est que l'Afrique et l'UE mettent en place un partenariat innovant en vue du développement inclusif et durable du secteur agroalimentaire et de l'économie rurale en Afrique. L'Afrique dispose d'un plan global concernant son développement agricole: le programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA), qui intervient aux niveaux national, régional et continental. Nous considérons les quatre domaines stratégiques proposés comme essentiels à la transformation; ils devraient être cohérents avec les plans du PDDAA et en compléter la mise en œuvre, en apportant par exemple une dimension territoriale et l'articulation nécessaire entre le développement agricole, la diversification de l'économie rurale et la gestion durable des terres et des ressources naturelles.

Le leadership politique africain devrait constituer un élément clé de ce partenariat, soutenu par l'expérience et le financement de l'Europe. Dans le cadre de ce partenariat avec l'Afrique, l'UE pourra s'appuyer sur sa propre expérience en matière d'intégration politique, économique et sociale ainsi que ses cinquante années d'expérience dans la mise en œuvre de politiques agricoles et de développement rural à long terme. Les enseignements tirés des récentes décennies de coopération au développement entre l'Afrique et l'Europe peuvent également être mis à profit; la philosophie de développement de l'Eu-

rope repose sur le fait de garantir des résultats durables reflétant les priorités locales. Dans la mesure où nous envisageons à l'avenir une relation d'égal à égal, un dialogue politique donnant lieu à une cohérence des politiques des deux côtés doit être un élément important de cette relation. Cela devrait permettre d'apporter le soutien nécessaire aux institutions pour mettre en œuvre des politiques solides. L'Union doit accomplir des progrès dans la cohérence des politiques au service du développement en ce qui concerne l'agriculture, le commerce, l'environnement et les politiques migratoires. Nous proposons d'instaurer un dialogue multipartite en vue de renforcer les lignes directrices existantes sur la conduite responsable des entreprises et les investissements responsables, et d'aborder des guestions relatives aux importations alimentaires et aux investissements directs étrangers à destination des pays africains. Nous sommes favorables à la participation des parties prenantes africaines aux évaluations de ces politiques et à l'utilisation de plates-formes communes permettant de soulever des questions pertinentes à cet égard.

Le partenariat UE-Afrique devrait intervenir à trois niveaux: à celui des individus, à celui des entreprises et à celui des pouvoirs publics. Il établirait un dialogue multipartite à tous les niveaux, en commençant par l'échelon local, et tisserait des liens plus solides entre les sociétés, les entreprises et les pouvoirs publics européens et africains. Le renforcement des capacités, notamment des femmes et des jeunes d'Afrique, la gouvernance participative, et la participation des instituts de recherche et des établissements d'enseignement devraient faire partie intégrante du partenariat.

Il est possible d'améliorer la coordination entre les institutions européennes et ses États membres en élaborant une approche paneuropéenne plus intégrée et inclusive en soutien au développement agroalimentaire et rural africain. Au cours des prochaines années, le partenariat devrait être piloté par un groupe de dirigeants européens et africains afin de garantir l'appui politique et la mise en œuvre.

Alors que nous finalisons notre rapport, nous sommes parfaitement conscients de l'ampleur des défis auxquels l'Afrique est confrontée en termes d'emploi. L'un des messages clés de notre rapport est qu'il faut investir de manière substantielle et durable dans la population africaine et réaliser le plein potentiel de croissance de l'industrie agroalimentaire et de l'économie rurale en Afrique pour avoir une chance de relever le défi que représente l'emploi. À ce titre, notre rapport propose une série de solutions politiques, adaptées aux réalités régionales, nationales et locales.

En tant que task force, nous souhaitons que notre rapport fasse l'objet d'un suivi en deux étapes. Premièrement, un engagement politique de haut niveau d'appliquer l'esprit et la lettre des principales recommandations. Deuxièmement, un plan de mise en œuvre adopté et suivi par les commissions de l'UA et de l'UE. Selon nous, la prochaine conférence ministérielle UA-UE en juin 2019 devrait être l'occasion d'assurer ce suivi. Cela pourrait être l'occasion d'améliorer le dialogue politique et de lancer un plan d'action pour le secteur agroalimentaire et l'économie rurale, fondé sur les initiatives à court terme proposées dans notre rapport, dans le cadre de la nouvelle alliance Afrique-Europe. Nous appelons l'UA et l'UE à faire ce pas décisif et à placer la coopération dans le secteur agroalimentaire et l'économie rurale au cœur de la relation entre les deux continents.



/1 INTRODUCTION

L'Afrique et l'Europe sont étroitement liées par leurs peuples, leur géographie et leur histoire. Leur relation a considérablement évolué au cours des 60 dernières années. Les deux continents sont unis au niveau mondial dans le cadre d'accords internationaux, tels que le programme de développement durable à l'horizon 2030¹, le programme d'action d'Addis Abeba² sur le financement du développement et l'accord de Paris sur le changement climatique (COP 21)³, tous adoptés au cours de l'année 2015. L'UA et l'UE ont établi une relation politique solide et semblent sur le point d'approfondir cette relation au cours des prochaines décennies.

En septembre 2018, le président de la Commission européenne, M. Jean-Claude Juncker, a proposé dans son discours sur l'état de l'Union⁴ une nouvelle alliance Afrique-Europe pour un investissement et des emplois durables, visant à créer jusqu'à 10 millions d'emplois au cours des cinq prochaines années. L'alliance proposée définit une série d'actions, notamment 1) stimuler les investissements stratégiques et renforcer le rôle du secteur privé, 2) investir dans l'éducation et les compétences, 3) renforcer l'environnement des entreprises et le climat d'investissement, 4) exploiter pleinement le potentiel de l'intégration économique et des échanges, et 5) mobiliser un ensemble important de ressources financières. Une perspective à long terme consiste à créer un accord de libre-échange global entre l'Afrique et l'UE, en s'appuyant sur l'accord sur la zone de libre-échange continentale africaine (ZLEC) que 52 membres de l'UA avaient ratifié en février 2019.

Les secteurs agricole et alimentaire - ci-après le «secteur agroalimentaire» - et les zones rurales sont essentiels à l'économie et à la société, tant en Afrique qu'au sein de l'UE. L'approfondissement des relations politiques et la possibilité d'intensifier la coopération entre les secteurs agroalimentaires des deux continents ont donné l'élan nécessaire à la création de la Task Force Afrique Rurale.

La task force a été créée en mai 2018 pour conseiller la Commission européenne sur la meilleure manière de contribuer au développement durable et à la création d'emplois dans le secteur agroalimentaire et l'économie rurale en Afrique. Le groupe d'experts a été invité à:

- donner des conseils sur la manière d'accélérer les résultats, en s'appuyant sur une meilleure coordination avec les initiatives existantes, en vue de stimuler les investissements publics et privés dans l'agriculture, l'agro-industrie et le développement agro-industriel en Afrique;
- examiner des moyens de partager les connaissances et le savoir-faire acquis dans l'agriculture européenne et les

- politiques de développement rural en vue d'élargir les perspectives d'emploi et de créer des activités génératrices de revenus dans les zones rurales en Afrique;
- définir des stratégies en vue de promouvoir et de mettre au premier plan la politique agricole et la réforme réglementaire dans les pays africains conformément au PDDAA⁵ et à la déclaration de Malabo⁶ et, dans ce contexte, faciliter les investissements privés responsables de l'UE dans l'agriculture et l'agro-industrie africaines, afin de stimuler le commerce intra-africain et les exportations en provenance des pays africains;
- définir des stratégies pour soutenir la jeunesse africaine dans les domaines de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de l'agro-industrie.

Ce qu'il convient de faire pour créer suffisamment d'emplois et de revenus durables pour une main-d'œuvre africaine en augmentation rapide constitue un défi économique et politique essentiel de notre époque. En 2020, 26 millions d'Africains entreront dans la vie active, et ce nombre augmentera de 33 millions par an d'ici à 2030. Entre 2020 et 2050, environ 800 millions d'Africains devraient s'ajouter à la main d'œuvre africaine, représentant 76 % de la hausse de la main-d'œuvre mondiale⁷. Notre rapport propose des stratégies et politiques qui devraient permettre au secteur agroalimentaire et à l'économie rurale en Afrique de contribuer de manière optimale à relever ce défi.

Après ce chapitre d'ouverture, le chapitre 2 décrit la diversité politique, économique et environnementale de l'Afrique et le contexte plus général dans lequel le secteur agroalimentaire africain évoluera. Il souligne tout particulièrement la nécessité d'investir dans la nutrition, l'éducation et la santé de la population africaine afin de relever les défis à venir en termes d'emplois et de revenus. Les chapitres 3 à 6 proposent quatre domaines d'action stratégiques qui devraient, selon nous, servir de fondements à la transformation du secteur agroalimentaire et de l'économie rurale en Afrique. Ces domaines sont le recours à une approche territoriale du développement économique et de la création d'emplois (chapitre 3), une gestion durable des terres et des ressources naturelles et la lutte contre le changement climatique (chapitre 4), la transformation de l'agriculture (chapitre 5) et le développement de l'industrie agroalimentaire et des marchés alimentaires en Afrique (chapitre 6). Les recommandations faites aux chapitres 3 à 6 concernent le moyen et le long terme. Le chapitre 7 propose des actions à court et à moyen terme que l'Afrique et l'UE devraient, selon nous, mettre en œuvre afin d'engager leur collaboration renforcée pour le développement du

- 1. Nations unies (2015a), Le programme de développement durable, site internet.
- Nations unies (2015b), <u>Programme d'action d'Addis Abeba de la troisième</u> conférence internationale sur le financement du développement, site internet.
- 3. Nations unies (2015c), Accord de Paris, traité.
- Commission européenne (2018), État de l'Union 2018: vers une nouvelle «Alliance Afrique - Europe» pour approfondir les relations économiques et dynamiser les investissements et les emplois, site internet.
- Union africaine (2003), <u>Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine</u> (PDDAA), NEPAD, site internet.
- Union africaine (2014), <u>Déclaration de Malabo sur la croissance et la transformation accélérées de l'agriculture en Afrique pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie.</u>

•••••••

 Losch B. (2016) <u>Structural transformation to boost youth labour demand</u> in <u>sub-Saharan Africa</u>: <u>The role of agriculture, rural areas and territorial</u> <u>development</u>, document de travail no 204, Genève: OIT. Les chiffres pour 2020 et 2050 ont été mis à jour par l'auteur, sur la base des prévisions révisées des Nations unies, <u>World Population Prospects 2017</u>, site internet. secteur agroalimentaire et de l'économie rurale. Ces recommandations peuvent constituer un agenda rural et agroalimentaire dans le cadre de la nouvelle alliance Afrique-Europe.

Nous recommandons que l'Afrique et l'UE mettent en place un partenariat innovant en vue de la transformation inclusive et durable du secteur agroalimentaire et de l'économie rurale en Afrique. Avec son programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA), l'Afrique dispose d'un instrument qui intervient aux niveaux national, régional et continental. Toutefois, nous estimons que les quatre domaines d'action stratégiques que nous proposons sont essentiels à tout processus de transformation et qu'il s'agit de domaines dans lesquels l'UE a une légitimité particulière dans le cadre de son partenariat avec l'Afrique, en raison de sa propre expérience et de ses principes.

Selon nous, ce partenariat doit être placé sous le leadership politique africain et soutenu par l'expérience, l'expertise et le financement de l'Europe. L'UE peut se fier à sa propre expérience en matière d'intégration politique, économique et sociale: les enseignements tirés des récentes décennies de coopération au développement entre l'Afrique et l'Europe peuvent également être mis à profit. Le dialogue politique, donnant lieu à une cohérence des politiques des deux côtés, et le soutien des institutions dans la mise en œuvre de politiques solides nécessaires à un changement durable devraient constituer une part importante de ce partenariat.

Le partenariat UE-Afrique devrait intervenir à trois niveaux: à celui des individus, à celui des entreprises et à celui des pouvoirs publics. Il établirait un dialogue multipartite à tous les niveaux et des liens plus solides entre les sociétés, les entreprises et les pouvoirs publics européens et africains. Il est possible d'améliorer la coordination entre les institutions européennes et ses États membres en élaborant une approche paneuropéenne plus intégrée et inclusive en soutien au développement agroalimentaire et rural africain.

Lors de l'élaboration de notre rapport et de nos recommandations, nous avons adopté les perspectives suivantes:

Nous sommes convaincus que l'Afrique et l'UE ont un profond intérêt réciproque à coopérer en vue de créer des sociétés et des économies stables et prospères. Il y a un intérêt mutuel à échanger les expériences d'intégration économique et politique ainsi que de partenariat économique, à développer des réponses communes au changement climatique et à la migration internationale et à innover dans de nouveaux modèles de progrès économique et social.

L'Afrique est de plus en plus diverse en termes de performances économiques. Un nombre croissant de pays africains affichent des taux de croissance élevés et attirent des investissements étrangers. En revanche, d'autres pays se situent à l'autre extrémité du spectre du développement et sont qualifiés d'États «fragiles» touchés par des conflits ou de «pays les moins avancés». Ces pays continueront de nécessiter un soutien accru et une attention particulière de la part des autres pays africains et de la communauté internationale sur le moyen et le long terme. Cette diversité signifie également que les recommandations faites dans ce rapport doivent être adaptées aux spécificités nationales.

Malgré ses nombreuses difficultés, nous voyons l'Afrique comme un continent d'opportunités, avec le taux de croissance démographique le plus élevé au monde, des marchés en expansion, des ressources naturelles abondantes et une culture qui a tant à offrir à l'Europe et au monde. La clé pour mettre à profit ces opportunités est d'investir dans la population africaine, notamment les femmes et les jeunes: c'est là un message essentiel de notre rapport.

La transformation du secteur agroalimentaire et de l'économie rurale en Afrique sera déterminante pour permettre au continent de créer suffisamment d'emplois durables pour une main-d'œuvre de plus en plus nombreuse. Les pouvoirs publics africains doivent donner la priorité à cette transformation en y consacrant des ressources suffisantes et des politiques cohérentes. L'UE peut faire bénéficier son partenariat avec l'Afrique de sa propre expérience en matière d'intégration, de son expertise et de son financement. Nous espérons que cela permettra d'offrir un avenir meilleur aux millions de jeunes Africains qui sont actuellement scolarisés ou qui ne sont pas encore nés.



/2

LE CONTEXTE POUR
LA TRANSFORMATION
RURALE ET
AGRICOLE DE
L'AFRIQUE

Les conditions économiques et politiques générales de l'Afrique détermineront l'ampleur de la transformation nécessaire de son secteur agroalimentaire et de son économie rurale. Dans ce chapitre, nous définissons des éléments clés du contexte de cette transformation. Nous mettons en lumière la diversité économique et politique de l'Afrique. Nous présentons des faits saillants sur l'évolution de la population, de l'emploi et de la migration qui sous-tendent le défi de créer suffisamment d'emplois pour une main d'œuvre de plus en plus nombreuse. Nous soulignons la nécessité d'investir à long terme en vue de renforcer le capital humain et les capacités de la population africaine et d'améliorer la gouvernance. Ce chapitre se clôt par l'examen de l'évolution des politiques agricoles en Europe et en Afrique ces dernières décennies; ce que ces changements ont signifié pour le commerce et la cohérence des politiques au service du développement; et comment la relation politique entre l'Afrique et l'Europe a évolué et pourrait évoluer à l'avenir.

2.1. Diversité de l'Afrique et défis communs

Les 55 pays africains sont très divers en termes de développement social et économique, de structures économiques, de démographie, d'institutions et de gouvernance. Il est possible de distinguer globalement trois Afriques: l'Afrique du Nord, la région; l'Afrique du Sud, le pays; et une Afrique «du milieu» ou l'Afrique sub-saharienne moins l'Afrique du Sud; chacune ayant des trajectoires et caractéristiques politiques, institutionnelles et socio-économiques différentes.

Le cas de l'Afrique sub-saharienne est le plus compliqué car la région est vulnérable sur le plan économique en raison de son faible niveau de diversification économique, de bien-être et de compétences. Sur ses 48 pays, 32 relèvent de la catégorie des pays les moins avancés (PMA) selon la classification de l'ONU - des pays présentant un faible niveau de capital humain et une forte vulnérabilité aux chocs économiques et environnementaux, faisant face à de graves handicaps structurels pour leur développement⁸.

Par rapport à d'autres régions, la structure macroéconomique de l'Afrique subsaharienne a peu évolué au cours des 50 dernières années, malgré un fort processus d'urbanisation. L'agriculture, l'exploitation minière et les combustibles fossiles représentent plus de 30 % du PIB dans deux tiers des pays d'Afrique subsaharienne. Dans 17 des 48 pays, ces secteurs comprennent plus de la moitié du PIB. L'agriculture continue d'occuper la grande majorité de la population active, dans un pourcentage atteignant 75 % dans certains pays du Sahel et d'Afrique orientale. Le secteur est le principal employeur non seulement de la population rurale, mais également des habitants des zones urbaines et péri-urbaines. À l'inverse, l'activité manufacturière reste limitée: seuls 18 pays ont une valeur ajoutée industrielle dépassant 10 % du PIB⁹.

Seuls 16 % de la population active en Afrique subsaharienne travaillent dans le secteur formel. Les 84 % restants travaillent dans le secteur informel, essentiellement dans des exploitations familiales et de petites entreprises familiales. La prévalence des emplois de l'économie informelle offre d'un côté de la flexibilité et de la résilience face aux dangers, mais de l'autre, se caractérise par un

sous-emploi lié aux activités saisonnières ou des emplois de faible qualité et faiblement rémunérés. La structure du marché du travail, associée aux systèmes limités de protection sociale, a entraîné la stagnation des niveaux de vie et la persistance de la pauvreté. Selon la Banque mondiale, en 2015, plus de 40 % de la population d'Afrique subsaharienne vivait en-dessous du seuil de pauvreté extrême de 1,90 dollar (PPA de 2011) par jour¹⁰.

Malgré les faiblesses décrites ci-dessus, le continent africain a connu une forte croissance depuis 2000. Entre 2000 et 2016, l'Afrique a présenté des taux de croissance annuels (4,6 %) plus élevés que ceux de l'Amérique latine et des Caraïbes (2,8 %), bien qu'inférieurs à ceux des pays en développement d'Asie (7,2 %). La croissance africaine a bénéficié de prix élevés des matières premières, d'une meilleure gestion macroéconomique, d'un allègement de la dette et de la diversification économique de certains pays¹¹. La chute des prix des matières premières entre 2012 et 2016 a fait baisser les taux de croissance et a mis en lumière des faiblesses macroéconomiques, mais un certain redressement s'est manifesté: selon les prévisions du FMI¹², le taux de croissance en Afrique subsaharienne devrait passer de 2,9 % en 2018 à 3,5 % en 2019 et atteindre 3,6 % en 2020, avec plus d'un tiers des pays au-dessus de 5 % en 2019-2020.

Les perspectives de croissance future seront influencées par plusieurs difficultés structurelles au niveau mondial. La première porte sur les asymétries croissantes dans une économie mondialisée. Bien que la mondialisation permette aux producteurs africains de participer à des chaînes de valeur mondiales et d'accéder à des marchés éloignés, la concurrence sur les marchés intérieurs et étrangers est entravée par des écarts de productivité et de compétitivité. Une deuxième difficulté concerne l'intensité d'utilisation des ressources du régime actuel de croissance mondiale, qui dépend fortement des combustibles fossiles et d'autres ressources naturelles non renouvelables. Le changement climatique et l'épuisement des ressources naturelles, deux thèmes essentiels de l'accord de Paris sur le climat, du programme à l'horizon 2030 et de ses objectifs de développement durable (ODD), sont particulièrement préoccupants en Afrique.

Toutefois, une autre difficulté réside dans la nature changeante de l'emploi sous l'influence de l'automatisation et de la technologie, notamment de l'intelligence artificielle. Ces dernières pourraient réduire, voire parfois supprimer le besoin de main d'œuvre, notamment de main d'œuvre faiblement qualifiée.

Cette combinaison de facteurs - de faibles structures économiques, une économie mondiale hautement compétitive et des problèmes africains spécifiques liés au manque de diversification économique, à l'épuisement des ressources naturelles et au changement climatique - reflète l'ampleur du défi auquel l'Afrique est confrontée en termes de création d'emplois pour sa population en croissance rapide.

Nations unies, Division des politiques et de l'analyse économiques, Département des affaires économiques et sociale, <u>Pays les moins</u> avancés (à compter de décembre 2018), site internet.

^{9.} Losch B. (2016) <u>Idem</u>.

^{10.} Banque mondiale, <u>Indicateurs du développement dans le monde - Pauvreté,</u> site internet.

CUA, OCDE (2018), <u>Dynamiques du développement en Afrique 2018:</u>
 <u>Croissance, emploi et inégalités</u>, publication de l'OCDE, Paris/CUA, Addis-Abeba.

^{12.} Fonds monétaire international (2019), <u>Rapport sur les perspectives de l'économie mondiale</u>, janvier 2019.

2.2. Dynamique démographique, emploi et migration

L'Afrique a le taux de croissance démographique le plus élevé au monde. Sa population a doublé depuis 1990; elle devrait de nouveau quasiment doubler au cours des trente prochaines années, d'ici à 2050. Selon les prévisions de l'ONU (scénario intermédiaire), la population du continent atteindra 1,35 milliard d'habitants en 2020, 1,7 milliard en 2030 et 2,5 milliards en 2050. La part de l'Afrique dans la population mondiale devrait passer d'environ 17 % à l'heure actuelle à près de 20 % en 2030 et à plus de 25 % en 2050¹³.

De toutes les régions du monde, l'Afrique est la seule à être confrontée à une telle situation démographique au XXIe siècle, caractérisée par des taux de croissance démographique élevés et l'importance durable de la population rurale qui continuera d'augmenter bien après 2050 – une exception là aussi. Entre 40 et 80 % des Africains vivent dans des zones rurales (à l'exception de l'Afrique du Nord et de l'Afrique du Sud) et, en moyenne, la majorité de la population demeurera rurale jusque dans les années 2040. Cela confère une importance toute particulière à l'avenir de l'économie rurale¹⁴.

L'Afrique subsaharienne est la dernière région du monde à entrer dans une transition démographique comportant des taux de natalité et de mortalité en baisse. La croissance démographique a été forte au cours des quatre dernières décennies (environ 2,8 % par an) et a duré plus longtemps qu'initialement prévu compte tenu des taux de fécondité toujours élevés dans de nombreux pays; ainsi, l'ONU a dû réviser ses projections démographiques à la hausse en 2012, 2015 et 2017. Le taux de fécondité total moyen¹⁵ en Afrique subsaharienne est de 4,6 contre 1,6 en Europe occidentale, 1,8 en Amérique du Nord, 2,3 en Asie du Sud et 2,7 en Afrique du Nord et au Moyen-Orient¹⁶. Pour que l'Afrique parvienne à stabiliser sa population, il faudra notamment que le statut et l'éducation des femmes évoluent, que la mortalité infantile baisse, que les soins de santé et la planification familiale s'améliorent, que les mariages d'enfants diminuent et que la scolarisation des jeunes filles s'allonge.

La croissance démographique signifie inévitablement une population active en augmentation. L'Afrique possède la deuxième plus grande population active au monde après l'Asie, et celle-ci va continuer d'augmenter. Entre 2020 et 2050, la population africaine en âge de travailler (définie comme la tranche d'âge 15-64 ans) augmentera de 805 millions, ce qui représente 76 % de la hausse mondiale totale. Cette augmentation est supérieure à celle de l'Inde (198 millions). En Europe, ce chiffre devrait baisser de 72 millions et en Chine de 187 millions. D'ici à 2075, le segment le plus jeune de la population active africaine (les 15-24 ans) atteindra 586 millions, dépassant celui de l'Asie qui s'élève à 584 millions.

Cette hausse de la population en âge de travailler peut stimuler la

croissance en augmentant l'offre de main-d'œuvre effective. L'évolution de la pyramide des âges améliorera le taux de dépendance effectif (personnes en âge de travailler/personnes pas en âge de travailler) en raison de la baisse progressive du taux de natalité, qui est caractéristique du processus de transition démographique: la tranche d'âge 0-15 ans diminue progressivement et le nombre relatif de jeunes dépendants est moins élevé.

Correspondant à une personne inactive pour chaque personne économique active dans les années 1980 et 1990, ce taux constituait un important handicap économique pour l'Afrique, alors qu'au cours de la même période, la Chine comptait deux personnes actives pour chaque personne inactive. Le poids des personnes dépendantes limitait les investissements et la consommation et avait une incidence sur la croissance économique et les niveaux de pauvreté. L'amélioration actuelle du taux de dépendance effectif en Afrique subsaharienne au cours des prochaines décennies sera un avantage majeur en termes de croissance. La région tirera progressivement profit de son «dividende démographique», même si ce dividende sera inférieur à celui d'autres régions compte tenu des taux de fécondité toujours élevés et de l'allongement de l'espérance de vie¹⁷.

La croissance démographique et l'augmentation de la population active doivent être envisagées dans le contexte de l'urbanisation en Afrique, des modèles de migration rurale/urbaine et des tendances plus générales concernant la migration.

L'Afrique a une longue histoire de migration interne et internationale. En 2015, le DAES de l'ONU a estimé qu'environ 33 millions d'Africains vivaient en dehors de leur pays de nationalité, représentant ainsi 14 % des migrants dans le monde entier. Ces chiffres cachent des différences considérables entre les flux migratoires provenant d'Afrique du Nord et d'Afrique subsaharienne. En ce qui concerne l'Afrique du Nord, la majorité des migrants franchissent les frontières africaines pour rejoindre l'Europe, tandis que les personnes en Afrique subsaharienne ont tendance à migrer essentiellement vers des pays voisins ou au sein de la région¹⁸.

La migration rurale joue un rôle essentiel dans la transformation économique et relève du processus de changement structurel des économies où l'importance de l'agriculture pour la création d'emplois et de revenus diminue par rapport à d'autres secteurs. La FAO a constaté que d'importants flux de migration interne liés à la réaffectation des ressources en main-d'œuvre contribuaient à la transformation économique dans de nombreux pays en développement. Si cette situation peut améliorer les perspectives des migrants, elle comporte également des aspects négatifs. Bien qu'ils soient susceptibles d'envoyer des fonds ou d'autres avantages dans leur pays d'origine, les migrants constituent essentiellement une ressource productive qui est détournée de leur pays ou région d'origine.

- Département des affaires économiques et sociales des Nations unies (2017), Perspectives de la population mondiale: la révision de 2017 (en anglais).
- 14. Losch B. (2016) <u>Idem</u>.
- 15. Le taux de fécondité total est défini comme le nombre d'enfants qu'aurait mis au monde une femme si, au cours de sa période de reproduction, elle avait eu un taux de fécondité conforme aux taux de fécondité par âge pour cette période.
- Indicateurs de la santé dans le monde (2018), «Population and fertility by age and sex for 195 countries and territories, 1950-2017: a systematic analysis of the Global Burden of Disease Study 2017», The Lancet, Vol. 392, Numéro 10159.
- 17. Losch B. (2016) Idem.
- FAO (2018), La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture. Migrations, agriculture et développement rural, Rome..

Mercandalli, S.; Losch, B. (eds.) (2017), <u>Une Afrique rurale en mouve-ment. Dynamiques et facteurs des migrations au sud du Sahara</u>. Rome, FAO et Cirad.

La migration rurale prend différentes formes et nécessite des réponses politiques différentes, en fonction du stade de développement d'un pays. Dans le cadre d'une réponse politique générale aux enjeux de la migration rurale, la FAO (2018)¹⁹ a suggéré une approche territoriale du développement, axée sur un meilleur aménagement des zones métropolitaines et des petites villes, ainsi que sur de meilleures infrastructures de connexion. Cette approche vise à atténuer les taux d'émigration vers de grandes villes ou d'autres pays en créant des possibilités d'emplois à proximité de zones rurales. Notre rapport soutient cette approche générale et nous formulons, au chapitre 3, des recommandations pratiques plus détaillées sur un aménagement du territoire pertinent pour l'Afrique.

Si l'on se penche sur la contribution que le secteur agroalimentaire et l'économie rurale peuvent apporter pour relever ce défi – qui est le principal objectif de notre rapport –, on observe que l'agriculture est et continuera d'être la principale source d'emplois pour les jeunes vivant en zones rurales, mais que la rentabilité et les revenus générés par l'agriculture sont faibles. Le manque d'accès aux terres, de financements, de marchés, de technologies et de compétences pratiques freine la participation de la jeunesse. L'agriculture et l'agro-industrie sont considérées comme une voie professionnelle peu attrayante, caractérisée par des travaux pénibles, de longues journées de travail, un faible retour sur investissement et une reconnaissance sociale limitée. De nombreuses zones rurales n'offrent ni possibilités d'emploi ni possibilités sociales, qui sont deux aspects importants dans la décision d'un jeune de rester ou de quitter une zone rurale.

Nous définissons aux chapitres 3 à 7 une série de stratégies et de recommandations pratiques visant à optimiser la création d'emplois et de revenus dans le secteur agroalimentaire et les zones rurales. Dans la suite du présent chapitre, nous examinons deux thèmes transversaux - investir dans le capital humain et améliorer la politique et la gouvernance - qui seront essentiels pour la création d'emplois dans le secteur agroalimentaire et l'économie en général.

2.3. Investissement dans la population africaine

Les tendances démographiques évoquées ci-dessus constituent des possibilités économiques considérables étant donné que l'Afrique abrite la population de jeunes qui augmente le plus rapidement au monde et que sa classe moyenne est de plus en plus importante. Toutefois, pour réaliser ce potentiel, il faudra investir de manière significative et durable dans la nutrition, l'éducation et la santé de la population.

L'indice du capital humain de la Banque mondiale (2018) vise à mesurer les pertes de productivité économique par habitant subies par les pays qui sous-investissent dans le capital humain. L'indice tient compte de la survie des enfants, de la scolarité, de la qualité de l'apprentissage, de la santé et de la survie à l'âge adulte. L'objectif affiché de l'indice est d'encourager les pouvoirs publics, et plus particulièrement ceux des pays pauvres, à investir dans le développement du capital humain. L'indice du capital humain est calculé pour 157 pays, le numéro 1 correspondant à l'indice le plus élevé et le numéro 157 à l'indice le plus bas.

Les résultats ne sont pas réjouissants pour les pouvoirs publics africains. Le pays africain le mieux classé est l'Algérie, avec un indice

de 93, le Kenya (à 94) étant le mieux classé des pays d'Afrique subsaharienne. Parmi les 40 pays les plus mal classés, 31 sont africains. Les pays en queue de classement ont tendance à connaître des difficultés dans tous les secteurs économiques et sociaux, notamment de faibles systèmes éducatifs et de santé, qui s'accompagnent souvent d'une mauvaise gouvernance et d'une grande dépendance vis-à-vis de l'aide au développement, ainsi que d'une mauvaise mobilisation des ressources financières nationales²⁰.

Les perspectives de développement d'un pays sont directement influencées par la situation nutritionnelle de sa population. Problème universel, la malnutrition est responsable de plus de maladies que toute autre cause. Tous les pays du monde sont touchés par un ou plusieurs des facteurs qui constituent le «triple fardeau de la malnutrition»: sous-nutrition, carence en micronutriments, et excès de poids et obésité. La prévalence de l'excès de poids et de l'obésité augmente dans tous les groupes de population du monde, contribuant au fardeau mondial des maladies non transmissibles qui sont actuellement la principale cause de décès dans le monde, et l'Afrique ne fait pas exception.

Les retards de croissance (insuffisance de la taille par rapport à l'âge) chez les enfants de moins de cinq ans sont directement liés à la mauvaise alimentation des femmes enceintes et de l'enfant jusqu'à l'âge de 24 mois (les 1 000 premiers jours). Des liens sont établis entre, d'une part, la lente croissance des jeunes enfants et, d'autre part, les problèmes de santé et les mauvais résultats scolaires et économiques plus tard dans la vie. Les pays enregistrant des niveaux élevés de retard de croissance chez leurs enfants ont moins de potentiel de croissance à long terme. Selon le rapport sur la nutrition mondiale 2016, 27 pays africains ont une prévalence du retard de croissance de plus de 30 % chez leurs enfants. La prévalence moyenne pour toute l'Afrique est passée de 38,3 % en 2000 à 30,3 % en 2016 mais, en raison de la croissance démographique, le nombre d'enfants souffrant de retards de croissance est passé de 50,4 millions en 2000 à 58,5 millions en 2016²¹.

La hausse du nombre de conflits au cours de la dernière décennie a été un facteur essentiel d'insécurité alimentaire et de malnutrition. Près de la moitié des pauvres dans le monde vivent dans des pays caractérisés par les conflits et la fragilité, contre un cinquième en 1990. L'Afrique concentre une part significative des cas de famine liés aux conflits. La sous-nutrition (le fait de ne pas avoir un accès régulier à un apport calorique suffisant pour une vie active saine) et l'insécurité alimentaire grave (l'existence de conditions ou de comportements connus pour refléter des contraintes en matière d'accès aux denrées alimentaires) ont augmenté dans la quasi-totalité des régions d'Afrique: entre 2014 et 2017, le nombre de personnes sous-alimentées est passé de 213 à 257 millions, tandis que le nombre de personnes souffrant de grave insécurité alimentaire est passé de 260 à 375 millions²².

- Banque mondiale (2018), <u>Indice du capital humain: Pays et données</u>, site internet
- Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (2016), Rapport sur la nutrition mondiale 2016: Des promesses aux impacts: Éliminer la malnutrition d'ici 2030, Washington, DC.
- FAO, et al. (2017), <u>L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition</u>
 dans le monde, 2017, <u>Renforcer la résilience pour la paix et la sécurité alimentaire</u>, Rome, FAO.

En termes d'éducation, les pays d'Afrique subsaharienne ont enregistré une hausse des taux de scolarisation depuis le début du siècle. Les taux de scolarisation primaire ont augmenté de 16 points de pourcentage depuis 2000, tout comme le taux d'achèvement de l'école primaire (14 points de pourcentage). Le niveau d'alphabétisation des adultes est passé de 56 % en 2000 à 64 % en 2016. Pourtant, près de 100 millions d'enfants et de jeunes ne sont toujours pas scolarisés²³.

En Afrique subsaharienne, 32 % des enfants et jeunes en âge d'être scolarisés se voient refuser le droit à l'éducation. Le manque d'enseignants s'élève à au moins 1,7 million, le ratio élèves-enseignant étant supérieur à 40:1 dans de nombreux pays africains. Moins de 10 % des enfants inscrits à l'école primaire vont jusqu'à l'université. La plupart des pays d'Afrique subsaharienne connaissent une pression démographique sur leurs systèmes éducatifs du fait de la forte augmentation qu'enregistre actuellement leur population d'âge scolaire et de la hausse continue de la demande de ressources éducatives. La qualité de l'enseignement pose également problème. La moitié du nombre total d'enfants qui fréquentent l'école primaire atteindra l'adolescence sans le niveau minimal de compétences pour avoir une vie épanouie et productive. Le taux d'enseignants formés est passé de 85 % en 2000 à 63 % en 2016²⁴.

L'Atlas des statistiques sanitaires de la région africaine 2018²⁵ fait état des progrès et performances des principaux indicateurs de santé au cours des 5 à 10 dernières années. L'OMS estime que l'espérance de vie moyenne à la naissance dans la Région africaine (47 pays) est faible mais est en augmente, quoique lentement. Cette augmentation est due à la baisse de la mortalité des enfants et des adultes. Même si les taux de mortalité néonatale et des enfants de moins de cinq ans baissent rapidement, ils demeurent élevés par rapport à ceux d'autres régions: les taux de mortalité néonatale et des enfants de moins de cinq ans en Afrique sont respectivement huit et cinq fois plus élevés qu'en Europe. L'Afrique se distingue du reste du monde par la faiblesse générale de ses systèmes de santé nationaux et par le déficit de financement et de ressources humaines dans ce domaine. En 2014, les dépenses publiques de santé par habitant dans la région étaient de 52 euros, contre 1 858 euros aux États-Unis et 1 828 euros en Europe. L'OMS estime que seuls six pays africains ont une proportion de médecins par rapport à la population supérieure à 1 pour 1 000 habitants.

On observe néanmoins de nombreux éléments positifs. Quarante pays africains sont membres du mouvement Renforcer la nutrition (SUN): tous appliquent une politique nationale de nutrition soutenue par une plate-forme multipartite incluant la société civile, des bailleurs de fonds et des agences de l'ONU, ainsi que des entreprises. Sur les 29 pays africains membres du mouvement SUN pour lesquels des données sont disponibles concernant la nutrition, 20 progressent dans la diminution des retards de croissance et sont en bonne voie pour réduire de 6,3 millions d'ici à 2025 le nombre

d'enfants souffrant de retard de croissance. Les pays présentant les taux de diminution les plus bas des retards de croissance sont ceux relevant de la catégorie du risque humanitaire élevé²⁶.

En outre, l'initiative «African Leaders for Nutrition»²⁷ soutenue par l'Union africaine (UA) crée de nouveaux partenariats et propose des solutions associant les pouvoirs publics, le secteur privé et la société civile. Dans le cadre de cette initiative, un tableau de bord de la responsabilité des leaders africains pour la nutrition a été mis en place pour améliorer les résultats, suivre les progrès de mise en œuvre et définir les cas et les stratégies couronnés de succès.

L'ampleur des défis auxquels l'Afrique est confrontée en termes de nutrition, d'éducation et de santé - environ 60 millions d'enfants souffrent de retards de croissance; 375 millions de personnes sont en situation d'insécurité alimentaire grave; environ 100 millions d'enfants et de jeunes ne sont pas scolarisés; les systèmes de santé souffrent d'un manque de personnel formé et de financements - met en évidence la nécessité d'investir de manière significative et durable dans le capital humain de l'Afrique. Ces investissements doivent être réalisés par les dirigeants politiques africains, soutenus par une coopération bilatérale et multilatérale à long terme, le secteur privé, et les organisations de la société civile locales et internationales.

Si l'on examine comment les pouvoirs publics africains et les donateurs internationaux peuvent investir dans la population africaine sur le long terme, il apparaît qu'une approche holistique du développement humain, impliquant les secteurs sociaux de la nutrition, de l'éducation, de la santé, de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, et de la protection sociale, est nécessaire. L'expérience de l'UE en matière de programmes dans ces domaines et ses antécédents de collaboration avec d'autres bailleurs de fonds peuvent jouer un rôle moteur dans la mise en œuvre du dialogue politique et des programmes avec les pays africains.

2.4. Politique et gouvernance

Améliorer le niveau de gouvernance en Afrique est essentiel au développement économique. La stabilité politique, l'état de droit, les droits de l'homme et la liberté d'agir de la société civile soustendent tous les investissements nationaux et étrangers dans un pays. L'UA reconnaît l'importance d'une bonne gouvernance pour le développement. L'acte constitutif de l'UA²⁸ (2000) établit officiellement comme l'un de ses objectifs la promotion des principes et des institutions démocratiques, de la participation populaire et de la bonne gouvernance, ainsi que la protection des droits de l'homme et des peuples. Il a servi de base à plusieurs nouvelles institutions et plusieurs nouveaux instruments et processus qui ont été mis en place au début des années 2000.

Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) (2018), <u>Un sur cinq enfants, adolescents et jeunes n'est pas scolarisé</u> (en anglais), publication de l'ISU nº 48. Février.

^{24.} Institut de statistique de l'UNESCO. «Données pour les objectifs de développement durable».

^{25.} Organisation mondiale de la santé (OMS) (2018), Atlas des statistiques sanitaires de la région africaine 2018: la couverture de santé universelle et les objectifs de développement durable dans la région africaine de l'OMS (en anglais), Brazzaville: bureau régional de l'OMS pour l'Afrique.

Mouvement Renforcer la nutrition (SUN) (2018), Rapport de suivi annuel 2018 (en anglais), Genève.

L'initiative «African Leaders for Nutrition» est une plate-forme pour un engagement politique de haut niveau lancée par la Banque africaine de développement pour faire progresser la nutrition en Afrique.

^{28.} Union africaine (2000), Acte constitutif de l'Union africaine, Lome, Togo.

En pratique, on observe une grande diversité parmi les niveaux de gouvernance africains. L'indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique (IIAG) surveille la nature changeante de la gouvernance à l'aide de quatre indicateurs clés: sécurité et État de droit; participation et droits humains; développement économique durable; et développement humain. Le rapport de 2018 a conclu, à l'aide de données qui remontent à l'année 2000, que la gouvernance sur le continent, en moyenne, s'améliorait lentement sous l'effet des progrès accomplis en termes d'égalité entre les hommes et les femmes, de santé et d'infrastructures. Environ trois citoyens africains sur guatre vivent dans un pays où la gouvernance s'est améliorée au cours des dix dernières années. Dans la plupart des cas, le citoyen africain sur quatre pour qui la gouvernance ne s'est pas améliorée vit dans un pays touché par le conflit ou considéré comme un «État fragile», défini comme «un pays en développement caractérisé par la faible capacité de l'État ou la faible légitimité de l'État qui expose les citoyens à toute une série de chocs». Sur les 29 pays considérés en 2019 par la Banque mondiale comme étant «en situation de fragilité», 16 sont africains²⁹.

Le conflit est un exemple extrême de fragilité d'un État. Au cours des 15 dernières années, le nombre de conflits a considérablement augmenté dans le monde entier, l'Afrique étant l'une des principales régions touchées. Bon nombre des crises les plus longues sont de nature régionale, notamment dans la Corne de l'Afrique, la région des Grands Lacs, au Cameroun, au Tchad, dans le nord du Nigeria, dans l'ensemble du Sahel. Sur les 19 pays classés par la FAO comme connaissant une situation de crise prolongée, 14 figurent dans cette catégorie depuis 2010 parmi lesquels 11 pays sont africains.

Le conflit a des effets négatifs sur quasiment tous les aspects de l'agriculture et des systèmes alimentaires, depuis la production, la récolte, la transformation et le transport jusqu'à la fourniture d'intrants, au financement et à la commercialisation. Les pays qui enregistrent les niveaux les plus élevés d'insécurité alimentaire ont également le niveau le plus élevé d'émigration.

Il ressort clairement de cette analyse succincte concernant les politiques, la gouvernance et les conflits qu'il est essentiel de progresser dans la prévention et la fin des conflits et de promouvoir la stabilité politique aux niveaux régional et national pour soutenir le développement agroalimentaire et rural. Nous soutenons vivement le programme du Secrétaire général de l'ONU pour un élan démocratique et son appel à financer la réforme de l'architecture onusienne de consolidation de la paix. La résolution 2417 de l'ONU³⁰ sur le conflit et la famine prévoit un mécanisme spécial de suivi, d'établissement de rapports et de responsabilisation pour les violations des dispositions de la résolution. La mise en œuvre effective de l'élan démocratique et de la résolution 2417 devrait permettre de mettre davantage l'accent sur la gestion des conflits en Afrique et constituer la base du développement agroalimentaire et rural dans certains pays.

Nous avons évoqué plus haut l'état actuel du développement économique de l'Afrique, sa démographie exceptionnelle et les défis auxquels elle donne lieu en termes de création d'emplois. Nous avons souligné la nécessité d'investir à long terme dans la population africaine et d'améliorer la gouvernance. Il est évident que le développement de l'Afrique doit être envisagé à un horizon de plusieurs décennies et qu'il convient d'examiner plus en détail les liens unissant l'Afrique au reste du monde. Dans la dernière partie du chapitre 2, nous examinerons l'évolution des politiques européennes et africaines dans le domaine de l'agriculture; les conséquences de cette évolution sur les accords commerciaux et la cohérence des politiques au service du développement (CPD); et la mesure dans laquelle la relation politique plus générale entre l'Afrique et l'UE s'est approfondie. C'est dans cette relation politique approfondie que nous situons notre proposition de partenariat UE-Afrique en vue de développer le secteur agroalimentaire et l'économie rurale en Afrique.

2.5. Politiques européennes et africaines pour l'agriculture

La politique agricole commune de l'UE (PAC) a été lancée au début des années 1960 et a joué un rôle important dans l'intégration économique de l'Europe. Étant la première des politiques communes européennes, elle a défini le cadre dans lequel l'agriculture européenne s'est développée et a représenté une part importante, bien qu'en baisse, du budget de l'UE au fil des décennies.

La PAC a considérablement évolué depuis sa création, reflétant les changements d'attitude politique et publique à l'égard de l'agriculture et les pressions budgétaires. Au cours des premières décennies de son existence, la PAC visait essentiellement à soutenir le prix des principaux produits agricoles (céréales, produits laitiers et produits à base de viande) dans le cadre d'instruments politiques tels que les droits de douane aux frontières de l'UE, les mécanismes de soutien des prix - tels que les achats à l'intervention - au sein de l'UE et les restitutions à l'exportation pour combler l'écart entre les prix internes du marché européen (généralement plus élevés) et les prix du marché mondial. La protection du marché européen et le recours aux restitutions à l'exportation en vue de vendre les surplus européens ont donné lieu à des tensions commerciales internationales dans les années 1980. Les pays africains et d'autres pays se sont plaints à plusieurs reprises de ce que les produits européens perturbaient les marchés locaux et sapaient les conditions de vie des agriculteurs africains. En réaction à ces tensions, des négociations commerciales internationales au cœur desquelles figurait l'agriculture ont été entamées en 1986 et se sont clôturées en 1993. L'accord GATT qui en a résulté³¹ contenait des engagements à abaisser les niveaux de soutien de l'agriculture dans le cadre d'une réforme plus générale du commerce agricole international et à réduire les restitutions à l'exportation sur les produits agricoles.

La PAC a connu un changement plus important au cours des années 1990 et des décennies suivantes, passant du soutien des prix des matières premières aux paiements agricoles européens découplés de la production. Elle a également mis davantage l'accent sur le développement rural, sur le soutien financier des agriculteurs qui produisaient des services environnementaux et sur la sécurité alimentaire et le bien-être animal.

La politique agricole africaine a évolué très différemment de la po-

Mo Ibrahim Foundation (2018), <u>2018 Ibrahim Index of African Governance</u>, Index report.

^{30.} Conseil de sécurité des Nations unies (2018), <u>Résolution 2417</u>, site internet

^{31.} Organisation mondiale du commerce (1994), <u>Accord général sur les</u> tarifs douaniers et le commerce (GATT).

litique européenne. L'Afrique n'a jamais eu de «politique agricole commune» comportant une organisation commune des marchés et des règles commerciales. Au contraire, les pays africains ont élaboré leurs propres politiques et stratégies agricoles nationales. Dans les années 1980, de nombreux pays africains, à l'instar des pays en développement dans d'autres régions, ont préféré taxer leurs secteurs agricoles plutôt que de les subventionner. Ils ont appliqué des taux de change surévalués aux exportations agricoles, faisant ainsi baisser les prix et les recettes pour leurs agriculteurs, tout en subventionnant les importations de produits alimentaires. Ces politiques ont conduit à une faible croissance du secteur agricole et de l'économie en général. La situation a évolué au cours des années 1990, avec une hausse des prix mondiaux des matières premières, une réforme macroéconomique qui a diminué le nombre de pays appliquant des taux de change surévalués et une réforme du secteur agricole. Ces divers facteurs ont contribué à une augmentation des prix intérieurs des produits agricoles et des revenus³².

En 2003, l'UA a adopté le programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) en tant que cadre politique de l'Afrique pour le développement agricole. Celui-ci consiste en une série de principes et de stratégies définies de manière générale au service de la politique agricole. Bien que son champ d'application soit continental, le PDDAA agit dans le cadre de stratégies régionales et nationales intégrées. Les États membres signataires du PDDAA se sont engagés à allouer au moins 10 % de leurs dépenses publiques au secteur agricole et ont visé une croissance annuelle de 6 % de leur production agricole. Le chapitre 5 propose une analyse des résultats obtenus par le PDDAA par rapport à ses objectifs.

2.6. Relations commerciales de l'UE avec l'Afrique et cohérence des politiques pour le développement

Les réformes de la PAC, à partir des années 1990, ont, selon l'OCDE³³, considérablement réduit non seulement le niveau des aides³⁴ accordées aux producteurs agricoles européens, mais également la part des formes d'aide les plus génératrices de distorsion. Les éléments qui faussent les échanges, tels que les achats à l'intervention, ont été réduits et ne sont actionnés que dans certains cas limités et pour des produits précis (par exemple, pour le lait écrémé en poudre). Les restitutions à l'exportation ont été supprimées en 2015.

D'autres évolutions ont également influencé la relation commerciale agricole entre l'Afrique et l'Europe. L'accord «Tout sauf les armes»³⁵, dans le cadre du système généralisé de préférences de l'UE, accorde un accès en franchise de droits et sans contingents au marché de l'UE à tous les pays les moins avancés (34 en Afrique), tandis que les pays africains (actuellement 14) mettant en œuvre des accords de partenariat économique (APE) bénéficient également de cet accès en franchise. L'UE a passé des accords commerciaux individuels avec les pays d'Afrique du Nord (à l'exception de la Libye).

- Banque mondiale (2007), Rapport sur le développement dans le monde 2008: L'agriculture au service du développement, Washington, DC.
- 33. OCDE (2011), <u>Évaluation des réformes des politiques agricoles de l'Union européenne</u>, site internet.
- 34. OCDE (2018), Politiques agricoles: suivi et évaluation 2018, site internet.
- L'initiative «<u>Tout sauf les armes</u>» de l'UE accorde un accès en franchise de droits et sans contingents au marché unique de l'UE pour tous les produits, sauf les armes et les munitions.

Pour les pays africains, le marché de l'UE reste le marché le plus important pour les exportations agricoles (31 % en 2017), même si les destinations asiatiques des exportations ont gagné en importance ces dernières années (30 % en 2017). En ce qui concerne les exportations d'Afrique sub-saharienne à destination de l'UE, les fèves de cacao, le beurre de cacao et la pâte et la poudre de cacao représentent 39 % des exportations agroalimentaires à destination de l'UE (en valeur), ce qui montre que la diversification des exportations reste limitée. S'agissant de l'Afrique du Nord, avec 67 % de toutes les exportations agroalimentaires liées aux légumes et aux fruits, ces deux catégories de produits dominent les exportations agroalimentaires à destination du marché de l'UE³⁶.

Les principales destinations des exportations agroalimentaires de l'UE sont les États-Unis, la Chine, la Suisse et le Japon. En ce qui concerne les exportations agroalimentaires de l'UE à destination de l'Afrique, il est essentiel d'opérer une distinction entre l'Afrique du Nord et l'Afrique sub-saharienne. Les pays pauvres en ressources et très peuplés d'Afrique du Nord importent essentiellement du blé, du lait en poudre, de l'huile végétale et des animaux vivants, mais également des aliments transformés. En valeur, les exportations agroalimentaires de l'UE à destination de l'Afrique sub-saharienne sont principalement constituées de blé, de produits d'alimentation infantile et d'autres aliments transformés secs, de viande de volaille, de lait en poudre, de préparations alimentaires et de spiritueux et d'alcools. Ces données régionales masquent les «points chauds» des exportations agroalimentaires de l'UE: les exportations de poulets de l'UE sont essentiellement à destination du Bénin (et iraient jusqu'au Nigeria), du Ghana et de l'Afrique du Sud. L'Algérie et l'Égypte sont, de loin, les principales destinations du lait en poudre en provenance de l'UE, des quantités nettement inférieures étant exportées vers le Nigeria et d'autres pays d'Afrique occidentale et des quantités encore plus infimes à destination d'autres pays d'Afrique sub-saharienne.

Ces chiffres montrent que l'UE est un acteur important sur les marchés africains, à la fois en tant qu'importateur et exportateur. Toutefois, d'autres pays exportateurs de produits agricoles dans le monde
ont découvert les marchés africains. Selon le produit, les exportateurs de l'UE sur les marchés africains sont en concurrence avec, par
exemple, les exportations de volailles du Brésil ou des États-Unis,
les exportations de lait en poudre de Nouvelle-Zélande et d'Australie, les exportations de blé de Russie ou d'Ukraine et les exportations
de pâte de tomate de Chine ou des États-Unis. Ainsi, du point de vue
africain, il ne suffit pas de se concentrer sur la politique commerciale
concernant les flux commerciaux de l'UE étant donné que ces flux
pourraient être facilement remplacés par des exportations en provenance d'autres concurrents mondiaux.

Les effets de la PAC, de la politique commerciale et d'autres politiques sur les partenaires au développement sont regroupés sous le concept de «cohérence des politiques au service du développement» (CPD).

Dans le traité de Maastricht (1992), l'UE s'est officiellement engagée à assurer la cohérence des politiques avec l'obligation qui lui incombe de «[tenir] compte des objectifs de la coopération au développement dans la mise en œuvre des politiques qui sont susceptibles d'affecter les pays en développement.»³⁷.

- Commission européenne, <u>Factsheets on EU28 agri-food trade North Africa</u>, site internet
- Conseil des Communautés européennes, Commission des Communautés européennes (1992), <u>Traité sur l'Union européenne</u> signé à Maastricht, Luxembourg. Office des publications officielles des Communautés européennes.

Le consensus européen pour le développement de 2017 a réaffirmé l'engagement d'assurer la CPD et a précisé que l'UE et ses États membres «tiendront compte des objectifs de la coopération au développement dans la mise en œuvre de toutes les politiques extérieures et intérieures qui sont susceptibles d'affecter les pays en développement» (paragraphe 10)³⁸. Dans le cadre de la mise en œuvre du programme de développement durable à l'horizon 2030, la cohérence des politiques est un élément important pour remplir les engagements de l'UE envers les Nations unies³⁹.

La cohérence des politiques est également prise en compte dans la stratégie relative à la politique commerciale de l'UE depuis 2015 («Le commerce pour tous») qui souligne que «l'UE doit s'assurer que ses initiatives en matière de commerce et d'investissement contribuent à une croissance durable et à la création d'emplois et réduire au minimum leurs éventuelles incidences négatives sur les PMA et d'autres pays qui ont le plus besoin d'aide»⁴⁰. Au fil des ans, l'UE a progressivement renforcé ses travaux sur les procédures et instruments visant à améliorer la cohérence des politiques au service du développement. En 2015, avec la révision des lignes directrices de la Commission concernant l'analyse d'impact dans le cadre du paquet «Mieux légiférer», un outil spécial (#34) a été inclus, qui fournit des orientations pour analyser les incidences potentielles d'importantes initiatives politiques sur les pays en développement⁴¹. La Commission européenne vient de publier son rapport 2019 sur la CPD⁴².

La task force a participé à une consultation avec un large éventail de parties prenantes africaines et européennes sur la CPD en octobre 2018. Plusieurs participants ont estimé que l'UE pouvait encore progresser dans la mise en œuvre de la CPD, suggérant que cela devrait faire partie intégrante d'un futur partenariat dans le cadre de l'alliance Afrique-Europe. Nous traiterons de ce sujet plus en détail au chapitre 6.4.

La consultation a été organisée autour de trois grands thèmes de discussion: 1) les politiques agricoles, 2) le commerce et les investissements, et 3) la cohérence des politiques. En ce qui concerne les politiques agricoles et le cadre règlementaire général, les experts ont recommandé d'investir dans les infrastructures, les normes harmonisées, les services de vulgarisation, l'accès à la recherche et des pratiques agricoles modernes afin d'accroître la productivité et de créer de la valeur ajoutée, et de renforcer les capacités en vue de respecter les normes nationales et internationales. S'agissant du commerce et des investissements, les experts ont recommandé d'intensifier l'intégration régionale et les relations commerciales à l'intérieur de l'Afrique, soulignant les bénéfices potentiels des possibilités commerciales existantes au sein de l'Afrique et avec l'Europe dans le cadre de partenariats stratégiques entre les entreprises et administrations européennes et africaines qui étaient actuellement entravés par une mauvaise gouvernance. Des préoccupations ont été exprimées concernant la cohérence entre les politiques commerciales, agricoles et de développement de l'UE, et un appel a été lancé pour un dialogue officiel UA-UE sur l'agriculture et le commerce des produits agricoles ouvert à des représentants du secteur privé et d'organisations paysannes.

2.7. Évolution de la relation politique entre l'UE et l'Afrique

Au cours des deux dernières décennies, l'importance de l'Afrique dans la géopolitique et l'économie mondiale a été de plus en plus reconnue. Malgré les nombreux difficultés politiques, économiques et sociales évoquées dans ce chapitre, on observe un intérêt extérieur croissant pour ce continent qui présente le taux de croissance démographique le plus élevé au monde, des revenus en hausse et des marchés en expansion et qui possède des ressources naturelles considérables. Outre la relation de longue date avec l'Europe, cette dimension s'est traduite par le renforcement des relations politiques entre les pays africains et d'autres pays, notamment les États-Unis, la Chine, le Japon, la Corée du Sud, l'Inde, et toute une série de réseaux Sud-Sud.

Malgré cette diversification de partenariats, l'UE demeure le principal partenaire commercial de l'Afrique, sa plus grande source d'investissements directs étrangers (IDE), son plus grand donateur d'aide au développement et un allié essentiel dans le domaine de la sécurité. En 2016, les États membres de l'UE détenaient environ 40 % du stock d'IDE de l'Afrique, ce qui représente 291 milliards d'euros. L'UE et ses États membres représentaient 55 % de l'aide publique au développement à destination de l'Afrique en 2016, pour un montant de 23 milliards d'euros⁴³.

La relation politique entre l'UE et l'Afrique a considérablement évolué depuis le début du millénaire, à la suite du premier sommet UE-Afrique au Caire en 2000. L'accord de Cotonou⁴⁴ (2000-2020), qui concerne 48 pays africains ainsi que les membres des Caraïbes et du Pacifique du groupe ACP, a mis l'accent sur le développement économique durable des pays ACP et sur leur intégration progressive dans l'économie mondiale grâce à une combinaison d'échanges, d'investissements, de développement du secteur privé, de coopération financière et de développement régional. Des discussions sur l'après-Cotonou ont été lancées.

Le partenariat politique entre l'UE et l'Afrique était déjà à un stade avancé lorsque le deuxième sommet UE-Afrique en 2007 a adopté la stratégie commune Afrique-UE⁴⁵. Les trois principaux objectifs de la stratégie commune sont 1) de renforcer le dialogue politique entre l'Afrique et l'UE, 2) de renforcer la coopération UE-Afrique, et 3) de promouvoir une relation axée sur les personnes. Le partenariat s'est développé dans le cadre de nouveaux engagements pris lors des sommets UE-Afrique suivants: le sommet d'Abidjan de 2017 a été particulièrement important pour le secteur agroalimentaire et a été marqué par l'engagement de coopérer pour promouvoir la production et la productivité agricoles de l'Afrique. Cet engagement, associé à la conférence des ministres de l'agriculture UA-UE en juin 2017, a permis de définir le cadre politique dans lequel la Commis-

- 38. Union européenne (2017): <u>Le nouveau consensus européen pour le développement «Notre monde, notre dignité, notre avenir»</u>, déclaration conjointe du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres réunis au sein du Conseil, du Parlement européen et de la Commission.
- Nations unies (2015d) <u>Transformer notre monde</u>: <u>le Programme de développement durable à l'horizon 2030</u>, résolution adoptée par l'Assemblée générale.
- Commission européenne (2015), <u>Le commerce pour tous. Vers une politique de commerce et d'investissement plus responsable</u>, Luxembourg, Office des publications de l'Union européenne.
- 41. Commission européenne, <u>Better Regulation: guidelines and toolbox</u>, site internet
- Commission européenne (2019): Rapport 2019 de l'UE sur la cohérence des politiques au service du développement (en anglais), document de travail des services de la Commission, site internet.
- Commission européenne (2018), Communication relative à une nouvelle alliance Afrique – Europe pour un investissement et des emplois durables.
- Commission européenne (2014), <u>L'accord de Cotonou et le cadre financier pluriannuel 2014-20</u>, Développement et coopération EuropeAid, Luxembourg, Office des publications de l'Union européenne.
- Union africaine, Union européenne (2007), <u>Le partenariat stratégique</u> Afrique-UE. Une stratégie commune Afrique-UE.

sion a pris l'initiative de créer la task force pour l'Afrique rurale.

L'annonce faite par le président de la Commission Jean-Claude Juncker en septembre 2018 d'une nouvelle alliance Afrique-Europe pour un investissement et des emplois durables (voir le chapitre 1) a témoigné une fois encore de l'ambition de la future relation politique entre l'Afrique et l'UE. De futures décisions dans deux autres domaines politiques importants de l'UE - le prochain cadre financier pluriannuel (CFP) pour 2021-27 et la PAC après 2020 - définiront également le contexte dans lequel le secteur agroalimentaire africain évoluera.

La proposition de la Commission relative au CFP⁴⁶ prévoit un instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale d'un montant de 89,2 milliards d'euros pour 2021-27 et fait de l'Afrique l'une de ses priorités. Sur ce montant, au moins 32 milliards d'euros de subventions devraient être prévus pour l'Afrique subsaharienne et 7,7 milliards d'euros pour l'Afrique du Nord. Ces montants seront complétés par un recours important au mixage financier et aux garanties afin de lever des fonds auprès des secteurs public et privé. Concernant les investissements, l'Afrique sera une priorité dans le cadre de la nouvelle garantie pour l'action extérieure de 60 milliards d'euros au niveau international. La haute représentante de l'Union, avec le soutien de la Commission, a proposé d'établir une facilité européenne pour la paix d'un montant de 10,5 milliards d'euros pour la période 2021-27, afin de permettre à la coopération européenne et africaine d'œuvrer à la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique.

La prochaine étape de la réforme de la PAC s'appliquera au cours de la période d'après 2020: le financement de la PAC pour la période 2021-27 sera décidé dans le cadre des décisions du CFP. À la suite d'une consultation publique à l'échelle européenne, la Commission a publié une communication sur «L'avenir de l'alimentation et de l'agriculture». La communication définit les principaux objectifs de la future PAC: promouvoir un secteur agricole intelligent et résilient; renforcer la protection de l'environnement et l'action en faveur du climat, et contribuer aux objectifs de l'UE dans ces deux domaines; consolider le tissu socioéconomique des zones rurales. Elle fixe des objectifs de performance et donne aux États membres de l'UE une plus grande autonomie dans la manière d'atteindre ces objectifs selon les conditions locales. En outre, elle reconnaît la dimension mondiale de la PAC, les liens entre la PAC et les ODD, et l'engagement à améliorer la cohérence des politiques au service du développement durable. Elle indique que la future PAC devrait davantage contribuer à la mise en œuvre des décisions prises au sommet de La Valette⁴⁷ sur les migrations et les actions requises pour traiter les causes profondes des migrations et que la Commission est décidée à intensifier la coopération stratégique et le dialogue avec l'UA sur les questions liées à l'agriculture et au développement rural, afin d'aider cette région à développer son économie agroalimentaire.

Plusieurs autres facteurs, largement liés au programme à l'horizon 2030 et à la mise en œuvre des ODD, influenceront également la politique africaine et européenne. Les milieux politiques sont de plus en plus conscients que les politiques relatives à l'agriculture et aux systèmes alimentaires devraient être alignées sur le programme de développement durable à l'horizon 2030. Cela nécessiterait une transformation globale des systèmes alimentaires en quatre étapes: premièrement, les systèmes alimentaires devraient permettre à tous de bénéficier d'aliments sains et nutritifs. Deuxièmement, ils devraient refléter la production agricole et des chaînes de valeur alimentaires durables. Troisièmement, ils devraient atténuer les changements climatiques et renforcer la résilience. Quatrièmement, ils devraient encourager la renaissance des territoires ruraux⁴⁸. La publication du rapport de la commission EAT-Lancet⁴⁹ en janvier 2019 a mis en lumière la nécessité de proposer à une population mondiale en hausse une alimentation saine tout en définissant des systèmes alimentaires durables qui limiteront les dégâts pour la planète. La réunion de la COP 24 à Katowice, en Pologne, a adopté des mesures en vue de mettre en œuvre l'accord de Paris sur le climat de 2015, notamment sur la manière dont les pouvoirs publics mesureront, notifieront et vérifieront leurs objectifs de réduction des émissions⁵⁰.

La combinaison des facteurs européens et mondiaux susmentionnés a influencé nos travaux et recommandations. Nous proposons dans les chapitres suivants (3 à 7) une palette de solutions politiques à court et à long terme afin de réaliser la transformation du secteur agroalimentaire et de l'économie rurale en Afrique. Ce que nous proposons n'est pas un plan d'action pour un pays en particulier: toute solution politique doit être envisagée au regard de la situation politique et économique d'un pays. Ce qui compte est que les dirigeants africains examinent toutes les solutions et fassent des choix, aidés par l'UE.

Commission européenne, <u>Legal texts and factsheets on the EU budget</u> for the future, site internet.

Union africaine, Sommet de La Valette de 2015 sur la migration, site internet.

Caron P. et al. (2018), <u>Food systems for sustainable development: proposals for a profound four-part transformation</u>, L'agronomie au service du développement durable.

Commission EAT-Lancet sur des régimes alimentaires sains issus de systèmes alimentaires durables (2019), <u>Food in the Anthropocene</u>, site internet.

Nations unies / Convention-cadre sur le changement climatique (2015),
 Adoption de l'accord de Paris, 21e conférence des parties, Paris.



/3

UNE APPROCHE
TERRITORIALE
POUR LA CRÉATION
D'EMPLOIS ET
LA CROISSANCE
DES REVENUS

3.1. En quoi est-ce important?

Comme il a été expliqué au chapitre 2, l'Afrique doit s'atteler à la difficile tâche de créer suffisamment d'emplois pour une main-d'œuvre de plus en plus nombreuse. Le secteur agroalimentaire et l'économie rurale sont essentiels à cet égard. La diversification de l'économie rurale est une étape importante dans le processus de transformation structurelle. La croissance de l'agriculture et la hausse des revenus qu'elle engendrera seront le moteur de l'accroissement de la demande rurale, ce qui soutiendra le développement d'autres activités. Ce potentiel doit être libéré par des politiques de soutien.

L'histoire de l'Afrique en termes d'aménagement du territoire, l'évolution des relations entre les zones urbaines et rurales et les possibilités de développement que présente le continent africain dans le cadre des modèles actuels de mondialisation comptent parmi les principales raisons – expliquées plus en détail dans la partie suivante – qui nous ont amenés à proposer d'adopter une approche territoriale pour la future stratégie de développement susceptible d'apporter une forte valeur ajoutée.

Une approche territoriale ne se limite pas aux limites administratives existantes. Elle envisage le territoire comme un espace de gouvernance des activités humaines, structuré par des réseaux économiques et sociaux, où de futurs projets sont conçus et mis en œuvre. Un territoire est régi et influencé par une communauté d'acteurs et comporte tous les atouts environnementaux,

sociaux, politiques, culturels et économiques et les processus interagissant au sein de ce dernier⁵¹.

Au niveau politique, adopter une approche territoriale de la création d'emplois et de la croissance des revenus nécessite une réflexion et une planification stratégiques, un accent accru sur les investissements publics et privés, et la fourniture d'infrastructures et de services de base dans les villes de petite et moyenne taille et les zones rurales. L'objectif de cette approche est de libérer le potentiel des zones rurales et de renforcer les capacités des populations rurales, notamment des femmes et des jeunes, en vue de soutenir la dynamique économique et sociale et de donner aux institutions locales, régionales et nationales les moyens d'agir en faveur d'un développement plus inclusif qui évite de laisser de côté des individus et des régions. Nous proposons ci-après des priorités stratégiques pour libérer le potentiel d'expansion du secteur agroalimentaire et de l'économie rurale: le processus de planification et de mise en œuvre de l'approche territoriale; les investissements dans les infrastructures physiques prioritaires; et le renforcement des institutions locales et des réseaux économiques et sociaux. La task force envisage l'approche territoriale comme une approche du développement au sujet de laquelle l'UE a une vaste expérience à partager.

3.2. Contexte et défis stratégiques

3.2.1. Héritage territorial de l'Afrique et évolution des relations entre zones rurales et urbaines

Outre son importante croissance démographique, l'Afrique présente une répartition très inégale de sa population et des modes d'aménagement du territoire très spécifiques. La répartition démographique est une juxtaposition de zones très peuplées et faiblement peuplées, due à la diversité des écosystèmes et des ressources naturelles et à l'héritage de l'histoire précoloniale, coloniale et post-coloniale. La colonisation européenne a profondément influencé l'infrastructure spatiale de l'Afrique. Essentiellement fondés sur l'exploitation des ressources naturelles, les réseaux de transport ont été orientés vers les côtes, chaque territoire colonial construisant un port qui était souvent à la fois la ville principale et une tête de ligne ferroviaire permettant d'expédier les marchandises locales. Ces caractéristiques se sont renforcées après l'indépendance dans les années 1960, ce qui a accentué l'aménagement du territoire de l'ère coloniale - chaque pays concevant son développement à partir de sa capitale et provoquant ainsi une concentration de la population, des infrastructures et des services dans cette dernière.

Au niveau continental, ce processus a favorisé le développement d'un certain nombre de grandes villes comptant des millions d'habitants, la zone métropolitaine de la capitale représentant souvent plus de 25 % de la population nationale et 65 % de sa population urbaine, avec un écart important entre la capitale et la deuxième ville du pays. Ce processus d'urbanisation inégal se conjugue à une seconde dynamique urbaine: le développement de grands villages devenant des centres ruraux (entre 5 000 et 10 000 habitants) puis de petites villes (entre 10 000 et 50 000 habitants), notamment en Afrique occidentale et orientale.

Du fait de ces deux tendances, les villes régionales de taille moyenne (entre 50 000 et 500 000 habitants) sont le maillon faible et manquant de la cohésion territoriale africaine. Ces villes régionales jouent un rôle important non seulement en tant que zones administratives et centres de service, mais également comme lieux d'interaction économique et sociale.

^{51.} Agence Française pour le Développement (AFD) et al. (2018), <u>TP4D</u>.

<u>Favoriser une approche territoriale du développement: Vers une alliance plus large</u> (en anglais), Livre blanc.

Passerelles vers les zones rurales, elles sont essentielles à l'ouverture des économies rurales sur l'extérieur. En garantissant la transition entre les grandes villes ou la capitale et les zones rurales et vice versa, elles contribuent à ancrer les économies rurales dans les économies nationales et internationales. Par ailleurs, elles sont vitales pour la fourniture des infrastructures nécessaires au développement des petites entreprises et des emplois non agricoles⁵².

La priorité étant accordée par la plupart des pays à la zone métropolitaine de la capitale, la fourniture de biens publics dans les centres régionaux et plus encore dans les petites villes est insuffisante. Le manque d'infrastructures, d'équipements et de services empêche le développement des fonctions urbaines des petites villes et la possibilité de consolidation du territoire et de développement régional⁵³. Les villes de taille moyenne jouent un rôle de consolidation de leur territoire; les négliger augmente donc le risque de voir les acteurs de ces villes se faire «court-circuiter» par des contractants privés de la métropole reliant directement les zones rurales à de grandes villes nationales ou étrangères⁵⁴, au détriment de la cohésion sociale et territoriale.

Ce modèle de croissance urbaine et de faible développement rural se traduit par d'importants écarts en termes de revenus et de pauvreté. L'indice de pauvreté multidimensionnelle établi par le PNUD confirme les grandes disparités entre les régions capitales et les autres régions et les grandes inégalités régionales entre les régions les plus favorisées et les moins favorisées, notamment dans les pays sans littoral (par exemple, en Éthiopie, au Niger et au Mali)⁵⁵. Ces disparités régionales se recoupent avec les écarts de revenus entre les zones rurales et urbaines, qui sont un obstacle notoire à la transformation structurelle des pays en développement.

Dans de nombreux pays africains, la politique de développement rural ne s'est penchée que sur la modernisation des exploitations agricoles et des pratiques des agriculteurs, et non sur l'éducation, la santé et les infrastructures de base, telles que l'approvisionnement en eau, l'assainissement et l'électricité. Lorsque des stratégies de développement rural étaient en place, plutôt que de permettre des synergies avec le réseau urbain, elles étaient souvent un complément de la politique agricole, confirmant ainsi que le secteur agricole constituait une priorité politique⁵⁶.

Malgré ce contexte difficile, des évolutions positives ont été observées dans les zones rurales au cours des deux dernières décennies, au niveau des systèmes de transport (amélioration progressive des routes et augmentation des importations de minibus à bas prix) et des communications, notamment des téléphones portables. Ces évolutions ont profondément influencé les déplacements des personnes et les pratiques migratoires, qui ne se limitent plus à des migrations saisonnières et à long terme mais comprennent également des migrations temporaires et à plus court terme⁵⁷.

Cela entraîne une diversification des sources de revenus, l'émergence d'une nouvelle économie rurale et une redéfinition progressive des réalités rurales. Par conséquent, aujourd'hui, dans de nombreuses régions d'Afrique, les catégories statiques de «zone urbaine» et de «zone rurale» (pour lesquelles les définitions varient selon les pays) ne reflètent plus la réalité des relations changeantes entre les villes et la campagne.

^{52.} Mainet, H., Racaud, S. (2015), «<u>Secondary towns in globalization: Lessons from East Africa</u>», Article – Journal of Urban Research, 12/2015: Inconspicuous Globalization.

Pesche D. et al. (eds). (2016), <u>Une nouvelle ruralité émergente</u>: <u>regards</u> <u>croisés sur les transformations rurales africaines</u>. 2º édition, Montpellier: Cirad, Nepad.

^{54.} Mainet, H., Racaud, S. (2015) Idem.

Groupe de la Banque africaine de développement (AfDB) et al. (2015), Perspectives économiques en Afrique 2015: Développement territorial et inclusion spatiale, publication de l'OCDE, Paris.

OCDE (2016), A New Rural Development Paradigm for the 21st Century: A
 <u>Toolkit for Developing Countries</u>, Centre de développement, publication de
l'OCDE, Paris.

Mercandalli, S.; Losch, B. (eds.) (2017), <u>Une Afrique rurale en mouvement. Dynamiques et facteurs des migrations au sud du Sahara</u>. Rome, FAO et Cirad.

3.2.2. Développement de l'Afrique dans le monde mondialisé du XXIe siècle

Pour relever les défis de la transformation structurelle dans un monde changeant et mondialisé, les pays africains doivent se lancer de nouveau dans des stratégies de développement solides. Ces stratégies ne doivent pas se limiter à l'addition de dimensions sectorielles, mais plutôt être un ensemble multifonctionnel articulé de politiques fournissant des biens publics et soutenant des initiatives privées en vue de lutter contre la pauvreté, de contribuer à la création d'emplois et de faire face aux conséquences du changement climatique.

Certains pays africains ont été capables de développer de nouvelles activités manufacturières au cours des années 2000, mais la plupart d'entre eux se caractérisent encore par l'importance de leur secteur primaire (agriculture et exploitation minière) et de l'économie informelle, à la fois dans l'agriculture et dans toute une série d'activités urbaines (secteur des entreprises familiales) – voir chapitre 2.

La mondialisation et le changement climatique empêchent le même séquençage historique de la transition économique que celui qui a été suivi dans d'autres régions du monde. Un vif débat où s'expriment des points de vue contrastés sur la meilleure stratégie de développement oppose les partisans de l'industrialisation et de la croissance tirée par les exportations, les défenseurs de «l'agriculture avant tout» et ceux qui sont partisans de faire l'impasse sur le secteur manufacturier pour se lancer directement dans l'économie des services.

Or, il n'existe pas de «solution miracle sectorielle» pour la politique de développement africaine. La concurrence sectorielle reste élevée et l'Afrique fait face à des défis majeurs en termes de compétences et d'infrastructures qui sont essentielles à la compétitivité. Les conditions de l'économie internationale évoluent: l'élan de la libéralisation des marchés faiblit par rapport aux années 1990 et 2000, tandis que le régime de croissance actuel est incertain et présente des risques de stagnation et de tensions commerciales. La reproduction des taux de croissance élevés, fondés sur des stratégies d'exportation, semble plus difficile aujourd'hui. Par conséquent, la dynamique nationale et «ce qui passe chez soi» se seront de plus en plus déterminants.

En adoptant cette perspective et en se penchant sur les atouts «nationaux», l'Afrique pourra tirer profit de son immense potentiel de croissance. Si les pays africains doivent saisir les possibilités que représente une plus grande inclusion dans l'économie mondiale, la grande portée géographique du continent, la diversité de ses écosystèmes, ses ressources naturelles abondantes et surtout ses marchés nationaux en croissance rapide offrent

au continent africain de remarquables possibilités de répondre à ses propres besoins. En outre, si ce potentiel existe pour tous les pays, les effets de levier de l'intégration régionale donneront accès à des opportunités encore plus grandes.

Ce remarquable potentiel de développement peut être libéré en renforçant la nouvelle dynamique entre les zones urbaines et rurales, de sorte à améliorer ces liens historiques entre l'agriculture, l'industrialisation et l'urbanisation qui ont structuré les anciennes transitions économiques⁵⁹. Cela concerne l'approvisionnement alimentaire des zones urbaines (et la possibilité de récupérer des marchés dominés par les importations de denrées alimentaires) ainsi que les équipements ou les biens de consommation (qui doivent rivaliser avec des produits à bas coût en provenance de grands pays émergents).

La transformation des produits agricoles et les autres services agricoles jouent un rôle essentiel dans ce processus, comme ils l'ont fait sur d'autres continents. La transformation agro-alimentaire peut être réalisée dans de petites villes en s'appuyant sur la production locale. Elle peut nécessiter une main d'œuvre importante et a de solides liens en amont et en aval: elle stimule la production agricole, provoquant l'intensification, et peut encourager d'autres services tels que la logistique ou l'entretien, qui sont des étapes essentielles de la diversification économique.

Pour cela, il faudra investir davantage dans les chaînons manquants du développement territorial africain et apporter un soutien aux petites villes et aux villes régionales en vue de renforcer les liens entre les zones urbaines et rurales, en favorisant la dynamique des courtes distances plutôt que celle des longues distances qui découle de la mondialisation⁶⁰. Les interventions dans ce domaine peuvent apporter aux acteurs locaux et aux pouvoirs publics des solutions gagnant-gagnant qui créent de meilleures possibilités d'emploi et commerciales à l'échelon local, facilitent l'accès aux services et renforcent les communautés. Elles contribuent également à faire converger le tissu social et économique territorial et peuvent alléger le fardeau de la méga-urbanisation.

Étant fondée sur la participation locale et le dialogue, la dimension territoriale est également un moyen de rééquilibrer les rapports de force et de donner un sentiment de pouvoir et de citoyenneté locale, par rapport à des choix faits au niveau national par les pouvoirs publics. Elle crée un sentiment d'appartenance et renforce l'engagement des parties prenantes en faveur de domaines d'action prioritaires⁶¹.

Institut de recherche des Nations unies pour le développement social (UNRISD) (2010), Combattre la pauvreté et l'inégalité: changement structurel, politique sociale et conditions politiques (en anglais), Genève.

Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED) (2015), <u>Transformer l'économie rurale</u>, Rapport sur les pays les moins avancés, New York et Genève, Nations unies.

^{61.} Caron P. et al. (coord.). (2017), <u>Des territoires vivants pour transformer le monde</u>, Versailles, Quae Editions.

Rodrik, D. (2013), <u>The past, present, and future of economic growth</u>, Genève, Global Citizen Foundation, document de travail 1.

3.3. Principaux domaines d'action

Les changements considérables que connaît l'Afrique nécessiteront d'importants investissements pour couvrir les besoins grandissants en ce qui concerne l'éducation, la santé, les infrastructures, la sécurité et de nombreuses autres priorités. Les investissements privés des particuliers et des entreprises joueront un rôle essentiel dans le développement des activités productives, mais la fourniture de biens publics exigera assurément des financements publics.

Les financements privés peuvent contribuer à ces besoins d'investissement, notamment dans le cadre de partenariats public-privé (PPP). Toutefois, les PPP ne sont pas forcément des outils adaptés à tous les types de biens publics, et les pouvoirs publics africains resteront les principaux acteurs du financement. Eu égard aux fortes contraintes budgétaires qui empêchent de répondre simultanément à tous les besoins, il convient d'adopter des approches pragmatiques et de définir des priorités en référence à des contextes nationaux spécifiques.

Ce rappel est également essentiel à l'adoption d'une approche territoriale et s'avère d'autant plus important que les capacités financières des pouvoirs publics locaux, qui dépendent dans une large mesure de transferts en provenance du budget national, sont limitées. Les priorités étant spécifiques d'un contexte donné, cela signifie qu'elles seront le résultat de processus de définition locaux. Par conséquent, la présente task force place le développement de ces processus au premier rang des domaines stratégiques d'action et d'aide européenne.

3.3.1. Mettre en place une approche territoriale

Depuis plusieurs années, les approches territoriales du développement sont de plus en plus considérées comme un outil puissant d'amélioration des résultats en matière de développement⁶². Leurs principes sous-jacents sont que les interventions devraient privilégier la dimension humaine; être locales, transversales, à plusieurs niveaux, multipartites et flexibles; et promouvoir l'intégration et les synergies. Par nature, les approches territoriales peuvent compléter et améliorer l'efficacité entre secteurs, mais elles nécessitent davantage qu'une meilleure coordination des politiques sectorielles existantes: elles exigent un changement de paradigme dans la manière de concevoir des stratégies adaptées reflétant les forces et faiblesses des territoires fonctionnels - c'est-à-dire des lieux ayant des relations économiques actives, des réseaux sociaux et, le plus souvent, une identité et un héritage communs qui inspirent un sentiment d'appartenance et de la solidarité. Pour mettre réellement en œuvre une approche territoriale, les gouvernements nationaux doivent être prêts à soutenir le processus et à s'y engager. En premier lieu, un dialogue politique devrait être noué au niveau de l'UA, de l'UE et des autorités locales et nationales en Afrique, afin de promouvoir une compréhension commune de la manière dont les approches territoriales peuvent être utilisées pour améliorer la conception et la mise en œuvre des politiques et des programmes.

Une aide spécifique et significative est nécessaire pour définir des programmes d'action locale. Au niveau local, l'essentiel de cette aide peut être fourni par des experts locaux et nationaux (issus des organisations de la société civile, de l'administration et de groupes de conseil) et une aide extérieure peut également être mobilisée, notamment durant une phase pilote. Au niveau national, les gouvernements jouent un rôle essentiel en termes de coordination et de cohérence politique entre les programmes d'action locale et les stratégies nationales existantes, ainsi que pour la réalisation d'économies d'échelle dans la mise en œuvre de l'approche territoriale (par exemple dans les fonctions de soutien). L'appui financier de l'Union devrait être accordé à des programmes d'action locale innovants, adaptés aux réalités économiques, sociales et environnementales de l'Afrique, et l'Europe devrait partager son expérience et regrouper des informations et des ressources méthodologiques.

Il convient de suivre plusieurs étapes pour définir une stratégie territoriale et déterminer des programmes d'action locale⁶³.

Déterminante pour le développement d'un sentiment d'appartenance et pour le renforcement de l'action collective, la première étape consiste à garantir la participation d'un large groupe de parties prenantes représentatives. Les jeunes et leurs organisations sont des acteurs essentiels dans le processus de participation. L'expérience de l'UE en matière de promotion et de soutien de l'action collective pourrait être utile aux acteurs ruraux, et notamment à ceux issus de groupes défavorisés, afin de renforcer leurs capacités de négociation et d'obtenir des résultats plus justes et plus équitables. Une discrimination positive serait nécessaire pour renforcer la contribution des jeunes femmes et hommes, étant donné qu'ils ont la perception la plus claire des obstacles à leur propre développement et sont les mieux placés pour envisager leur avenir et définir leurs propres projets. En outre, l'UE pourrait renforcer son engagement de partager sa longue expérience en matière de dialogues participatifs, de consultations et de négociations multilatérales, en apportant une assistance technique et en réunissant de nombreuses parties prenantes de différents niveaux de pouvoir politique. Les négociations devraient faire partie des activités de renforcement des capacités des groupes défavorisés⁶⁴, en les aidant à gérer les enjeux relatifs au système juridique, aux politiques, aux relations publiques et aux techniques de gestion.

Torre A., Traversac J. B. (2011), "Territorial governance. Local Development, Rural Areas and Agrofood Systems" Heidelberg – New York: Springer; TP4D. 2018, op.cit.

Groupe de la Banque africaine de développement (AfDB) et al. (2015), idem; Agence Française pour le Développement (AFD) et al. (2018), idem.

^{64.} Edmunds, D.; Wollenberg E. (2001), <u>A strategic approach to multistake-holder negotiations</u>, Développement et Changement, Vol. 32.

La deuxième étape consiste à procéder à un diagnostic commun du contexte local, fondé sur la collecte de données disponibles, à l'aide des sources statistiques et de la littérature existante, en faisant le point sur les atouts territoriaux et la dynamique socio-économique en place. Elle permet de déterminer les principaux défis, les contraintes et les possibilités en termes de création d'emplois et de croissance inclusive. Il convient de veiller tout particulièrement à déterminer les ressources locales spécifiques au lieu (contrairement aux ressources générales qui sont indépendantes des particularités locales - par exemple, les mines). À cet égard, l'héritage culturel, les paysages naturels ou la qualité des produits agroalimentaires d'une origine géographique donnée sont de bons exemples. Généralement, ces ressources spécifiques ne sont pas données, elles doivent être «activées» au moyen d'actions communes de parties prenantes locales (reconnaissance et promotion). Elles peuvent donner lieu à de nouvelles activités dans le secteur agroalimentaire, dans le tourisme ou dans les services d'appui⁶⁵.

La troisième étape consiste à adopter une approche prévisionnelle concernant le futur développement plausible du territoire, ayant un horizon à long terme (de 15 à 20 ans) et fondée sur la co-élaboration de scénarios alternatifs pour l'avenir par les parties prenantes locales. L'adoption d'une approche prévisionnelle est un moyen de combiner des informations issues de différentes sources qui offrent un éventail de perspectives. Il s'agit d'une occasion de donner la parole à des acteurs qui sont rarement entendus, non seulement des représentants de la société civile, des jeunes et des groupes marginalisés, mais également des voix dissidentes. Par nature, cela contribue à une analyse commune des défis territoriaux et renforce la capacité des ressources locales à les relever. Des expériences récemment menées en Afrique montrent que des approches prévisionnelles territoriales sont possibles⁶⁶. Elles ne nécessitent pas d'études ni de compétences spécifiques de la part des participants locaux.

Tout ce processus de dialogue participatif aboutit à la définition de priorités qui influenceront la préparation d'un plan d'action local, comprenant un séquençage impératif afin de tenir compte des contraintes budgétaires et opérationnelles (par exemple, ressources humaines). Ce plan d'action associant des individus, des entreprises et le gouvernement local correspond à une feuille de route du développement territorial permettant de pleinement exploiter la dynamique locale du développement agricole, de la diversification rurale et de la transformation économique. Il se traduit par des projets et des activités spécifiques qui peuvent faire l'objet d'un suivi au regard des objectifs en termes de création d'emplois et de revenus.

Recommandations

Adopter une approche territoriale privilégiant la dimension humaine, locale, transversale, à plusieurs niveaux, multipartite et flexible du développement et promouvoir l'intégration et les synergies entre les politiques et les actions: définir une stratégie territoriale, adopter une approche prévisionnelle, encourager une action collective.

3.3.2. Soutenir les infrastructures pour le développement

De nombreux biens publics doivent être fournis par les gouvernements africains afin d'atteindre les ODD. Plusieurs sont directement inclus dans la nouvelle alliance Afrique-Europe, comme l'éducation et les infrastructures.

- Camagni R. (2009), «<u>Territorial capital and regional development</u>» dans R. Capello & P. Nijkamp (Eds.), Territorial capital and regional development, Edward Elgar Publishing, Cheltenham. Campagne P., Pecqueur B. (2014), Le développement territorial: une réponse émergente à la mondialisation, éd. Charles Leopold Mayer. Paris.
- Sourisseau J.-M. et al. (2017) «Penser ensemble l'avenir d'un territoire.
 Diagnostic et prospective territoriale au Mali et à Madagascar», dans Caron P. et al. (coord.). (2017), idem.

Si l'amélioration des systèmes éducatifs est un objectif général, la présente task force estime que les infrastructures doivent faire l'objet d'une attention particulière étant donné qu'un manque d'infrastructures de base dans les zones rurales ou dans les villes de petite et moyenne taille est une contrainte majeure pour le secteur agroalimentaire, la diversification rurale et le développement territorial.

L'Afrique est à la traîne par rapport à d'autres régions en développement⁶⁷. 63 % seulement de la population totale a accès à de l'eau potable; 47 % de la population urbaine et 34 % de la population rurale ont accès à un système d'assainissement amélioré; la densité des routes pavées est plus de 10 fois inférieure à celle en Asie; et la fourniture en électricité ne concerne respectivement que 72 % et 33 % des habitants des zones urbaines et rurales. Malgré le développement rapide des téléphones portables et des applications de technologie mobile au cours des deux dernières décennies (les abonnements de téléphonie mobile concernent 73 % des Africains), 1 % seulement de la population a un accès permanent à internet et 15 % seulement sont des utilisateurs⁶⁸.

La task force souligne tout particulièrement l'importance d'améliorer les routes, ainsi que l'accès à l'électricité et à internet en tant qu'outils essentiels du développement économique. Des priorités seront définies à partir du résultat des diagnostics territoriaux et des processus de consultation.

L'importance des routes en général, et dans les zones rurales en particulier, a été démontrée au fil des décennies. Les routes sont essentielles pour promouvoir le développement dans le cadre de marchés alimentaires et agricoles propices, notamment dans des régions où les services de transport n'existent pas et où les possibilités de revenus non agricoles sont infimes. L'approche territoriale contribuera à cibler les besoins d'investissement les plus urgents.

L'électrification est une condition préalable au développement de nouvelles activités économiques, et l'Afrique est très en retard par rapport à d'autres régions. Il serait irréaliste de prévoir l'électrification rurale partout; néanmoins, elle est nécessaire dans les petites villes et les grandes bourgades rurales afin d'accélérer la diversification économique. Les petits centres urbains bien équipés servent de centres logistiques pour les mouvements de marchandises entre les zones rurales et les grandes villes, ils peuvent tirer avantage des économies d'échelle pour fournir des services dans les régions environnantes, et ils ouvrent l'espace à la transformation locale des produits agricoles et à de petites entreprises profitant de la main-d'œuvre existante.

Si les solutions nécessitent une gouvernance appropriée du secteur de l'électricité au niveau national et un mélange de sources de production à petite et à grande échelle, certaines interconnectées et d'autres comme des mini-réseaux autonomes, il convient de donner la priorité à l'énergie durable et à l'infrastructure électrique. L'expérience acquise dans le cadre de précédents processus d'électrification a mis en lumière le rôle des mini-réseaux à faible coût gérés ou détenus au niveau local et reposant sur les énergies renouvelables (solaire, éolienne, hydraulique), où les autorités et les communautés locales peuvent superviser le développement de la production d'énergie hors réseau fondée sur la disponibilité des ressources et la demande locale⁶⁹. Certaines coopératives agricoles pourront contribuer à ce processus en utilisant la biomasse pour produire de l'électricité couvrant leurs besoins et éventuellement ceux d'autres utilisateurs à proximité.

- Foster, V.; C. Briceño-Garmendia. (2010), <u>Infrastructures africaines: Une transformation impérative</u>, Agence Française de Développement et Banque mondiale, Washington, DC.
- Groupe de la Banque africaine de développement (AfDB) (2018), Perspectives économiques en Afrique 2018: Financement des infrastructures: stratégies et instruments, Abidjan.
- Enflo. K. et al. (2009), «<u>Electrification and energy productivity</u>", Ecological Economics, septembre 2009; Energy Sector Management Assistance Program.

Le potentiel de la numérisation de l'agriculture/ rurale en Afrique

Par l'intermédiaire de ses délégations en Afrique, l'UE intervient afin d'améliorer la «numérisation pour une agriculture durable» (Digitalisation for Sustainable Agriculture – D4SA). Les projets portent sur les composants de pré-production, de production et d'après-récolte de la chaîne de valeur agricole. Citons à titre d'exemples les services de fournitures de données de marché et de vulgarisation par l'intermédiaire des SMS en Gambie et au Ghana; les bases de données en ligne et les plates-formes numériques au Sénégal, à Djibouti et au Cameroun; les services bancaires mobiles en Éthiopie et au Burkina Faso; les systèmes de bordereaux électroniques au Mozambique, en Zambie et au Rwanda.

L'UE a massivement investi dans la numérisation de l'agriculture en Afrique en finançant, dans le cadre du FED, le centre technique de coopération agricole et rurale (CTA). Les transferts de technologies et d'innovations sont des éléments essentiels de ces projets. Le CTA encourage aussi activement le partage de bonnes pratiques et de connaissances en matière d'innovations numériques pour l'agriculture. L'UE soutient également des projets de recherche et de connectivité: le programme Horizon 2020 allant de la télédétection à l'aide des apiculteurs en Éthiopie, en passant par la prévision des crues en Afrique de l'Ouest; le 11e FED finançant le projet «Africa Connect2» dans le cadre duquel l'internet haut débit en Zambie a permis de remédier à la dégradation des sols et a contribué à des politiques foncières durables. Enfin, au titre du fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne pour l'Afrique (FFUE), l'UE utilise un système web pour mettre son réseau de projets mondiaux en ligne et partager instantanément les progrès accomplis avec toutes les parties concernées.

L'UE considère que la numérisation devrait être un tremplin pour transformer les petites exploitations agricoles en Afrique: en améliorant la productivité, la rentabilité et la résilience du système agroalimentaire et en permettant aux jeunes et aux femmes de se lancer d'une manière rentable dans l'agriculture et l'agro-industrie. Toutefois, pour libérer le potentiel de la numérisation dans l'agriculture, les partenaires du développement et le secteur privé doivent accroître leurs investissements et créer l'environnement propice qui permettrait d'intensifier les innovations numériques dans toute la chaîne de valeur agricole.

Le potentiel de la numérisation dans les programmes et projets de développement des chaînes de valeur agricoles peut être libéré en intégrant des services numériques pour différents acteurs de la chaîne de valeur, avec le soutien de l'UE en Afrique. Parmi les innovations numériques, citons entre autres: les services de conseil et de vulgarisation, les solutions/ services intelligents pour le climat, les systèmes de gestion après-récolte, les services d'information sur les marchés, les services financiers et les services de gestion de la chaîne d'approvisionnement.

L'UE pourrait faire profiter de son expérience et contribuer à renforcer les capacités des pays africains dans le domaine de l'analyse des mégadonnées pour l'agriculture, notamment en développant une méthode cohérente de collecte, de gestion et d'utilisation des données recueillies par l'agro-industrie, les gouvernements, les chercheurs, les organisations paysannes et les entreprises des TIC.

Promouvoir l'entrepreneuriat et l'emploi des jeunes grâce à la numérisation est un autre domaine dans lequel l'UE et l'Afrique peuvent coopérer et apporter le soutien nécessaire aux start-ups dirigées par des jeunes opérant dans le domaine de l'agriculture numérique dans le cadre de structures innovantes; des services de développement des entreprises, tels que l'incubation et l'encadrement; la culture numérique et le développement des compétences; et les facilités d'investissement.

Une task force UE-UA sur l'économie numérique lancée en décembre 2018 dans le cadre de la nouvelle alliance Afrique-Europe examinera cette question en profondeur.

L'accès à internet doit être soutenu par les gouvernements en collaboration avec le secteur privé. Il peut faciliter l'accès des acteurs économiques, notamment les agriculteurs et leurs organisations, à l'information et à de nouveaux services allant de services de conseil et de partage du savoir-faire par l'intermédiaire d'applications mobiles à l'utilisation d'outils commandés à distance pour la gestion des cultures ou à l'accès à des données sur l'utilisation des terres. Il peut soutenir de nouveaux modèles de développement des entreprises et également faciliter l'accès à des plates-formes d'apprentissage en ligne et le développement de la formation professionnelle.

Le développement des infrastructures est inclus dans l'action nº 1 de la nouvelle alliance Afrique-Europe dans le cadre de laquelle le plan d'investissement extérieur (PIE) financera l'accès à l'électricité de 30 millions de personnes et d'entreprises, renforcera la capacité de production des énergies renouvelables de 5 gigawatts et proposera des routes carrossables en toutes saisons à 24 millions de personnes grâce à des investissements dans les infrastructures de transport. L'action n° 9 améliorera la connectivité en développant l'internet à haut débit et les infrastructures numériques. Toutefois, la présente task force considère que des efforts supplémentaires doivent être déployés pour donner accès à l'électricité dans les petites villes. Il s'agit d'une condition préalable au développement des industries agroalimentaires qui joueront un rôle essentiel dans la création d'emplois. Cette proposition est pleinement conforme aux cinq grandes priorités de la Banque africaine de développement pour 2025, appelées le Top 5 ou «High 5» en anglais, la première priorité étant d'«éclairer l'Afrique». Elle viendra compléter d'autres efforts existants tels que l'initiative «Africa 50»70.

Ces investissements dans des infrastructures de base profitent à de vastes segments de la société et favorisent un cycle de développement vertueux, avec des projets gagnant-gagnant entre la population locale, les communautés rurales, les investisseurs et le secteur public, en améliorant le bien-être individuel et social et en augmentant les revenus, l'efficacité des investissements et les recettes fiscales.

Recommandations

Accroître les investissements dans les infrastructures en mettant l'accent sur l'électricité et l'accès à internet.

L'UE et l'Afrique devraient coopérer pour promouvoir des partenariats multipartites, en particulier avec le secteur privé, en vue d'encourager les investissements et de soutenir les innovations numériques testées et prometteuses au service de l'agriculture durable, notamment des outils de télédétection, l'intelligence artificielle, les chaînes de bloc et l'internet des objets.

3.3.3. Renforcer les institutions locales et les réseaux économiques et sociaux

La mauvaise gouvernance et les questions d'économie politique (souvent aggravées par la corruption) peuvent constituer des obstacles majeurs au développement des infrastructures en Afrique, en raison de la complexité fréquente de ces projets. Ces derniers nécessitent des investissements conséquents à long terme, ont de fortes caractéristiques de biens publics, une longue durée de vie et des coûts irréversibles élevés. Ils sont aussi très sensibles aux conditions politiques locales. Ces aspects ont forcément une influence sur la perception des risques des investisseurs privés concernant le financement des infrastructures en Afrique⁷¹.

- 70. Africa 50 (2017), Rapport annuel Africa 50.
- 71. Banque africaine de développement (2018), <u>Perspectives économiques en Afrique</u>, rapport.

Mener des programmes d'aide au développement sans connaître les réalités politiques d'un pays peut avoir des conséquences inattendues de toute sorte. Non seulement le contexte politique définit les limites de ce qui peut être accompli ou non avec l'aide étrangère, mais l'aide étrangère elle-même peut avoir une incidence sur le contexte politique⁷².

La décentralisation effective constitue un facteur important du succès des approches territoriales. Il est en effet essentiel d'élaborer des politiques à l'échelon local pour permettre une véritable appropriation, pour dynamiser le renforcement des capacités et pour mieux mobiliser les ressources locales (humaines, naturelles et financières) en vue d'accélérer le développement local. Le fait de promouvoir la décentralisation fait donc partie intégrante des approches territoriales afin de garantir la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de manière inclusive et pertinente des interventions en faveur du développement.

De nombreux pays africains ont mis en œuvre des programmes de décentralisation, avec des résultats mitigés. Si la décentralisation politique s'est développée quasiment partout, avec des élections locales et un transfert de certaines responsabilités aux gouvernements locaux, la décentralisation administrative a été plus limitée dans la réattribution des fonctions administratives et des responsabilités exécutives. Surtout, la décentralisation budgétaire – transférer des ressources financières et des compétences génératrices de revenus – demeure très faible, ce qui explique la capacité d'investissement très limitée des municipalités ou régions⁷³.

Les interventions doivent être adaptées au contexte local et national, et il convient d'accorder une attention toute particulière aux pays fragiles, notamment ceux touchés par les conflits et les violences intestines⁷⁴. Dans les pays fragiles et touchés par des conflits, tout processus de décentralisation ne devrait pas compromettre le pouvoir instable d'un État déjà faible. Il importe tout particulièrement de veiller à renforcer les capacités des institutions et à clarifier le rôle respectif de l'État et du secteur privé.

Les gouvernements locaux dépendent du bon vouloir des gouvernements nationaux, et les transferts sont généralement limités (les gouvernements locaux africains ne reçoivent en moyenne que 7 % des recettes fiscales totales)⁷⁵. Ces transferts limités empêchent d'apporter un soutien local efficace (ressources humaines et budget) à la mise en œuvre d'approches territoriales et de politiques locales. Le manque de capacités locales et de transparence constitue une grande difficulté pour la gouvernance locale, susceptible de donner lieu à un problème de corruption.

- Putzel, J., Di John, J. (2012), «<u>Meeting the challenges of crisis states</u>», Crisis States Research Centre Report
- Elroy Africa (2012), <u>Development of the Africa local governance time-line: Decentralization study post 1980</u>, Programme d'appui à l'élaboration de la politique de décentralisation en Afrique, GIZ.
- McIntosh, K. & Buckley, J. (2015), <u>Economic development in fragile and conflict-affected states: Topic guide</u>, Birmingham, Royaume-Uni: GSDRC, Université de Birmingham.
- Cités et gouvernements locaux unis (2010), Le financement des collectivités locales: Les défis du XXIe siècle: Deuxième rapport mondial sur la décentralisation et la démocratie locale (GOLD II), Barcelone.

Un moyen d'améliorer la gouvernance locale consiste à faciliter la participation et l'implication des organisations de la société civile, ainsi que des dirigeants traditionnels et représentants des acteurs économiques ayant une bonne connaissance du contexte local. Ces conditions peuvent être réunies dans le cadre d'une approche territoriale.

Il faudra veiller, dans le cadre du dialogue UE-Afrique, à améliorer les processus de décentralisation. Il s'agit d'un objectif à long terme pour lequel la collaboration avec des organes dédiés, des organisations et des think tanks peut être très précieuse (notamment Cités et gouvernements locaux unis, Africités ou le Global local forum). Des organisations nationales soutenant les gouvernements locaux (par exemple: la South African Local Government Association, l'association des municipalités du Mali, l'Assemblée des régions et districts de Côte d'Ivoire) pourraient bénéficier de l'expérience européenne (notamment du Conseil des communes et régions d'Europe) et des nombreux programmes existants de coopération décentralisée entre les collectivités locales européennes et africaines.

Un autre enjeu important consiste à favoriser et renforcer les réseaux existants de parties prenantes. Il existe une littérature abondante dans le domaine de la géographie économique sur l'importance des réseaux locaux pour le développement et la mobilisation fructueuse des ressources territoriales. Ces réseaux, qui bénéficient d'un solide capital social source de confiance, peuvent réunir des atouts complémentaires et des capacités humaines et accélérer l'innovation.

La coopération entre pairs UE-Afrique peut apporter une aide utile en vue de surmonter le manque de compétences et d'informations sur les techniques, les méthodes et les modèles d'entreprise, au-delà des efforts à déployer au niveau des systèmes éducatifs et d'information. Complémentaires de la coopération entre gouvernements, les partenariats entre les individus et entre les entreprises, qui figurent au cœur de la proposition de notre task force, peuvent donner accès à de l'expérience et à des méthodes innovantes.

Les organisations paysannes africaines peuvent bénéficier du soutien de leurs pairs européens sous la forme de conseils, de formations et d'échanges entre agriculteurs, et par l'intermédiaire de certaines associations de jeunes et de femmes souhaitant développer et améliorer leurs actions. De même, les entreprises peuvent tirer profit de la présence locale de représentants d'entreprises, des chambres de commerce nationales et étrangères et d'autres organisations d'aide aux entreprises. L'aide européenne en faveur de l'Afrique pourrait exploiter ce potentiel pour renforcer les capacités des parties prenantes locales et améliorer les systèmes économiques et sociaux au service du développement territorial et local.

Recommandations

Intégrer des aspects de décentralisation dans le dialogue UE-Afrique. Favoriser et renforcer les réseaux locaux existants et la coopération entre pairs, notamment par l'intermédiaire des organisations paysannes, des coopératives et des fédérations professionnelles.



/4

UNE GESTION
DURABLE DES
TERRES ET DES
RESSOURCES
NATURELLES
ET LA LUTTE
CONTRE LE
CHANGEMENT
CLIMATIQUE

4.1. En quoi est-ce important?

La forte demande de terres agricoles et les besoins de nourriture, de fourrage, de fibres, d'eau et autres d'une population africaine toujours croissante exercent une pression sur les ressources naturelles. Sans mesures appropriées qui garantissent leur utilisation durable, cette pression entraînera un appauvrissement des ressources naturelles (par exemple, des sols, de l'eau, de la biodiversité, des forêts), affectera le fonctionnement des écosystèmes et leur capacité à produire des avantages économiques et sociaux, tout en créant potentiellement des conflits quant à leur utilisation. Il est essentiel de maintenir et/ou de rétablir la qualité des terres et des écosystèmes en vue de garantir que la population africaine pourra toujours compter sur celles-ci et sur d'autres ressources naturelles nécessaires à son développement durable.

En plus de l'appauvrissement des ressources naturelles, le changement climatique donne lieu, au niveau mondial, à une variabilité accrue du climat et à des conditions extrêmes qui, à leur tour, deviennent des forces à l'origine de la récente aggravation de la famine dans le monde.

Le changement climatique a déjà un effet supplémentaire particulièrement négatif sur l'agriculture africaine et son industrie agroalimentaire. La gestion durable des terres et des ressources naturelles est donc essentielle pour garantir la production alimentaire, l'approvisionnement en eau et la protection de la biodiversité, pour protéger l'agriculture des risques climatiques et pour contribuer à la fois à l'adaptation au changement climatique et à son atténuation. Les investissements dans l'agriculture, les parcours, les forêts et la pêche doivent donc contribuer à la conservation et à l'utilisation durable des ressources naturelles et des écosystèmes et intégrer la lutte contre le changement climatique. Ils doivent également viser à optimiser l'ensemble du système alimentaire, notamment en tenant compte des synergies et des relations d'interdépendance avec d'autres politiques sectorielles et des interactions au sein des systèmes alimentaires allant de la fourniture d'intrants, la production, la transformation et la vente au détail à la consommation et au gaspillage alimentaire.

4.2. Contexte et défis stratégiques

4.2.1. État des terres et des ressources naturelles africaines

Qu'il s'agisse des terres ou des zones climatiques, les conditions agro-écologiques africaines sont très diverses, ce qui accroît la difficulté à envisager des solutions durables pour améliorer la productivité et la sécurité alimentaire. Les sols africains présentent également une grande diversité. Mises à part les zones situées autour de montagnes volcaniques, la plupart des sols sont faibles en nutriments et peu fertiles⁷⁶. De nombreux agriculteurs africains, notamment les petits exploitants, ont des capacités limitées en raison des contraintes économiques et du manque d'informations adéquates qui les empêchent d'adopter des pratiques de gestion durable des sols pour en maintenir la fertilité et s'adapter au changement climatique.

Les estimations de la superficie totale des terres arables qui se prêtent à la culture en Afrique varient. FAOSTAT⁷⁷ estime à 1 133 millions le nombre d'hectares de terres agricoles en Afrique, dont 76 % sont des prairies et pâturages situés principalement dans des zones semi-arides et subhumides. Le pastoralisme nomade est courant dans les zones semi-arides (voir l'encadré sur le pastoralisme nomade). Pour le reste, 21 % sont des terres arables et 3 % des cultures permanentes. La composition et l'occupation des sols ainsi que les caractéristiques climatiques empêchent toutefois de cultiver certaines de ces terres.

Compte tenu de l'augmentation de la population, la surface de terres arables par habitant diminuera et, par conséquent, la course aux terres s'intensifiera. Le NEPAD⁷⁸ indique qu'au cours d'une période de dix ans, «les contrats pour des investissements agricoles à grande échelle en Afrique ont porté sur 20 millions d'hectares. Ceci équivaut aux surfaces arables de l'Afrique du Sud et du Zimbabwe réunies». Tout le monde s'accorde à dire que le fait de protéger la propriété terrienne a un effet positif sur la pauvreté et l'inégalité et constitue une mesure efficace pour une gestion durable des terres. Si des acquisitions foncières à grande échelle peuvent créer des opportunités d'emploi, elles peuvent parfois avoir un effet néfaste sur les conditions de vie locales et provoquer des conflits⁷⁹, et peuvent également entraîner une utilisation accrue des ressources en eau⁸⁰. Les demandes concurrentes concernant l'exploitation des sols, la pression sur la population et les animaux d'élevage, l'exploitation illégale du bois, notamment la biomasse ligneuse pour l'énergie, continuent d'être à l'origine de la déforestation, de la dégradation des sols et de la désertification. L'évolution de la couverture forestière en Afrique (2001-2013) indique une baisse de plus de 10 % du couvert végétal⁸¹ par rapport à 2000. La désertification touche déjà 2/3 des terres d'Afrique et 65 % de sa population⁸². La dégradation des sols est également responsable de pertes économiques⁸³ et les petits exploitants sont souvent parmi les premiers touchés.

- Pesche D. et al. (eds.) (2013), <u>Atlas des sols d'Afrique</u>. Commission européenne, Office des publications de l'Union européenne, Luxembourg.
- 77. FAOSTAT (2018), <u>Données sur l'utilisation des terres</u>, site internet.
- 78. NEPAD (2013), Les agricultures africaines Transformations et perspectives.
- 79. Conseil des ministres africains chargés de l'eau (2014), <u>Analyse des impacts des investissements à grande échelle dans le secteur agricole sur les ressources en eau, les écosystèmes et les moyens de subsistance; et développement d'options de politiques publiques pour les décideurs (en anglais), FAO; PNUE; GRID-Arendal; IWMI.</u>
- Breu T, et al. (2016), "<u>Large-Scale Land Acquisition and Its Effects on the</u> Water Balance in Investor and Host Countries", PLoS ONE 11(3): e0150901.
- Hansen, M. et al. (2013), "High-Resolution Global Maps of 21st-Century Forest Cover Change" Science, Vol. 342, Numéro 6160.
- CUA, OCDE (2018), <u>Dynamiques du développement en Afrique 2018</u>:
 <u>Croissance, emploi et inégalités</u>, publication CUA Addis-Abeba/OCDE, Paris.
- Nkonya et al. (2016), «<u>Economics of Land Degradation in Sub-Saharan Africa</u>» Dans: Nkonya E., et al. (eds) Economics of Land Degradation and Improvement – A Global Assessment for Sustainable Development, Springer, Cham.

Pastoralisme nomade

Le pastoralisme nomade est un moyen de subsistance essentiel dans de nombreuses régions d'Afrique, qui a permis de renforcer la capacité de l'humanité à se déplacer à travers le continent africain et à transformer l'herbe en nourriture. Le pastoralisme nomade se rencontre du Sahara malien jusqu'aux plaines d'Afrique orientale. Partout où elle existe, la modernité présente à la fois des avantages et des inconvénients pour cette ancienne pratique et injecte de nouveaux éléments qui transforment la culture. Les effets du changement climatique associés au surpâturage dans de nombreux pays du Sahel et la pression due à la présence de groupes rebelles et à l'insécurité ont récemment modifié l'emplacement des couloirs traditionnels de transhumance. Les progrès accomplis dans le domaine des produits pharmaceutiques vétérinaires se sont avérés avantageux pour les peuples nomades du Sahel, qui peuvent désormais déplacer leur bétail dans des régions qui étaient auparavant prohibées en raison de la trypanosomiase des bovins.

Depuis peu, les couloirs de transhumance sont parfois 1 000 à 2 000 km plus au sud que les régions de transhumance géographiques et historiques traditionnelles. Cette évolution récente a rarement été anticipée, donnant lieu à des conflits entre les pasteurs et les agriculteurs et créant des pressions supplémentaires sur les zones protégées et les ressources naturelles (eau et terre). Les conflits dégénèrent de plus en plus souvent en affrontements violents avec usage d'armes à feu et massacre de civils⁸⁴. Même dans ce contexte, la transhumance reste une activité rentable mais risquée pour les propriétaires de bétail. La hausse significative du nombre de ruminants récemment constatée dans certains grands pays du Sahel semble liée à la fonction de banque qu'exercent les troupeaux, mais également aux «revenus gris» générés par des activités illégales ou la corruption⁸⁵.

L'atténuation des nouveaux risques dus aux nouvelles tendances observées concernant la transhumance face au changement climatique, au surpâturage et à l'insécurité consiste notamment à établir un dialogue précoce avec toutes les parties prenantes, à mettre en place un système fiscal adapté, à lutter contre la corruption et à pratiquer une gestion durable des parcours pour éviter le surpâturage.

Dans de nombreux pays africains, la croissance agricole se fait essentiellement par l'extension des zones agricoles et non par une intensification durable, entraînant l'élimination de la végétation naturelle par la voie de la déforestation et provoquant une perte de biodiversité⁸⁶, y compris la perte de variétés de semences. Si dans de nombreux pays africains, des groupes d'agriculteurs s'engagent à produire des semences certifiées⁸⁷ notamment dans des coopératives productrices de semences, l'accès à des semences améliorées continue de poser des difficultés. L'agroforesterie présente également un grand potentiel en termes de croissance et d'emploi, de sécurité alimentaire, de résilience, de viabilité environnementale et de lutte contre le changement climatique. Elle doit être soutenue, tout comme la protection des forêts et de la biodiversité agricole.

Si l'Afrique compte environ un tiers des plus grands bassins hydrographiques au monde, elle demeure le deuxième continent le plus aride de la planète88, avec de grandes disparités dues à la variabilité spatiale et temporelle des précipitations et des eaux souterraines. Tandis que l'eau est abondante dans le bassin du Congo, la plupart des régions arides et semi-arides du continent présentent un bilan hydrique déficitaire. Les sécheresses récurrentes, notamment dans les zones semi-arides et subhumides, entraînent une fluctuation des cultures et pâturages non irrigués, exposant les petits exploitants et pasteurs déjà vulnérables. L'irrigation est une pratique courante sur plus de 12 millions d'hectares (6 % de la superficie totale des terres cultivées)89, l'agriculture représentant actuellement environ 85 % de l'eau prélevée dans les rivières et les lacs. Des efforts doivent être déployés pour améliorer la gestion durable de l'eau et de l'infrastructure hydraulique⁹⁰ afin d'éviter la dégradation des sols⁹¹. Le potentiel d'irrigation de l'Afrique est limité par le manque de ressources financières pour l'infrastructure hydraulique⁹² et des capacités techniques et humaines inadaptées. En outre, l'absence fréquente d'estimations sur la quantité d'eau disponible complique la gestion des ressources hydrauliques. Développer l'infrastructure hydraulique, en tenant compte des incidences socio-environnementales, demeure un immense défi.

- 84. Conférence internationale des ministres en charge de la défense, de la sécurité et des aires protégées sur la lutte contre le braconnage et autres activités criminelles transfrontalières (2019) <u>Déclaration finale, Rapport</u> <u>d'experts, Note conceptuelle thématique numéro 1, Brief Sahel, N'Djamena,</u> Tchad, 23-25 janvier.
- Marchés tropicaux Gembloux Agro-Bio Tech, Université de Liège (2018), séminaire sur la transhumance en République centrafricaine.

- 86. Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) Centre mondial de surveillance de la conservation de la nature (CMSC) (2016), <u>L'état de la biodiversité en Afrique: Examen à mi-parcours des progrès réalisés vers l'atteinte des objectifs d'Aichi, Cambridge, Royaume-Uni.</u>
- 87. AFD,Gouvernement des Pays-Bas, Agricord (2018), <u>L'essor des coopératives</u> productrices de semences en Afrique de <u>L'Ouest et en Afrique centrale</u>: <u>Inventaire des forces et des faiblesses des coopératives productrices de semences</u>, rapport
- Commission économique des Nations unies pour l'Afrique/UA/AfDB (2010), Vision africaine de l'eau pour 2025: l'utilisation équitable et durable de l'eau pour le développement socioéconomique.
- 89. FAO AQUASAT Irrigation (2014) <u>Faits et chiffres sur l'irrigation</u>, <u>les cultures irriguées</u>, <u>l'environnement</u>, site internet.
- Union africaine, Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA) (2017), <u>Bridging Africa's \$68bn infrastructure finance gap</u>, site internet.
- 91. Pesche D. et al. (eds.) (2013), idem.
- Union africaine, Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA) (2017), idem.

Le potentiel de l'hydroélectricité en Afrique est estimé à 1852 térawatts-heure (TWh) par an, soit «trois fois la demande actuelle du continent» Pour ce qui est de l'eau, l'hydroélectricité est toutefois en concurrence avec l'agriculture. Le potentiel de l'énergie solaire est considéré comme très élevé. Les ressources éoliennes et géothermiques sont estimées respectivement à 110 GW et à plus de 15 GW⁹⁴. Les investissements dans l'énergie propre peuvent alimenter l'infrastructure d'irrigation et sont en mesure d'accroître la sécurité alimentaire, les possibilités d'emploi et les revenus agricoles et de réduire les pertes après-récolte et les émissions de gaz à effet de serre, contribuant ainsi à l'agenda 2063 de l'Afrique. Le plus grand défi consiste à développer des infrastructures d'énergie propre qui soient socialement inclusives et écologiques.

4.2.2. Risques liés au changement climatique en Afrique

Bien que l'Afrique soit responsable de moins de 4 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre, 27 des 33 pays les plus exposés au changement climatique sont africains95, ce qui a un effet négatif sur la sécurité alimentaire du continent et sur le secteur agricole, très sensible au climat. Environ 95 % des terres cultivées ne sont pas irriguées. La variabilité grandissante du climat et les conditions extrêmes (notamment les sécheresses et les inondations) peuvent provoquer de graves crises alimentaires, avec des répercussions sur la hausse des prix alimentaires et des pertes de revenus pour les agriculteurs, et une pression migratoire accrue⁹⁶. Les évènements climatiques extrêmes, tels que les vagues de chaleur, les sécheresses, les inondations et les tempêtes, ont augmenté depuis le début des années 1990. Outre la désertification en cours, les prévisions pour l'avenir sont alarmantes; par exemple, un réchauffement de la planète de 4°C au-dessus des niveaux préindustriels dans les années 2080 pourrait entraîner une diminution de 40 % des précipitations en Afrique du Sud⁹⁷.

Il y a lieu de soutenir l'atténuation en investissant dans des infrastructures d'énergie propre et verte, telle que l'énergie solaire, hydroélectrique, géothermique et éolienne, afin de minimiser les émissions et de proposer des solutions alternatives à la combustion du bois pour la transformation des produits agricoles, la cuisine et le chauffage. L'agriculture africaine contribue à hauteur de 15 % aux émissions mondiales de gaz à effet de serre provenant de l'agriculture, de la foresterie et des autres utilisations des terres⁹⁸. L'agriculture et l'utilisation des terres sont donc au cœur des contributions déterminées au niveau national (CDN) et des plans nationaux d'adaptation (PNA) de la plupart des pays africains, même si l'essentiel des mesures est axé sur l'adaptation, avec des effets bénéfiques pour l'atténuation. Enfin, la relation entre l'appauvrissement des ressources naturelles et les changements climatiques est complexe mais évidente, les enjeux climatiques au niveau mondial et à l'échelle du paysage étant étroitement liés aux effets locaux et microclimatiques des forêts99.

L'accord de Paris (COP21), qui est le cadre général de la lutte contre le changement climatique au niveau mondial, souligne la vulnérabilité particulière de l'Afrique. Après des années de désaccord, lors de la COP23 à Bonn en mai 2017, tous les pays ont reconnu l'importance de lutter contre le changement climatique dans l'agriculture et ont adopté l'Action commune de Koronivia pour l'agriculture¹⁰⁰, un programme de travail de deux ans et demi visant à formuler des recommandations pour lutter contre le changement climatique dans l'agriculture, notamment des évaluations des besoins, un échange de connaissances et de bonnes pratiques et des mesures de renforcement des capacités pour améliorer l'accès aux sources existantes de financement de l'action climatique. Malgré leurs positions souvent différentes¹⁰¹, le groupe africain et l'Union européenne devraient coopérer plus étroitement sur la question de l'agriculture et du changement climatique dans le cadre de la convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique (CCNUCC), afin de placer l'agriculture plus au cœur du processus de la CCNUCC.

4.3. Principaux domaines d'action

De la volonté politique, du dialogue et du soutien, une bonne gouvernance et un dispositif institutionnel satisfaisant, ainsi que des recherches et des incitations financières sont nécessaires pour rendre progressivement les systèmes agroalimentaires en Afrique plus résilients au changement climatique et durables sur le plan environnemental. Des mesures devraient être prises aux trois niveaux suivants: des gouvernements, des entreprises et des individus. L'un des principaux aspects est l'interaction au niveau local entre les agriculteurs, les administrations locales, les entreprises et les organisations non gouvernementales. Compte tenu des conditions très diverses, les besoins concrets et les solutions peuvent être mieux évalués dans le cadre d'une bonne coordination avec tous les acteurs locaux et entre eux.

4.3.1. Intégrer la gestion des terres et des ressources naturelles et la lutte contre le changement climatique dans les politiques et programmes

L'intégration de la gestion durable des terres devrait être au cœur de la coopération de l'UE dans le domaine du développement rural et peut prendre différentes formes comme illustré ci-dessous.

Pour que l'intégration soit effective, il faut disposer de bases de données fiables permettant une prise de décision éclairée sur la gestion des terres et des ressources naturelles et la lutte contre le changement climatique. L'UE et l'UA peuvent envisager de soutenir la transformation numérique de l'agriculture africaine, de la gestion des terres et des ressources naturelles en améliorant l'accès à des bases de données telles que Copernicus, le programme d'observation de la Terre, le programme de surveillance globale de l'environnement et de la sécurité et d'autres programmes du Centre commun de recherche de la Commission européenne. L'UE et l'UA peuvent également financer des plates-formes d'innovation afin d'optimiser le potentiel de l'agriculture intelligente, de favoriser la viabilité environnementale et de contribuer à l'adaptation au changement climatique. Il s'agirait notamment d'utiliser les systèmes de positionnement global et la cartographie numérique des sols pour informer les agriculteurs des variations concernant les besoins en nutriments d'un sol donné. Cela consisterait également à soutenir la création et la maintenance de systèmes de transmission de données météorologiques à objectifs multiples sur tout le continent ainsi que le renforcement des capacités et le libre accès à des services de vulgarisation agricole numériques (par exemple, des vidéos de

formation). L'UE peut encourager l'utilisation de technologies numériques pour mettre en œuvre la législation environnementale (utilisation des terres, eau, foresterie, biodiversité), surveiller le respect et la mise en œuvre de mesures d'atténuation et établir des rapports à cet égard.

L'intégration peut se faire en renforçant les capacités humaines et institutionnelles. Il est nécessaire de renforcer les capacités techniques des gouvernements africains pour leur permettre d'intégrer avec succès la gestion durable des terres et des ressources naturelles (gestion intégrée des terres, des sols et de l'eau, parcours, forêts et préservation de la biodiversité) et des stratégies intelligentes en matière de climat en tant que priorités stratégiques dans leurs politiques et programmes de développement agricole, notamment le PDDAA et d'autres plans d'investissement. Les lois et règlementations sur l'utilisation des ressources naturelles sont inefficaces si elles ne sont pas respectées ou appliquées. De nombreux pays africains ayant des compétences inadaptées dans la surveillance de l'utilisation des terres, de l'eau, des forêts et de la biodiversité, le renforcement des capacités dans ces domaines est nécessaire et peut créer des possibilités d'emploi dans les zones rurales. Pour combler le manque de capacités humaines dans la gestion des ressources naturelles, la coopération au développement de l'UE peut continuer de soutenir, par exemple, les réseaux africains UA-NEPAD de centres d'excellence dans le domaine de l'eau. En outre, l'UE pourrait encourager les partenariats entre des organisations européennes et africaines pour créer d'autres centres d'excellence soutenant la gestion durable des terres et des approches systémiques.

Par ailleurs, les agents de vulgarisation agricole et les petits exploitants ont besoin de recevoir une formation sur l'agriculture intelligente du point de vue du climat et des écosystèmes, notamment l'utilisation efficace et sûre d'engrais et l'utilisation minimale de produits agrochimiques. Ces formations devraient servir de marqueur pour le suivi, l'établissement de rapports et l'évaluation des programmes pertinents de développement de l'agriculture.

Pour que l'intégration soit effective, il convient d'adopter une approche inclusive et globale. Des droits et priorités contradictoires, ainsi que l'exclusion des utilisateurs locaux du processus décisionnel donnent souvent lieu à des conflits liés à l'accès et l'utilisation des terres et autres ressources naturelles (comme lorsque différents utilisateurs revendiquent des terres, du fourrage, des arbres ou des ressources forestières non ligneuses dans un paysage donné). Dans ce cas, ces derniers ne bénéficient pas non plus des avantages et ne partagent pas les charges liées aux aires protégées. Pour être durable, la préservation de la biodiversité en Afrique devrait adopter une approche globale qui consiste notamment à soutenir l'agroforesterie et à mettre en œuvre une gestion durable de tous les types de forêts (y compris la restauration des forêts dégradées), ce qui peut dans le même temps améliorer la résilience face aux changements climatiques et la qualité des sols, la biodiversité et les régimes alimentaires humains.

Les utilisateurs de terres, tels que les agriculteurs et les pasteurs, devraient bénéficier de mesures incitatives et d'autres mécanismes leur permettant d'adopter et de continuer de pratiquer une gestion durable des terres, tout en garantissant leur propriété et leur accès aux terres. Les initiatives de préservation de la biodiversité doivent encourager une gestion durable des terres dans les paysages agricoles, garantir une cogestion efficace des aires de conservation avec les communautés locales et les petits exploitants et s'assurer que

ces derniers reçoivent toutes les prestations (objectifs d'Aichi pour la biodiversité 14, 15)¹⁰². En outre, il convient de soutenir les systèmes de semences favorisant la biodiversité agricole qui contribuent à préserver la biodiversité agricole de l'Afrique et permettent aux agriculteurs africains de faire des choix éclairés sur les semences et de gérer et soutenir leurs propres semences à la ferme.

Les ressources en eau doivent être gérées dans une perspective plurisectorielle à l'aide d'une approche NEXUS et d'une action intersectorielle. Étant donné que les limites des bassins hydrographiques dépassent souvent les frontières nationales, il est essentiel de négocier et d'encadrer la distribution d'eau non seulement entre les secteurs, mais également entre les pays afin d'éviter les conflits. Un appui peut être apporté à la définition des politiques de l'eau. concernant à la fois l'agriculture irriguée et l'agriculture pluviale, et au renforcement des capacités en vue de gérer la consommation d'eau et d'accroître la productivité de l'eau. Les modalités organisationnelles dans le secteur de l'eau sont essentielles. Les solutions intégrées de gestion de l'eau devraient reposer sur des plans régionaux et la gestion des ressources dans les bassins hydrographiques. La cohérence de la législation relative à l'utilisation des terres et de l'eau est particulièrement importante. Une condition préalable à des politiques efficaces consiste à enregistrer et analyser l'utilisation des ressources en eau et la consommation d'eau (de meilleures données sur la disponibilité et la consommation d'eau), en tenant compte des effets du changement climatique. La rétention d'eau dans les sols ou les réservoirs et l'utilisation plus efficace de l'eau permettent d'accroître la disponibilité de l'eau et d'améliorer la sécurité d'approvisionnement.

- Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) (2018), <u>Des</u> solutions environnementales novatrices: de l'élaboration des politiques à <u>leur mise en œuvre</u>, 7e session extraordinaire, Nairobi, 17-19 septembre 2018. AMCEN/SS.VII/5.
- 94. Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) (2018), idem.
- Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) (2014), <u>Changements climatiques 2014: impacts, adaptation et vulnérabilité</u>, OMM, PNUE, Cambridge University Press.
- Maplecroft (Global Risk Analytics), <u>Index de vulnérabilité au changement climatique 2014</u>, dans «Climate Change and Environmental Risk Atlas», site internet.
- Banque mondiale (2013), <u>Baissons la chaleur: phénomènes climatiques extrêmes, impacts régionaux et plaidoyer en faveur de l'adaptation</u>. Un rapport pour la Banque mondiale du Potsdam Institute for Climate Impact Research and Climate Analytics, Washington, DC.
- FAO (2016), Émissions de gaz à effet de serre provenant de l'agriculture, de la foresterie et des autres utilisations des terres, brochure.
- Van Noordwijk, M (2018), Forest Climate: Why atmospheric water matters, The Jakarta Post, 11 juillet.
- 100. Nations unies, Changement climatique, <u>Issues related to agriculture</u>, site internet
- 101. L'UE considère que l'adaptation et l'atténuation dans l'agriculture doivent toujours être traitées simultanément, puisque la plupart des actions et mesures contribuent à ces deux objectifs. L'Union africaine met davantage l'accent sur les besoins d'adaptation du secteur agricole et s'inquiète du fait que les obligations d'atténuer les changements climatiques puissent nuire aux petits exploitants. Voir l'intervention de Josefa Sackolors de la conférence de presse de DREA, conférence de presse.
- Convention sur la diversité biologique. Maintenir la vie sur Terre.
 Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, site internet.

Les synergies entre la sécurité alimentaire, la gestion des ressources naturelles et les interventions sur le climat, notamment dans le cadre du PDDAA et d'autres plans d'investissement, renforcent également l'intégration. Différents organes gouvernementaux, la société civile et le secteur privé doivent collaborer pour promouvoir ces synergies et renforcer le suivi dans le contexte des politiques et programmes pour une agriculture intelligente face au climat, y compris dans le cadre de l'Alliance pour une agriculture climato-intelligente en Afrique. Les États membres de l'UE et les institutions européennes financent déjà certains projets d'agriculture climato-intelligente en Afrique, mais il reste beaucoup à faire. Les initiatives de préservation de la biodiversité devraient être cogérées avec les communautés locales et les petits exploitants afin d'inciter ces derniers à utiliser des pratiques qui protègent et rétablissent la biodiversité, comme la lutte intégrée contre les organismes nuisibles. Ainsi, une approche territoriale (voir l'encadré ci-dessous) peut soutenir la gestion durable des terres, des ressources naturelles et la lutte contre le changement climatique.

Au niveau national, les directives et les cadres en matière d'investissement (par exemple, l'indice Agro-biodiversité, les directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers, les principes pour un investissement responsable dans l'agriculture, les modèles de comptabilisation des gaz à effet de serre), y compris ceux élaborés dans le cadre du PIE, peuvent être appliqués. Ces outils d'évaluation devraient dans l'idéal produire des données qui améliorent la cohérence des politiques relatives à l'agriculture et incitent les petits exploitants à fournir des observations sur les initiatives. Un domaine d'action essentiel consiste à développer ou à adapter des outils d'évaluation existants [par exemple, l'outil d'évaluation de la résilience, l'outil EX-ACT (Ex Ante Carbon-balance Tool)103 de la FAO] afin d'aider les investisseurs dans le secteur agroalimentaire africain à prendre leurs décisions concernant la résilience face au changement climatique, l'adaptation au changement climatique et la viabilité environnementale et à concevoir des mécanismes de contrôle préalable, de suivi et d'évaluation¹⁰⁴. En outre, le fait d'évaluer, de surveiller et d'établir des rapports sur la contribution des projets, programmes et politiques à l'utilisation durable et à la protection des terres, des sols, de l'eau, des parcours, des forêts et de la biodiversité, y compris la biodiversité agricole, et de lier les résultats obtenus à l'accès à des ressources financières, renforcerait encore ces synergies.

Approches territoriales de la gestion durable des terres et des ressources naturelles et de la lutte contre le changement climatique

Les ressources naturelles sont souvent regroupées en unités spatiales (zones de captage, bassins, zones climatiques, écosystèmes). Toutefois, il faut aller au-delà des unités biophysiques en adoptant une approche territoriale. Une telle approche prend en considération non seulement la dynamique spatiale au sein de ces unités naturelles, mais également l'espace de gouvernance (comprenant une communauté d'acteurs) composé de «multiples niveaux d'organisation de l'espace, reliant les échelons local, régional, national et international, et tenant compte des effets et impacts de la mondialisation» 105.

Par exemple, les utilisateurs de ressources en eau au Kenya ont constitué des groupes d'utilisateurs locaux et des associations d'utilisateurs de ressources en eau, qui sont officiellement reconnus par les gouvernements nationaux et les autorités locales comme un instrument communautaire efficace pour une gestion et une gouvernance inclusives de l'eau et des conflits liés à l'eau au niveau des sous-bassins hydrographiques¹⁰⁶. L'UE et l'UA peuvent soutenir les activités des groupes et des associations d'utilisateurs locaux, telles que la surveillance de l'utilisation des ressources en eau et le développement des bassins hydrographiques.

Des approches territoriales similaires existent également pour les aires protégées et les parcs nationaux, qui sont des institutions reconnues, dotées de leur propre infrastructure administrative, et qui pourraient donc coopérer avec les communautés locales dans le cadre de mécanismes de cogestion en vue de gérer les ressources naturelles et de faire face au changement climatique. À cet égard, les activités des associations de foresterie communautaire peuvent être soutenues.

En outre, plusieurs ministères de l'agriculture et du développement rural reconnaissent officiellement des groupes d'agriculteurs intervenant dans différentes zones d'administration locale et différents domaines thématiques. L'UE et l'UA peuvent soutenir des activités telles que la gestion des semences paysannes qui protège les droits aux semences des agriculteurs, l'écologisation naturelle/la plantation d'arbres par les agriculteurs, les plates-formes d'échange de connaissances entre les agriculteurs, la gestion des récoltes et la pré-transformation

Une approche territoriale est également l'occasion de développer des services de vulgarisation agricole par l'intermédiaire d'appareils numériques portables qui diffusent des vidéos de formation dans la langue locale sur diverses activités de la filière agricole, notamment la gestion durable des terres. Dans le cadre de la numérisation, les vidéos d'information et de formation existantes peuvent être échangées au niveau mondial, rendant ces connaissances inclusives.

Dans la plupart des cas, les partenariats entre les autorités locales, les autorités de gestion des bassins hydrographiques (qui peuvent englober plusieurs régions administratives) et les autorités de gestion des aires protégées (parcs nationaux) sont essentiels pour une gestion durable des terres et des ressources et la lutte contre le changement climatique. Des mécanismes devraient permettre aux utilisateurs locaux des terres de diriger ces processus de développement territorial avec l'aide des autorités de gestion des bassins hydrographiques, des parcs et les gouvernements pour examiner, adopter et suivre des actions visant à renforcer la gestion durable des terres et des ressources naturelles et la lutte contre le changement climatique.

^{103.} FAO, Ex-ante carbon balance tool et Ex-act tool for value chains, sites internet.

^{104.} Ifejika Speranza C. et Böckel L. (2015), Climate Resilience Assessment of Agriculture and Forestry Projects and Programmes (CRAAF) - An Expert Assessment Tool. Centre pour le développement et l'environnement. Université de Berne, Suisse.

^{105.} Agence Française pour le Développement (AFD) et al. (2018) Idem.

^{106.} Kiteme BP, Gikonyo J. (2002), <u>Preventing and Resolving Water Use Conflicts in the Mt. Kenya Highland-Lowland System through Water User Associations</u>. Mountain Research and Development Journal, Vol. 22, Numéro 4.

Recommandations

Intégrer la gestion des terres et des ressources naturelles et la lutte contre le changement climatique dans les politiques sectorielles. Mettre en place des directives et des cadres en matière d'investissement au niveau national. Utiliser des outils numériques et une assistance technique. Promouvoir l'agroforesterie et les solutions intégrées de gestion de l'eau. Renforcer les capacités humaines pour la gestion des ressources naturelles.

4.3.2. Financer la lutte contre le changement climatique

Il est important d'allouer à l'agriculture et au secteur alimentaire un financement adapté et prévisible dans le cadre des mécanismes de financement de la lutte contre le changement climatique prévus par la CCNUCC et l'accord de Paris. Ce financement devrait servir notamment aux activités d'adaptation de l'agriculture en vue d'améliorer la gestion environnementale, de renforcer l'efficacité du programme «REDD+» et d'encourager le paiement de services écosystémiques aux particuliers et aux communautés rurales. Il devrait prévoir une part fixe du Fonds vert pour le climat pour l'agriculture africaine, l'Afrique étant le continent le plus vulnérable au changement climatique et l'UE le plus grand contributeur financier du FVC. Il convient de mettre plus clairement l'accent sur l'adaptation, puisqu'à l'heure actuelle, environ 75 % de l'ensemble des fonds pour le climat sont utilisés pour l'atténuation (alors que l'adaptation est plus urgente pour les systèmes agricoles des petits exploitants, qui prédominent en Afrique rurale).

Environ deux tiers des activités prévues dans les plans nationaux d'adaptation (PNA) et les contributions déterminées au niveau national (CDN) de la plupart des pays africains comprennent des mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique dans le secteur agricole. L'aide financière devrait donc améliorer la cohérence entre les CDN, les PNA et les plans nationaux d'investissement en faveur de l'agriculture. L'UE peut aider les gouvernements africains à intégrer la gestion durable des terres et des ressources naturelles (sols, eau, parcours, forêts et biodiversité) dans les politiques et programmes en y consacrant une part accrue des fonds pour le développement et la lutte contre le changement climatique et en définissant des marqueurs comme critères de financement, de suivi transparent et d'établissement de rapports.

L'Union africaine et l'UE devraient encourager les contributions du secteur privé au financement de la lutte contre le changement climatique, directement ou dans le cadre de partenariats public-privé (PPP) équitables et durables. Les politiques et financements publics (dans le cadre d'instruments de mixage) devraient inciter les entreprises à contribuer à la mise en œuvre des CDN et à exploiter les possibilités d'investissement offertes par la transition vers des modèles de développement neutres en carbone.

Recommandations

Allouer des fonds suffisants et prévisibles dans le cadre des mécanismes de financement de la lutte contre le changement climatique (notamment en utilisant une part fixe du Fonds vert pour le climat) aux activités d'adaptation de l'agriculture et améliorer

la gestion environnementale (notamment en accélérant le cofinancement des parties relatives au secteur alimentaire des PNA et des CDN). Renforcer les capacités d'accès au Fonds vert pour le climat. Créer une coalition internationale en vue de mobiliser des investissements du secteur privé, notamment dans le cadre du Plan mondial d'action pour le climat.

4.3.3. Créer des systèmes alimentaires durables et résilients au changement climatique

L'agriculture et la production alimentaire ne sont pas les seules à être touchées par le changement climatique et à influer sur la gestion des ressources naturelles. Cela vaut également pour tout le système alimentaire au-delà de l'agriculture, c'est-à-dire la production alimentaire, ainsi que la transformation des aliments, la distribution et la consommation. Ainsi, pour faire progresser la résilience face au changement climatique et la viabilité environnementale dans le secteur agroalimentaire, il convient de considérer le système alimentaire dans son ensemble, y compris tous les éléments et activités liés à la production, au stockage, à la transformation, à la distribution, à la préparation et à la consommation de denrées alimentaires et les conséquences de ces activités, telles que les émissions et les déchets alimentaires, aux niveaux social, économique et environnemental.

La viabilité alimentaire doit être envisagée comme le résultat de multiples facteurs qui opèrent de l'échelon local au niveau mondial, qui sont à court terme et à long terme et qui comportent des interactions intersectorielles reliant la sécurité alimentaire et nutritionnelle à la performance environnementale et à l'utilisation efficace des ressources, la réduction de la pauvreté, l'inégalité et la résilience. Elle concerne à la fois la production et la consommation durables.

Un système alimentaire durable est un système qui répond précisément aux besoins de la société, de l'économie et de l'environnement au fil du temps, et qui garantit des résultats durables dans ces trois dimensions, compensant ainsi leurs contreparties. Pour parvenir à des systèmes alimentaires durables sur le plan environnemental et résilients au changement climatique, il est nécessaire d'adopter une approche du système alimentaire de la gouvernance, de la planification et de la mise en œuvre des politiques et investissements pour le secteur agroalimentaire. Une approche du système alimentaire analyse, de manière dynamique, les relations entre les différentes parties de la chaîne alimentaire et les résultats socio-économiques et environnementaux de la production alimentaire et de la consommation (tels que la sécurité alimentaire et l'appauvrissement des sols).

S'agissant d'une analyse multi-acteurs, multisectorielle et à plusieurs niveaux, elle peut donc guider des politiques et des investissements permettant, dans le même temps, de soutenir de petits et de grands opérateurs de l'économie alimentaire, les consommateurs ruraux et urbains et différents objectifs de développement (meilleure nutrition, résilience, productivité, gestion des ressources naturelles, etc.).

Le fait de rendre les systèmes alimentaires africains plus respectueux du climat, plus efficaces en termes d'utilisation des ressources et plus durables sur le plan environnemental constitue une occasion de transformer l'agriculture et de procéder à une diversification économique durable.. Une économie alimentaire «plus verte» peut créer des millions d'emplois et de la valeur ajoutée dans les filières alimentaires, notamment pour les légumes et les légumineuses, qui sont sous-développés aujourd'hui mais de plus en plus demandés dans les villes africaines. Des chaînes de valeur et systèmes alimentaires «intelligents face au climat et aux écosystèmes» peuvent avoir comme protagonistes de petits exploitants et de petits prestataires de service. Une économie alimentaire qui transforme progressivement ces acteurs de l'économie informelle en entrepreneurs est plus révolutionnaire qu'un secteur agricole qui se contente d'exploiter cette main-d'œuvre bon marché dans de grandes plantations. Cette approche prend en considération l'abondante main-d'œuvre de la population africaine, largement composée de petits exploitants, la viabilité de leurs pratiques agricoles et commerciales par rapport à l'environnement, leur potentiel de croissance et leur proximité avec des zones urbaines en expansion (par rapport aux importations alimentaires).

En d'autres termes, la lutte contre le changement climatique créera de nouvelles perspectives économiques en Afrique, comme c'est le cas dans le monde entier. Cette transformation nécessitera d'éliminer les cloisonnements entre les politiques et entre la politique et les programmes d'investissement concernant l'agriculture, l'environnement et la gestion des terres et des ressources naturelles en Afrique. Les trois ensembles de politiques, de législations et de dispositions institutionnelles doivent être de plus en plus cohérents, coordonnés et complémentaires. En outre, les politiques publiques et les flux d'investissements à la fois publics et privés doivent viser de plus en plus à proposer des incitations financières pour adopter des pratiques durables dans l'agriculture et le secteur alimentaire. En particulier, étant donné la disponibilité accrue des financements publics et privés pour lutter contre le changement climatique¹⁰⁷, il sera important d'en consacrer une grande partie pour soutenir l'adaptation au changement climatique et son atténuation, ainsi que la viabilité environnementale de l'agriculture et des systèmes alimentaires en Afrique..

Recommendations

Adopter une approche du système alimentaire de la gouvernance et de la planification et établir à partir de cette approche les actions pertinentes pour la mise en œuvre des politiques et les investissements dans le secteur agroalimentaire. Renforcer la cohérence entre l'agriculture, le climat, l'environnement et la gestion des terres et des ressources naturelles en Afrique.

^{107.} L'accord de Paris sur le climat comporte notamment l'engagement de mobiliser d'ici à 2020 au moins 100 milliards de dollars par an de sources publiques et privées pour aider les pays en développement à atténuer le changement climatique et à s'y adapter.



/5

SOUTENIR LA TRANSFORMATION DURABLE DE L'AGRICULTURE AFRICAINE

5.1 En quoi est-ce important?

L'agriculture emploie encore environ 60 % de la population active d'Afrique sub-saharienne. Ce chiffre a baissé de 10 points de pourcentage ces 25 dernières années, avec de grandes différences entre les pays en fonction du rythme d'urbanisation et de la diversification de l'économie. Ce pourcentage continuera de chuter, même si le nombre absolu de personnes employées dans l'agriculture augmentera en raison de la croissance démographique bien après 2050. L'agriculture reste un élément essentiel des moyens de subsistance. Toutefois, la majorité des agriculteurs africains sont pauvres; ils connaissent un sous-emploi important, une productivité et une rentabilité faibles, ainsi qu'un niveau élevé de risques dû aux nombreuses déficiences du marché. Sur les marchés mondialisés, ils sont également en concurrence avec les agriculteurs d'autres régions du monde qui

ont atteint des niveaux de productivité plus élevés et peuvent bénéficier d'une aide publique.

Néanmoins, au cours des deux dernières décennies, une minorité de pays africains ont connu une forte croissance agricole et le défi est désormais de voir d'autres pays se lancer dans la transformation du secteur pour parvenir à son développement durable. Il est possible de tirer des enseignements des pays qui ont connu une telle croissance, en tenant dûment compte de la durabilité et de l'inclusion sociale. Des stratégies agricoles inclusives qui stimulent la croissance ont de solides effets multiplicateurs qui élargissent les perspectives d'emploi au reste de l'économie.

5.2. Contexte et défis stratégiques

5.2.1 Taux de croissance du secteur agricole africain

Le développement de l'agriculture africaine repose bien davantage sur une utilisation extensive des ressources naturelles et une extension des terres cultivées que sur une intensification des pratiques agricoles sur des terres déjà utilisées. Cela est dû à la disponibilité des terres dans un contexte de coûts de production élevés, de difficultés d'accès au marché et de faible valeur de la plupart des matières premières.

Entre les années 1980 et 2000, l'agriculture africaine a connu une croissance lente, marquée par un manque d'aide publique et d'investissements, ce qui a entraîné une faible productivité. La révolution verte, qui a joué un rôle essentiel dans la croissance de l'économie et de l'agriculture asiatiques, n'a pas eu lieu en Afrique pour de nombreuses raisons liées aux contextes historiques et institutionnels différents, à une plus grande diversité des systèmes de culture, à des systèmes financiers ruraux défectueux et à des infrastructures physiques limitées, notamment l'irrigation. L'irrigation ne concerne que 6 % des terres arables (contre 37 % en Asie) et est très concentrée dans cinq pays représentant environ deux tiers de la superficie totale des terres irriguées¹⁰⁸.

En 2003, l'UA et le NEPAD ont défini le programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA), un cadre panafricain visant à stimuler la croissance agricole. Le PDDAA soutient les réformes dans le secteur agricole et vise à atteindre un taux de croissance annuel d'au moins 6 % dans l'agriculture, en investissant au moins 10 % des budgets nationaux dans l'agriculture et le développement rural. Dans la déclaration de Malabo de 2014 sur la croissance et la transformation accélérées de l'agriculture en Afrique pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie, les dirigeants africains ont réaf-

firmé leur soutien au PDDAA et se sont engagés à mettre fin à la famine et à réduire de moitié la pauvreté sur le continent d'ici à 2025.

La mise en œuvre du PDDAA est mitigée parmi les pays africains. Établi par l'Union africaine, le tableau de bord de la transformation de l'agriculture en Afrique pour 2018 indique que seuls 20 pays sur les 47 ayant répondu étaient sur la bonne voie pour remplir les engagements de Malabo¹⁰⁹. Les différences entre les pays sont liées à la disponibilité des ressources naturelles, au contexte économique et institutionnel, à la capacité financière des gouvernements et à la définition effective de l'agriculture en tant que priorité dans les objectifs nationaux de développement.

Malgré ces résultats mitigés parmi les pays du PDDAA, des changements importants se sont produits dans le secteur agricole africain. Entre 2000 et 2016, l'Afrique subsaharienne a enregistré une hausse annuelle moyenne indexée sur l'inflation de 4,6 % de la croissance agricole, soit environ deux fois plus qu'au cours des trois précédentes décennies¹¹⁰. La croissance de l'agriculture est directement liée à la transformation structurelle. Les pays africains qui ont connu les taux de croissance de la productivité agricole les plus rapides au cours des quinze dernières années ont également affiché les taux les plus élevés de croissance de la productivité de la main-d'œuvre non agricole et la sortie la plus rapide de la population active de l'agriculture¹¹¹. Les principaux facteurs qui ont contribué à ces changements sont notamment: la hausse du nombre de petites et moyennes entreprises commerciales qui, facilitée par la déréglementation, alimente l'emploi,

^{108.} Cinq pays représentent environ deux tiers de la superficie totale des terres irriguées. Voir: <u>Panel Malabo Montpellier</u> (2018), <u>Water-Wise: Smart Irrigation Strategies for Africa</u>, rapport du panel Malabo Montpellier.

^{109.} Union africaine (2018), 30th AU Summit African Union launches Africa. Agriculture Transformation Scorecard (AATS) – a revolutionary new tool to drive agricultural productivity and development, communiqué de presse.

^{110.} Banque mondiale (2017), Indicateurs du développement mondial, site internet.

AGRA (2018), <u>Africa Agriculture Status Report: Catalyzing Government.</u>
 <u>Capacity to Drive Agricultural Transformation</u>, Numéro 6. Nairobi, Kenya: Alliance pour une révolution verte en Afrique (AGRA).

la croissance et le développement des systèmes alimentaires¹¹²; la croissance démographique, notamment dans les zones urbaines, qui crée un marché en rapide expansion pour la production alimentaire locale; les progrès dans les transports et les télécommunications. L'UE a soutenu le PDDAA de l'UA, au niveau du continent et dans le cadre de programmes nationaux de coopération au développement. Au niveau national, l'UE soutient des programmes nationaux de développement de l'agriculture dans près de 40 pays, notamment l'initiative des 3N («les Nigériens Nourrissent les Nigériens») au Niger et le plan stratégique de transformation de l'agriculture au Rwanda. La plateforme pour un partenariat africain-européen dans le domaine de la recherche agricole pour le développement (PAEPARD) constitue un autre exemple intéressant de la coopération entre l'UE et l'Afrique au niveau continental (PAEPARD; 2009-2018). Cette plate-forme a réuni toutes les parties prenantes (telles que les organisations paysannes, les entreprises du secteur privé et les ONG) et des chercheurs européens et africains pour encourager une innovation axée sur la demande. Elle a notamment créé des réseaux d'innovation et a donné lieu à de nombreuses utilisations concrètes, qui vont de la production accrue de tilapia (Malawi) à la production de compost bio pour la culture maraîchère (Burkina Faso) et de poivre de meilleure qualité (Togo).

5.2.2 Ressources terrestres et structures agricoles de l'Afrique

L'Afrique a la réputation d'être riche en terres arables, ce qui a servi à justifier et expliquer la ruée vers ces terres, notamment depuis la crise des prix alimentaires de 2008-2009. Pourtant, la qualité des estimations sur la disponibilité des terres agricoles suscite de grandes incertitudes. Selon la FAO, en 2015, la superficie des terres agricoles africaines (comprenant les terres cultivées, les prairies et les pâturages) était de 1 133 millions d'hectares, les terres arables représentant 272 millions d'hectares (dont 223 millions en Afrique subsaharienne). De récentes estimations indiquent qu'en Afrique subsaharienne, la superficie des terres cultivables (potentiellement disponibles) varie entre 250 et 460 millions d'hectares, selon que l'on tient compte ou non des forêts¹¹³. Le principal potentiel d'extension se trouve en Afrique centrale et dans le bassin du Congo, où existent de grandes zones forestières, mais il présente des risques élevés pour la biodiversité et la séquestration du CO2.

De grandes différences existent à la fois entre les pays et à l'intérieur de ces derniers, en raison des densités de population très variables et des tensions accrues concernant les ressources foncières qui, dans certains pays, entraînent une diminution de la taille des exploitations agricoles.

Certains pays ont presque atteint la limite de leur capacité foncière (par exemple, le Malawi, la Sierra Leone, l'Ouganda), tandis que d'autres disposent encore de vastes étendues de terres (par exemple, Madagascar, la Zambie, la RDC). Lorsque le développement de l'agriculture ne peut plus reposer sur l'extension des terres cultivables, il nécessite généralement d'importantes mesures en faveur des infrastructures et du développement du territoire. Ces dynamiques de population et de ressources peuvent donner lieu à une hausse de la migration intérieure (rurale-urbaine et rurale-rurale) et, potentiellement, à une forte migration entre les pays, qui peut entraîner une grande instabilité politique.

Selon les estimations de la FAO, l'Afrique compte environ 60 millions d'exploitations agricoles pour environ 220 millions de travailleurs agricoles. 52 % des agriculteurs africains sont de petits exploitants possédant moins d'un hectare et 76 % possèdent moins de deux hectares (respectivement 62 % et 82 % en Afrique subsaharienne). En Afrique subsaharienne, 39 % des terres sont cultivées dans des exploitations agricoles de moins de 2 hectares, et 44 % dans des exploitations agricoles comprises entre 2 et 10 hectares (un seul groupe représentant 15 % de toutes les exploitations agricoles)¹¹⁴.

Toutefois, il n'existe pas pour tous les pays africains de données consolidées sur le nombre d'exploitations, leurs structures et leur composition; la taille n'est qu'un seul critère. Opposer l'agriculture de subsistance et la petite agriculture d'un côté et l'agriculture à grande échelle et l'agriculture commerciale de l'autre pourrait ne pas être la bonne méthode. La réalité de l'agriculture est un continuum dans lequel l'agriculture familiale prédomine toujours en Afrique; ses activités se limitent rarement à l'agriculture de subsistance car elle participe toujours à des activités commerciales. Le «ratio entre les ventes et l'autoconsommation» est défini par le contexte économique et institutionnel. En outre, toutes les exploitations familiales participent à des activités non agricoles dans la mesure où cette diversification est essentielle à leur gestion des risques et à leur durabilité¹¹⁵.

Les petits agriculteurs sont souvent des femmes, qui dépendent essentiellement de travaux agricoles manuels pénibles. Nombre d'entre eux utilisent des techniques néfastes pour l'environnement (qui contribuent notamment aux émissions de gaz à effet de serre), comme le défrichage par brûlis de forêts primaires pour l'agriculture et la production de charbon de bois à des fins énergétiques. En raison des périodes saisonnières d'inactivité inhérentes à la production agricole, des faibles rendements et des prix bas des produits au niveau de la ferme, l'agriculture sous-emploie dans une large mesure sa main-d'œuvre.

Hors saison, les activités non agricoles se développent, ainsi que la migration à court terme vers des régions offrant davantage de possibilités économiques. Une majorité d'agriculteurs à la tête de petites exploitations sont des agriculteurs «par défaut», qui se sont retrouvés dans l'agriculture faute d'alternatives économiques.

^{112.} Kuijpers, R. et J. Swinnen (2015), <u>Value Chains and Technology Transfer</u> to Agriculture in Developing and Emerging Economies, site internet.

Chamberlin, J. et al. (2014), «Scarcity amidst abundance? Reassessing the potential for cropland expansion in Africa», dans Food Policy, Vol. 48..

Lowder, S.K. et al. (2016), «The Number, Size, and Distribution of Farms, Small-holder Farms, and Family Farms Worldwide», World Development, Vol. 87.
 Bélières, J.F. et al. (2014), Les agricultures familiales du monde. Définitions, contributions et politiques publiques, collection A Savoir, AFD, Paris.

Losch B., et al. (2012), <u>Transformations rurales et développement: Les défis du changement structurel dans un monde globalisé</u>, collection L'Afrique en développement, Washington, DC: Banque mondiale et AFD.

Des emplois dans d'autres secteurs de l'économie, comme la construction ou la fabrication, les aideraient à échapper à la pauvreté, diminueraient la pression sur les ressources naturelles et accroîtraient la productivité du secteur agricole.

Les grandes exploitations agricoles et l'agriculture industrielle sont apparues à l'époque coloniale en Afrique, notamment pour les cultures d'exportation fondées sur des complexes agro-industriels (par exemple, la production de caoutchouc, d'huile de palme ou de sucre de canne). Leur expansion reste limitée en termes de taille et de localisation. Au cours de la période qui a suivi la crise des prix alimentaires de 2008, certains investisseurs étrangers ont cherché à acquérir ou à louer à long terme des terres en Afrique. La base de données Land Matrix¹¹⁶ estime qu'environ 10 % (entre 25 et 30 millions d'hectares) de la superficie totale des terres cultivables en Afrique (hormis les forêts) pourraient être concernés.

Par ailleurs, des processus de concentration des terres ont été observés dans de nombreux pays, mais les données les concernant sont moins abondantes. Ils sont le résultat de l'acquisition de terres par des investisseurs urbains et sont l'œuvre à la fois de spéculateurs et d'exploitants de taille moyenne. Ces derniers continuent de constituer une faible proportion du nombre total des exploitations agricoles, mais peuvent représenter à l'échelon local une part significative de la superficie totale des terres agricoles et contribuent au remembrement dans plusieurs pays comme le Ghana, la Tanzanie et la Zambie¹¹⁷. Ces agriculteurs d'exploitations de taille moyenne sont souvent une source dynamique d'évolution technologique et d'amélioration des performances agricoles. Ils jouent un rôle essentiel dans le développement de la commercialisation et des chaînes de valeur. Toutefois, leur émergence peut également intensifier la course aux terres et modifier les rapports de force au sein du secteur. Cette différenciation dans les structures agricoles devrait faire l'objet d'un suivi et d'une gestion afin d'utiliser les effets de levier sur les activités entrepreneuriales tout en minimisant les effets négatifs au niveau local sur les petites exploitations dans le cadre d'une aide spécifique.

5.2.3. Possibilités de modernisation pour l'agriculture africaine

La transformation de l'agriculture dans d'autres régions du monde (par exemple, dans les pays de l'OCDE) a reposé sur le remembrement et la hausse rapide de la productivité, soutenue par le transfert massif de la main-d'œuvre vers d'autres secteurs dans des économies connaissant une rapide diversification. Du fait de la diversification limitée des économies africaines dans un contexte de concurrence internationale accrue, les modèles de modernisation actuels seront différents. Au cours des deux prochaines décennies, les politiques devront relever les défis liés à l'arrivée sur le marché du travail en 2030 de près de 20 millions de jeunes (contre 12 millions aujourd'hui) – dans les seules zones rurales¹¹⁸.

116. <u>Land Matrix</u>, site internet.

117. Jayne T., Kwame Yeboah F., Henry C. (2017), <u>The future of work in African agriculture: Trends and drivers of change</u>, document de travail n° 25, Bureau international du travail.

118. Losch B. (2016) idem.

Dans les pays africains, cette transition doit être gérée avec soin pour éviter une marginalisation économique et sociale et les tensions politiques qui en résultent. Tout système d'aide sociale aux agriculteurs pauvres et aux plus défavorisés sera confronté à des limites financières. L'aide fournie dans le cadre des politiques doit donc cibler des structures agricoles adaptées et devra s'accompagner d'efforts importants pour parvenir à la diversification rurale, en exploitant pleinement le potentiel de l'agro-industrialisation. Les exploitations familiales demeurent la colonne vertébrale de l'agriculture dans le monde et ont démontré leur capacité d'évolution et d'adaptation dans un environnement concurrentiel difficile, notamment lorsqu'elles bénéficient d'une aide et d'un environnement règlementaire appropriés¹¹⁹ comme l'illustre l'évolution de l'agriculture européenne dans le cadre de la PAC. Ce potentiel a été pleinement reconnu durant l'Année internationale de l'agriculture familiale 2014 des Nations unies, et les exploitations familiales ont été jugées essentielles à la réalisation des ODD¹²⁰.

Les données disponibles indiquent qu'en Afrique, les exploitations familiales peuvent aujourd'hui rivaliser en termes de coûts de production avec de grandes exploitations agricoles. Elles sont souvent compétitives sur le marché intérieur, mais moins sur les marchés mondiaux en raison d'obstacles récurrents en matière d'approvisionnement et de commercialisation dus aux coûts de transaction élevés et aux marchés incomplets¹²¹. Reposant sur des investissements et des méthodes de production à forte intensité de main-d'œuvre, les exploitations familiales sont les plus à même d'absorber la main-d'œuvre en croissance rapide et d'intégrer les jeunes, à condition de veiller à améliorer les conditions de travail et les revenus et de garantir l'accès aux terres et à la gestion. Les exploitations familiales peuvent également être reliées à l'agro-industrie dans la mesure où elles ont des techniques à plus forte intensité de main-d'œuvre et une plus grande valeur ajoutée au niveau local.

En comparaison, l'agriculture industrielle à grande échelle est davantage susceptible d'exiger des ressources plus importantes et offre donc moins de perspectives de créer massivement des emplois. Elle peut contribuer à la croissance de l'agriculture, à la diversification des marchés et au développement de zones faiblement peuplées, mais aussi faciliter le lien avec des activités en aval et l'agro-industrie. Toutefois, en matière de création d'emplois, les politiques publiques devraient donner la priorité aux exploitations familiales afin de soutenir l'intensification de l'agriculture et le développement économique et de tirer profit de leur ouverture et de leurs liens solides avec le contexte socio-économique. Un autre grand défi pour les pays africains consiste à adopter et à soutenir des solutions techniques adaptées à la modernisation de l'agriculture. Aujourd'hui, même s'il est contesté, le «paquet de la Révolution verte» reste la référence et le modèle «classique» de modernisation,

- 119. Sourisseau, J.-M. (eds.) (2015), Family farming and the worlds to come (Dordrecht, Springer).
- FAO (2014), <u>L'héritage de l'Année internationale de l'agriculture familiale et les prochaines étapes</u>, Rome.
 FAO (2018) Le travail de la FAO dans le domaine de l'agriculture familiale.

FAO (2018) <u>Le travail de la FAO dans le domaine de l'agriculture familiale. Se préparer pour la décennie de l'agriculture familiale (2019-2028)</u> pour atteindre les ODD, Rome.

121. Banque mondiale, FAO (2009), <u>Awakening Africa's sleeping giant:</u> <u>Prospects for commercial agriculture in the Guinea Savannah Zone and beyond</u>, Notes sur l'agriculture et le développement rural, Numéro 48, Washington, DC. à savoir l'intensification fondée sur des semences améliorées, des intrants chimiques (engrais, lutte contre les organismes nuisibles et désherbage) et la mécanisation.Ce paquet a donné lieu à une forte hausse de la productivité et de la production, mais est également associé à des effets néfastes sur l'environnement. En outre, sa nature non durable due à une utilisation excessive de combustibles fossiles et de ressources, l'accès à des intrants et des technologies coûteux, le manque d'aide et l'efficacité limitée des engrais dans certains contextes de dégradation des sols sont des arguments supplémentaires en faveur de la recherche d'autres solutions. Il est essentiel de définir des modèles adaptés d'intensification durable de l'agriculture, d'autant que l'agriculture est directement touchée par le changement climatique, dont les effets seront de plus en plus importants dans les régions tropicales (avec des phénomènes climatiques extrêmes, une variabilité saisonnière et une modification des régimes de précipitation, ainsi qu'une pression accrue exercées par les parasites). Il n'existe pas de réponses universelles, et de multiples initiatives soutiennent différentes approches fondées sur diverses options et positions techniques, socio-économiques et politiques comme l'agriculture climato-intelligente ou l'agro-écologie, qui aboutissent à un large éventail de solutions prônées par différentes parties prenantes et donnant parfois lieu à des controverses et des visions partisanes. Il est important d'apporter des réponses

adaptées au contexte local et d'associer les agriculteurs à la recherche de réponses aux défis pertinents.

Les progrès technologiques futurs pourront proposer des solutions moins dépendantes des combustibles fossiles non renouvelables, qui auront moins d'effets néfastes sur l'environnement et la santé humaine et utiliseront de manière plus stratégique les processus écologiques et les connaissances des agriculteurs. À ce titre, un «modèle éco-technique» consisterait à combiner une utilisation rationnelle de la biotechnologie et un faible recours à des intrants externes, l'irrigation et une mécanisation compatible avec les cycles écologiques¹²².

L'élaboration de solutions adaptées pour la modernisation de l'agriculture africaine nécessitera d'investir massivement dans la recherche, en associant les agriculteurs et leurs organisations, et de définir des politiques appropriées. Il s'agit déjà d'un objectif essentiel que poursuivent le partenariat UE-Afrique en matière de recherche et d'innovation ou l'initiative DeSIRA¹²³ avec le développement de plates-formes de recherche et d'innovation pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle et l'agriculture durable (SANAD). L'Afrique pourrait jouer un rôle majeur dans la définition d'un nouveau modèle agricole durable, contribuant éventuellement ainsi à transformer l'agriculture dans d'autres régions.

5.3. Principaux domaines d'action

Il existe toute une série d'actions politiques pour stimuler la production agricole et soutenir la transformation de l'agriculture africaine en respectant l'impératif de durabilité économique, sociale et environnementale. Nous avons décidé de nous concentrer sur quatre principaux domaines d'action, pour la conception et la mise en œuvre desquels l'UE est particulièrement compétente pour nouer un partenariat avec l'Afrique: définir une stratégie globale de transformation de l'agriculture; stimuler les systèmes de recherche, d'éducation et d'innovation; accroître les productions agricoles et développer les marchés; et soutenir les organisations paysannes.

5.3.1 Stratégie pour la transformation de l'agriculture

Adopter une approche stratégique du développement de l'agriculture

Les gouvernements africains ont un rôle essentiel à jouer dans la définition d'une stratégie de développement de l'agriculture propre à un pays et dans la mise en œuvre de leur politique de transformation de l'agriculture. Tirant des enseignements d'autres pays africains, une stratégie nationale devrait être le signe d'une volonté d'assurer la cohérence des politiques et d'apporter une aide financière au secteur, comporter une série de mesures politiques à plus long terme et déterminer les institutions clés nécessaires pour parvenir à la transformation. En plus de l'engagement du gouvernement luimême, une stratégie devrait préciser comment ce dernier créera un environnement favorable aux agriculteurs et à leurs organisations, au secteur privé et aux groupes de femmes et de jeunes en vue de contribuer à la transformation. Il convient de préciser également comment le gouvernement entend coopérer avec les organisations et les bailleurs de fonds internationaux dans la mise en œuvre de

la stratégie. Étant donné que l'UE soutient des programmes de développement de l'agriculture dans près de 40 pays africains et s'est engagée à fournir une aide supplémentaire à l'avenir, il est possible d'établir un dialogue politique productif entre l'UE et les pays africains pour définir leurs futures stratégies nationales de développement de l'agriculture.

Les fonds publics étant limités, la stratégie devrait viser à encourager les investissements privés par des exploitations familiales et leurs organisations (en prévoyant des exonérations fiscales, par exemple). Les projets de développement devraient renvoyer aux principes du CSA pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires (cf. conférence ministérielle UA-UE, juillet 2017) et devraient de préférence être gérés par des exploitations familiales et leurs organisations. Ils devraient prévoir une compatibilité avec les besoins régionaux (concernant la population, l'acceptabilité sociale, la disponibilité des terres, l'environnement et les structures agricoles), comporter des avantages pour les acteurs locaux (concernant les revenus, les emplois et particulièrement pour les jeunes, les infrastructures, les équipements et les services) et des bénéfices supplémentaires pour le pays (valeur ajoutée, recettes fiscales, emplois).

- 122. Windmeijer P. et al. (eds.) (2017), Harnessing the potential for diverse intensification pathways for Food and Nutrition Security and Sustainable Agriculture. ProIntensAfrica, programme de recherche et d'innovation Horizon 2020.
- 123. Développement et innovation intelligente grâce à la recherche dans le domaine de l'agriculture (<u>initiative DeSIRA</u>). La Commission européenne a lancé en 2017 cette initiative qui vise à lutter contre le changement climatique dans le cadre de la recherche et de l'innovation.

En examinant certains défis à plus long terme pour la stratégie nationale de développement, nous avons déterminé deux domaines dans lesquels nous considérons que l'Afrique et l'UE pourraient nouer un partenariat efficace: l'amélioration des systèmes d'information sur les terres, le travail et les ressources naturelles, d'une part, et le renforcement du cadre juridique concernant les droits fonciers et l'agriculture familiale, d'autre part.

Réinvestir dans des systèmes d'information sur le travail, les terres et les ressources naturelles

Dans la plupart des pays africains, les informations générales sur les zones rurales, leurs caractéristiques socio-économiques et l'état des ressources naturelles sont rares ou font défaut. Cela est dû à la dégradation progressive des systèmes statistiques et au manque d'investissement dans des analyses globales des dynamiques existantes dans des économies rurales connaissant une évolution rapide. Les bases de données mondiales ne peuvent fournir les informations détaillées nécessaires sur des régions en particulier. Afin d'améliorer à la fois la gestion et la gouvernance par des décisions mieux éclairées, il convient de remédier au manque d'informations et de réinvestir dans des systèmes d'information et dans la création de connaissances en se concentrant en priorité sur les terres et les ressources naturelles et sur l'intensité de main-d'œuvre dans l'agriculture.

Ces systèmes d'information devraient faire partie intégrante des plates-formes de connaissances à développer au niveau national et au niveau des communautés économiques régionales (CER). Ces plates-formes développeraient et géreraient des bases de données afin d'alimenter le dialogue local et national sur la transformation de l'agriculture et les pôles d'innovation régionaux. De nombreux outils géographiques existent déjà, et une coalition d'organismes de recherche et spécialisés devrait être encouragée avec l'aide de l'UE afin de donner accès à ces informations essentielles.

L'extension non régulée des terres cultivées, les transactions foncières, la concentration des terres et l'accaparement par les élites pourraient avoir un effet négatif durable sur l'avenir de l'agriculture africaine, sa capacité d'absorber la main-d'œuvre et son rôle pour la croissance inclusive et la réduction de la pauvreté. C'est pourquoi les gouvernements locaux et nationaux et d'autres parties prenantes comme les organisations paysannes ont besoin d'informations adaptées sur l'utilisation des terres, leur disponibilité et l'état des ressources naturelles afin d'influer sur l'investissement régional, l'aide agricole spécifique et des mesures de gestion des ressources naturelles.

Pour obtenir les améliorations nécessaires, il faudra investir de manière significative dans un inventaire des terres et forêts cultivables, des terres déjà cultivées et des terres utilisées pour d'autres activités et dans une cartographie de l'affectation des terres. Dans le même temps, l'analyse et la surveillance des ressources naturelles, notamment de l'eau, soutiendront le développement de systèmes d'information complets et transparents.

Une meilleure connaissance de l'intensité de main-d'œuvre dans l'agriculture est nécessaire pour le Pacte pour la croissance et l'emploi de la nouvelle alliance Afrique-Europe. Financé par la Commission européenne, le projet VCA4D¹²⁴ collecte des données sur le travail dans le cadre des chaînes de valeur. Toutefois,

une collecte plus systématique de données sur les différentes possibilités de développement est nécessaire étant donné le peu d'informations disponibles sur la quantité (nombre d'emplois) et la qualité du travail (compétences professionnelles, conditions d'emploi et bénéfices) de différents types d'exploitations agricoles, de différentes techniques, de la production agricole et de ses chaînes de valeur.

Renforcer le cadre juridique concernant les droits fonciers et l'agriculture familiale

À partir de l'approche territoriale et dans un contexte de pression accrue qui s'exerce sur les terres, protéger les droits fonciers est une priorité dans une Afrique rurale où environ 70 % des terres agricoles sont régies par le droit coutumier. C'est là un aspect essentiel à la fois pour le développement de l'agriculture et pour la gestion durable des terres. L'objectif n'est pas le «purisme juridique»¹²⁵ ni de mettre partout en place des registres fonciers officiels portant sur la propriété privée ou collective (une tâche disproportionnée qui donnerait surtout lieu à des tensions locales). Il s'agit de protéger l'accès aux terres et les droits d'usage en s'appuyant sur des pratiques efficaces et la reconnaissance collective. La documentation foncière fondée sur des données géographiques peut être un outil efficace à cette fin et permettre la délivrance de certificats, parallèlement à l'enregistrement des actes notariés, pour protéger l'accès individuel ou collectif et l'investissement. L'adoption par de nombreux gouvernements africains, avec le soutien de la communauté internationale, des directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers et des principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires est une étape importante en vue d'améliorer la gouvernance foncière.

Le problème difficile et rarement évoqué que constitue l'accès des jeunes aux terres doit également être posé. Il soulève la question de l'absence d'un statut juridique pour l'agriculture familiale. De nombreux jeunes hommes et femmes sont coincés dans des systèmes agraires où la propriété et l'exploitation agricole sont sous le contrôle des personnes âgées. Les jeunes chefs de famille restent ainsi souvent dépendants de leurs pères ou grands-pères, ce qui constitue un frein aux initiatives et innovations techniques que les jeunes pourraient adopter plus facilement. L'accès des jeunes aux terres familiales ou à d'autres terres agricoles pourrait être amélioré si les exploitations familiales bénéficiaient d'un statut juridique. Ce dernier faciliterait le transfert intergénérationnel des actifs agricoles aux jeunes travailleurs familiaux et leur accès aux actifs collectifs, et pourrait comprendre des mesures compensatoires afin de garantir les moyens de subsistance des personnes âgées et d'indemniser les membres de la famille ne travaillant pas dans l'agriculture. De même, les droits et le statut des travailleurs familiaux, notamment des jeunes et des femmes, constituent un enjeu essentiel. Outre l'adoption d'une règlementation concernant le travail décent, il conviendrait de donner aux travailleurs familiaux un droit d'accès à l'information et à la formation

.....

^{124.} Commission européenne (2017), <u>Value Chain Analysis for Development</u> (VCA4D), <u>Providing Value Chain Analysis for improving operations.</u> Why. <u>What? How?</u>, brochure.

^{125.} Colin J.-P. (2013), "Securing rural land transactions in Africa. An Ivorian perspective", Land Use Policy, Vol. 31, mars.

Recommandations

Sous le leadership politique et stratégique africain, l'UE devrait encourager et aider chaque pays à mettre en place une stratégie relative à la transformation de l'agriculture fondée sur une approche territoriale et une planification participative et en soutenir la mise en œuvre au niveau national et continental. L'amélioration des systèmes de données et d'information, notamment sur les terres et le travail, et le renforcement du cadre juridique de l'agriculture sont des éléments essentiels de ces stratégies.

5.3.2. Stimuler les systèmes de recherche, d'éducation et d'innovation

L'innovation exige de mener des recherches efficaces sur l'agriculture, en passant de modèles de transfert de technologies linéaires ascendants à une co-élaboration fondée sur la combinaison de connaissances scientifiques et agricoles.

L'amélioration des systèmes d'innovation nécessite également de combiner l'enseignement (notamment la formation professionnelle), la recherche et la vulgarisation dans le cadre d'une collaboration systémique entre toutes les institutions concernées (recherche, enseignement supérieur et services de vulgarisation).

Améliorer la coordination de la recherche et investir dans la formation professionnelle

Des services de recherche et développement efficaces seront essentiels pour déterminer les innovations les plus nécessaires en termes de modernisation de l'agriculture africaine. Les dépenses consacrées à la recherche dans les pays africains restent faibles et dépendent fortement de financements externes: elles représentent en moyenne 0,4 % du PIB national contre 1 % du PIB comme recommandé par l'Union africaine.

Le système de recherche pour l'agriculture en Afrique reste profondément segmenté et très axé sur la recherche agronomique. Une meilleure coordination avec la recherche socio-économique est nécessaire pour tenir compte de la complexité des économies rurales. Cette segmentation est également due au cadre institutionnel, avec les systèmes nationaux de recherche agricole (SNRA) d'un côté et les établissements d'enseignement supérieur de l'autre. Elle contribue à un «cloisonnement» et à une absence d'économies d'échelle et nuit à l'efficacité des systèmes d'innovation.

Le développement de la formation professionnelle améliorera la productivité dans le domaine, dans des unités de traitement, ainsi que l'employabilité des jeunes. Parmi les nombreuses mesures envisageables, il en est une qui pourrait consister à renforcer la reconnaissance officielle des modes d'apprentissage traditionnels locaux par les pouvoirs publics (dans le cadre de certificats par exemple), ce qui faciliterait l'entrée sur le marché du travail.

Créer des plates-formes multipartites et des pôles d'innovation

Un programme de recherche agricole fondé sur la demande répondra aux besoins et aux contraintes des agriculteurs et d'autres parties prenantes. Sur tout le continent, différentes plates-formes de connaissances multipartites existent et donnent des résultats très positifs (par exemple, les plates-formes d'innovation de FARA, les processus guidés par les utilisateurs de PAEPARD, etc.).

Les principes de travaux communs impliquant des agriculteurs et des professionnels dans l'éducation et la recherche sont pertinents aux échelons régional et international. L'échelon régional peut contribuer à surmonter les faiblesses des systèmes de recherche nationaux. L'Afrique de l'Ouest a mis en place une répartition efficace du travail dans le cadre d'une organisation sous-régionale (CORAF) en créant neuf centres de recherche spécialisés dans des domaines de recherche clés. Certains deviendront des centres d'excellence régionaux (CER), qui coordonneront et partageront des moyens pour fournir des services à des membres régionaux, notamment des services de formation des scientifiques. Le CER agira au niveau sous-régional, en tenant compte des moyens concrets des institutions nationales. Des programmes similaires sont en cours de préparation dans d'autres sous-régions d'Afrique. Cette collaboration et ce partage des connaissances au niveau sous-régional doivent être encouragés et intensifiés en vue de créer une solide capacité de recherche africaine durable.

Le triangle de la connaissance – recherche-éducation-innovation - peut jouer un rôle essentiel dans la transition de l'agriculture africaine. Il peut être consolidé par la constitution progressive de communautés d'experts sur le développement de l'agriculture, qui devraient associer différents ministères techniques, chercheurs, praticiens et organisations paysannes. Une initiative sur la diffusion des connaissances et la mise en réseau pour la transformation rurale et agricole devrait être lancée dans le cadre de pôles d'innovation qui aideraient les producteurs ruraux par l'information, fondée sur l'élaboration d'outils numériques et de programmes de formation professionnelle. Expressément liée à l'approche territoriale et à la transformation de l'agriculture, cette initiative devrait renforcer le «triangle de la connaissance». à savoir l'éducation, la recherche et l'innovation. Elle mettra en particulier l'accent sur les femmes, les jeunes et les «agripreneurs» et sera axée sur les connaissances pratiques, les innovations numériques et la connexion des réseaux européens d'éducation et de formation avec les partenaires africains.

Forum de la jeunesse africaine-européenne sur la durabilité intelligente

Le cabinet-conseil sur la jeunesse pour l'Afrique rurale engagé par l'organisation de la société civile I4NATURE a mis en place un événement public aux Pays-Bas le 16 octobre 2018 afin de marquer la Journée mondiale de l'alimentation en proposant aux jeunes européens et africains une plate-forme pour s'exprimer et échanger des vues sur les défis liés à la «durabilité intelligente». Mashiri Zvarimwa, membre de la task force pour l'Afrique rurale, a participé à cet événement afin d'intégrer les recommandations formulées par le forum de la jeunesse dans les délibérations de la task force.

Les participants ont formulé leurs recommandations de manière évocatrice: «Nous souhaitons demander à l'Union européenne de...» Voici une synthèse de leurs conclusions:

- soutenir les jeunes et leur donner les moyens de participer utilement et intelligemment au processus de transformation, en développant des écosystèmes de renforcement des capacités et de partage des connaissances fondés sur la demande;
- créer un conseil commun de la jeunesse européenne-africaine, une stratégie et une boîte à outils d'apprentissage tout au long de la vie liés aux développements en Afrique;
- déployer des efforts pour redynamiser la transformation de l'agriculture et se réengager à soutenir des services solides de recherche et développement dans le domaine de l'agriculture (cf. l'approche appelée «Dutch Diamond»);
- proposer des subventions qui encouragent l'utilisation des technologies numériques et les analyses de données afin d'attirer les jeunes dans le secteur de l'agriculture;
- créer un accès aux investissements et aux investisseurs (publics et privés) pour donner aux jeunes les moyens d'innover, de réaliser leurs idées et de faire valoir leurs compétences entrepreneuriales;
- 6. créer un Fonds de l'innovation pour aider les jeunes innovateurs et entrepreneurs dans l'agriculture;
- investir dans le développement du capital humain, notamment celui nécessaire pour faire progresser la jeunesse rurale et stimuler la transformation de l'agriculture;
- 8. adapter l'enseignement à des groupes, voire à des individus, dans le cadre des communautés d'apprentissage;
- favoriser la gratuité des échanges et des communications pour permettre aux moins émancipés d'obtenir des résultats ensemble;
- 10. échanger des exemples de réussite de la coopération entre l'UE et l'UA tout en mettant en lumière les meilleures pratiques qui accélèrent la participation des parties prenantes et des jeunes, comme des aspects efficaces de la politique agricole commune de l'UE pour le développement rural.

Bon nombre des recommandations susmentionnées ont été reprises dans les recommandations formulées dans le présent rapport.

Recommandations

Renforcer les initiatives africaines en vue de coordonner la recherche sur l'agriculture au niveau continental et en coopération avec l'UE et ses États membres. Échanger des expériences de formation professionnelle dans l'agriculture et l'industrie agroalimentaire. Favoriser l'innovation dans le cadre d'une approche multipartite et de pôles d'innovation régionaux.

5.3.3. Améliorer les marchés et accroître la production agricole

Améliorer le fonctionnement des marchés dans le cadre d'une stratégie agricole cohérente

Dans la plupart des pays africains, les risques sont le principal obstacle à l'investissement des agriculteurs et à la diversification. Il s'agit d'une conséquence de leur faible niveau de revenus et d'un environnement institutionnel et économique défavorable. Afin de réduire les risques, dans un contexte où les options pour créer des filets de sécurité sont très limitées, il faut investir dans l'amélioration du fonctionnement des institutions et des marchés¹²⁶.

Il est essentiel de renforcer les marchés agricoles (produits, intrants, assurance et crédit) car ils sont généralement sous-performants. Ils sont caractérisés par de nombreuses imperfections du marché liées aux coûts de transaction élevés dus au manque d'informations, aux monopoles et oligopoles, à la faiblesse de l'état de droit et aux intérêts particuliers, notamment dans le secteur des importations (denrées alimentaires, intrants, équipements).

Plusieurs types d'actions sont possibles.

Concernant les distorsions de prix, la règlementation du marché peut être mise en œuvre par des interventions allant d'une meilleure coordination dans le cadre des plates-formes de parties prenantes et de lignes directrices volontaires à une règlementation gouvernementale fondée sur des taxes, des barèmes et des prix de transaction officiels. Toutes les interventions exigent une forte volonté politique et des mesures nécessaires contre les intérêts particuliers existants. Le renforcement du pouvoir de négociation dans le cadre d'actions collectives des agriculteurs s'est avéré un élément essentiel au succès de la transformation économique. Ainsi, les agriculteurs peuvent influer sur les prix en fonction du niveau d'organisation du secteur¹²⁷.

Les risques liés à l'instabilité des prix des produits alimentaires concernent les consommateurs et les producteurs et ont des conséquences à la fois sur la sécurité alimentaire et sur la rentabilité des exploitations agricoles. La volatilité des marchés mondiaux ainsi que la volatilité saisonnière des marchés alimentaires nationaux, souvent aggravée par des comportements opportunistes ou la spéculation, nécessitent des actions que les négociants privés sont peu encouragés à mener.

- 126. HLPE (High Level Panel of Experts) (2013), <u>Investir dans la petite agri-culture en faveur de la sécurité alimentaire</u>, un rapport du groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition, Rome.
- 127. Bijman et al. (2012), Support for farmers' cooperatives, rapport final.

L'aide publique en faveur de systèmes d'information sur les prix peut contribuer à mieux informer les agriculteurs au sujet des marchés. Les instruments de stabilisation sont plus difficiles à mettre en œuvre.

L'intervention des pouvoirs publics pour mettre en place des outils de marché (comme les contrats à terme et les options) et des filets de sécurité pour les ménages les plus vulnérables a donné des résultats très limités et inégaux. Les offices de commercialisation sont une option coûteuse et risquée, et les enseignements tirés du passé ont mis en lumière la difficulté de la gestion structurelle des réserves et les abus fréquents par les gouvernements. Des instruments relevant de la gestion de crise semblent être une meilleure solution¹²⁸ (par exemple, le stockage d'aliments et les réserves¹²⁹ ou les fourchettes de prix pour une intervention).

Les prix élevés des intrants, des équipements, des services et des crédits sont un obstacle majeur pour les producteurs, notamment lorsque la rentabilité est déjà limitée par de faibles rendements et les prix bas des produits. Encourager la concurrence dans le secteur des intrants pourrait contribuer à abaisser leur prix. En outre, même si le sujet est très sensible en raison des échecs passés, les subventions peuvent constituer des solutions provisoires et faciliter l'accès aux intrants ou à des prêts à faible taux d'intérêt. Les subventions intelligentes pour les intrants, qui ont des objectifs et une durée bien définis pour une meilleure efficacité, peuvent notamment permettre d'ouvrir aux producteurs l'accès aux marchés des intrants et de proposer des incitations aux fournisseurs. Les systèmes de coupons se sont développés de manière positive ces dernières années, mais leur gestion et la possibilité d'en réduire le déploiement lorsque le marché arrive à maturité restent difficiles.

Dans l'ensemble, en ce qui concerne la dimension territoriale, une réorientation progressive des systèmes alimentaires vers les marchés locaux et régionaux, évitant si possible les transports des marchandises sur longue distance et reliant les producteurs locaux et les consommateurs locaux serait plus efficace¹³⁰. Cela n'empêchera pas de profiter des possibilités offertes par le commerce intercontinental lorsqu'elles existent, mais réduirait les coûts de transaction et de transport, qui augmenteront progressivement pour refléter l'empreinte écologique des combustibles fossiles, stimuler le développement local et soutenir les réseaux économiques. Un appui à la mise en réseau, la publicité et les incitations en termes d'accès au marché local font partie des options.

Accroître la productivité et la valeur ajoutée de l'agriculture

Il est essentiel de stimuler l'innovation technologique et d'apporter une aide sur les plans économique et organisationnel.

128. Galtier F. (2017), <u>Looking for a Permanent Solution on Public Stockholding Programmes at the WTO: Getting the Right Metrics on the Support Provided</u>, E15 Initiative. Genève: Centre international pour le commerce et le développement durable (CICDD) et Forum économique mondial.

129. Commission européenne (2018), <u>Using food reserves to improve food and nutrition security?</u>, note d'information, DG DEVCO.

130. Nkonya et al. (2016), Adopter une approche territoriale dans les politiques de sécurité alimentaire et nutritionnelle, publication de l'OCDE, Paris. Pour accomplir des progrès à l'échelle nécessaire, il convient d'augmenter considérablement les financements de R&D et de prévoir des règlementations flexibles qui encouragent le secteur privé à se développer. La coopération avec des plates-formes d'innovation multipartites est également nécessaire pour garantir des innovations appropriées et accessibles.

La qualité des produits agricoles peut être améliorée en utilisant des systèmes d'exploitation agricole plus productifs et plus efficaces et en diversifiant la production agricole vers des rendements plus élevés et plus utiles.

De nombreux pays sont déjà extrêmement limités en termes de disponibilité des terres, et la tendance au cours des deux prochaines décennies – avant le développement d'autres possibilités d'emploi effectives grâce à la diversification économique – sera à la diminution progressive de la taille des exploitations agricoles. La solution réside dans l'amélioration de la productivité des terres et de la main-d'œuvre¹³¹ et dans le développement parallèle d'emplois non agricoles.

Il est possible d'obtenir assez rapidement des rendements plus élevés à l'aide d'engrais chimiques, ce qui peut contribuer à débloquer une production plus que nécessaire et à augmenter les revenus des petites exploitations agricoles. Toutefois, l'utilisation d'engrais, qui peut également être facilitée par des subventions intelligentes, doit être surveillée afin d'éviter ses effets néfastes potentiels sur l'environnement. Pour améliorer la durabilité et réduire les coûts de production, il convient de mettre davantage l'accent sur l'efficacité de l'utilisation des ressources naturelles et des processus écologiques.

L'irrigation, qui n'est pas répandue en Afrique (à l'exception de quelques pays, notamment de l'Afrique du Nord) permet d'améliorer considérablement les rendements en libérant le cycle de production des contraintes saisonnières. Elle peut aider à faire face à la variabilité des précipitations et aux effets négatifs du changement climatique. Sa combinaison avec de meilleures pratiques de gestion des sols peut amplifier de manière significative ses avantages. Le coût de mise en place de systèmes d'irrigation et les tensions au sujet des ressources en eau sont des problèmes majeurs. Le développement de grands périmètres nécessite d'importants investissements publics et une gestion rigoureuse des terres concernant les droits fonciers existants. Les systèmes d'irrigation à petite échelle devraient être privilégiés. Les économies d'échelle visant à encourager des investissements communs nécessitent une gestion au niveau de la communauté locale ou dans le cadre d'associations d'utilisateurs. Il existe un large éventail de techniques d'irrigation qui offrent de la flexibilité à des fins de développement et des solutions permettant des économies d'eau (systèmes d'irrigation au goutte à goutte) sont un impératif. Le coût des équipements pourrait être réduit en développant la production locale.

La mécanisation est sous-développée sur le continent, et la plupart des agriculteurs utilisent encore des outils manuels et pratiquent parfois la culture attelée dans des régions exemptes de maladies.

^{131.} Institut des ressources mondiales (2018), <u>Creating A Sustainable Food</u> <u>Future: A Menu of Solutions to Feed Nearly 10 Billion People by 2050</u>, rapport de synthèse.

La mécanisation devrait être développée pour améliorer la productivité de la main-d'œuvre et réduire la pénibilité des travaux agricoles tout en offrant des conditions plus attrayantes pour les jeunes. La production et l'entretien des équipements agricoles peuvent également être source d'emploi rural. Toutefois, il convient de veiller à l'équilibre nécessaire entre l'amélioration de la productivité de la main-d'œuvre et le maintien des emplois dans le secteur. Une motorisation légère et des équipements agricoles généraux qui permettent de profiter des avantages de la mécanisation et augmentent la productivité des travailleurs agricoles déjà en activité, ainsi que la promotion de la traction animale lorsque les tensions qui s'exercent sur les ressources naturelles ne sont pas trop fortes (les animaux doivent être nourris) peuvent également être des options au niveau local. La meilleure solution est de soutenir les organisations paysannes qui peuvent unir leurs forces pour accéder aux équipements indispensables.

La priorité devrait être accordée à la diminution des pertes après-récolte. Bien qu'il soit difficile de faire des estimations, on s'accorde généralement à dire que les pertes de grains après-récolte varient entre 10 et 20 % de la production totale¹³². Les pertes sont plus élevées pour les racines et les tubercules, et davantage encore pour les produits frais (fruits et légumes). En plus d'améliorer les travaux après-récolte (en améliorant le tri, le séchage, la lutte contre les organismes nuisibles et la transformation précoce, lorsque c'est possible), de meilleures conditions de stockage sont essentielles et nécessitent un équipement adapté. Leur obtention peut être facilitée par une action collective au niveau de la communauté ou des organisations paysannes. Des dispositifs institutionnels, tels que des systèmes de récépissés d'entrepôt, peuvent contribuer à améliorer les pratiques tout en facilitant la situation de trésorerie des producteurs et en réduisant leur niveau de risque économique.

La valeur des produits agricoles a une incidence sur la rentabilité de l'agriculture. Les cultures vivrières représentent encore une grande part de la production agricole brute en Afrique, ce qui reflète l'importance des stratégies de gestion des risques des agriculteurs et la priorité accordée à la sécurité alimentaire par les ménages agricoles, ainsi que le manque de possibilités d'accéder à de nouvelles chaînes de valeur.

Plusieurs arguments plaident en faveur d'une attention soutenue à la production vivrière, élément décisif de la transformation de l'agriculture asiatique. Premièrement, le fait de libérer la production et d'améliorer l'accès au marché des produits de première nécessité a une forte incidence en raison de leur développement généralisé, tandis que d'autres produits agricoles concernent un nombre plus limité d'agriculteurs et sont souvent soumis à des conditions strictes de commercialisation. Deuxièmement, l'augmentation de la production de denrées de première nécessité peut être un moteur pour l'innovation et la diversification car elle contribue à diminuer les risques. En outre, la croissance démographique et l'urbanisation permanente entraîneront le développement d'un immense marché. Troisièmement, les denrées de première nécessité présentent un grand potentiel pour développer des activités en aval liées à la transformation: si la transformation initiale (généralement le décorticage et le broyage) peut

se faire au niveau de la ferme ou du village pour la consommation locale, une plus grande valeur ajoutée peut être obtenue à l'échelon local en poursuivant la transformation, qui contribue à la diversification rurale et au développement territorial (voir le chapitre 6).

Toutefois, les denrées de première nécessité ont un prix bas à l'unité et offrent des rendements inférieurs à d'autres produits tels que l'horticulture et le bétail. La diversification de la production agricole, notamment la transformation des produits à la ferme, est donc une solution importante pour le développement des exploitations agricoles, reflétant la demande croissante et changeante sur les marchés urbains africains de fruits et légumes, produits laitiers et produits à base de viande. Des possibilités de productions de niche sur des marchés d'exportation existent également, notamment la production labellisée liée à la certification sociale, au commerce équitable et au caractère bio, ainsi que des indications géographiques qui figurent dans la stratégie continentale de l'UA et sont soutenues par la Commission européenne. Ces productions impliquent des critères spécifiques en termes de production et de techniques d'après-récolte, qui nécessitent une surveillance étroite et une formation spéciale pour lesquelles les organisations paysannes et les acheteurs peuvent apporter un soutien.

Enfin, une autre option pour améliorer les revenus agricoles consiste à développer des services environnementaux. Aujourd'hui très limités, ils pourraient augmenter progressivement à l'avenir (conformément aux résultats de la COP21 et à l'accord de Paris sur le changement climatique) et devenir un moyen efficace de faire face aux conditions climatiques et environnementales changeantes, de diversifier les activités et la production (par exemple, les produits de l'agroforesterie) et d'améliorer les revenus des agriculteurs. Deux types de paiements en contrepartie des services fournis pour l'écosystème (PES) pourraient être soutenus¹³³: les PES visant à restreindre l'utilisation des écosystèmes, qui sont des contrats collectifs avec les communautés les récompensant pour la préservation de certains écosystèmes; et les PES visant à la constitution d'actifs, qui aident les agriculteurs à adopter des pratiques écologiques. Les paiements sont généralement fondés sur les coûts de main-d'œuvre investis et peuvent également comprendre l'utilisation de certaines espèces ou des coûts pour une infrastructure spécifique. Les PES restent très limités car ils nécessitent un budget dédié, une certification et une surveillance, mais surtout une forte volonté politique.

Recommendations

Améliorer le fonctionnement des marchés dans le cadre de stratégies agricoles nationales cohérentes. Améliorer, en coopération avec l'UE, les systèmes d'information sur les prix.

fonds en faveur des exploitations agricoles familiales, notamment les petites exploitations, de sorte à améliorer la productivité et la production de valeur ajoutée de manière durable, à profiter des avantages de l'irrigation et de la mécanisation, à diminuer les pertes après-récolte et à développer des services environnementaux.

^{132.} Système d'information africain sur les pertes post-récolte (APHLIS), site internet.

^{133.} Karsenty, A. (2015), "Major food companies, PES and combating deforestation: Using PES to achieve 'zero deforestation' agriculture", Perspective, No. 36, CIRAD, Montpellier.

5.3.4. Promouvoir les organisations de producteurs et les coopératives agricoles

Encourager les organisations paysannes et leur rôle politue

Bon nombre des difficultés évoquées ci-dessus peuvent être surmontées par une action collective. Historiquement, les organisations paysannes ont joué un rôle majeur dans d'autres régions du monde, en unissant leurs forces grâce à la mobilisation de la main-d'œuvre et du capital des exploitations agricoles et au regroupement des produits de l'agriculture. Leur rôle est encore plus essentiel en Afrique aujourd'hui en raison des nombreuses imperfections du marché, du contexte institutionnel et économique souvent peu propice et de la tendance à la baisse de la taille des exploitations qui contraint à réaliser des économies d'échelle.

Les organisations paysannes peuvent réduire les risques liés à la fourniture d'intrants et à la commercialisation des produits et améliorer les recettes pour les agriculteurs grâce à leur pouvoir de négociation fondé sur des volumes de produits plus importants. Leur capacité de production peut faciliter la contractualisation avec des acteurs de l'agro-industrie et donner accès à des équipements et des services. Surtout, et notamment lorsqu'elles ont le statut juridique de coopérative, elles peuvent jouer un rôle majeur pour investir dans des installations de stockage, dans des équipements (le partage d'équipements contribue à la mécanisation) et dans la transformation des produits. Par nature, elles peuvent jouer un rôle décisif dans l'industrialisation rurale.

Les organisations paysannes ont une fonction de communication et un rôle d'intermédiaire, qui contribuent à mettre en relation leurs membres avec d'autres parties prenantes, notamment les pouvoirs publics. Elles jouent également un rôle de défense, en représentant les intérêts de leurs membres dans diverses instances et en contribuant au dialogue politique et à l'élaboration de stratégies de développement. En Europe, les organisations paysannes et les syndicats sont des partenaires clés dans la conception de la politique agricole commune.

Au niveau régional, l'UE a fermement appuyé les organisations paysannes en Afrique du Nord, de l'Ouest, du Centre, de l'Est et du Sud. Mis en œuvre par le FIDA, le programme d'appui aux organisations paysannes africaines (PAOPA; 2009 - aujourd'hui) renforce les capacités institutionnelles des organisations paysannes et leur pouvoir d'influence dans les politiques et programmes agricoles. En outre, le programme facilite l'intégration des petits exploitants dans les chaînes de valeur et vise à associer de plus en plus les organisations paysannes aux investissements agricoles.

Utiliser des outils numériques pour les organisations paysannes

Toutes les fonctions et tous les rôles des organisations paysannes et des coopératives agricoles peuvent être renforcés en développant les technologies de l'information, qui facilitent la gestion des données et des informations, ainsi que la formation. Toutefois, ces fonctions sont mises à l'épreuve par d'autres parties prenantes telles que les banques, les fournisseurs et les acheteurs, et surtout par l'introduction des technologies informatiques dans le secteur (notamment les chaînes de bloc, l'intelligence artificielle et les mégadonnées). Les pays comptant davantage de coopératives et d'agriculteurs liés à ces dernières¹³⁴ ont de plus grands bénéfices mesurés en termes de hausse de la croissance économique, de répartition équitable des revenus et des richesses et de relations démocratiques au sein de la société. Le développement effectif des organisations paysannes nécessite également un cadre juridique favorable ainsi que des incitations publiques qui peuvent faciliter leur consolidation (comme des allègements fiscaux ou des subventions ciblées). Par conséquent, les agriculteurs doivent moderniser leurs organisations et viser à une gestion plus efficace des données afin de continuer à jouer leur rôle dans un contexte en évolution rapide. (Voir également l'encadré sur la numérisation au chapitre 3.3.2).

Recommandations

Pour l'UE: continuer à soutenir les organisations paysannes et les coopératives agricoles aux niveaux national, régional et continental. Pour les pouvoirs publics africains: formaliser le rôle des organisations paysannes dans leurs fonctions politiques et économiques. Faciliter l'échange d'expériences entre les organisations africaines et européennes.

Encourager les organisations paysannes à utiliser des outils numériques en vue d'accroître l'efficacité de leurs activités économiques et politiques et dans la communication avec leurs membres.

^{134.} Blokland, K., Schuurman, J. (2016), «Growth, democracy and income equality: cooperatives: the development impact beyond membership benefits» dans Bijman et al. (2016), Cooperatives, Economic Democratization and Rural Development, Edward Elgar Publishers, Londres / New York.



/6

LE DÉVELOPPEMENT DE
L'INDUSTRIE
AGROALIMENTAIRE ET
DES MARCHÉS
ALIMENTAIRES
EN AFRIQUE

6.1 En quoi est-ce important?

Le marché des produits alimentaires en Afrique se développe rapidement, dynamisé par l'urbanisation, des revenus en hausse et une classe moyenne de plus en plus nombreuse. D'ici à 2030, la demande alimentaire devrait augmenter de 55 %, le secteur alimentaire et agro-alimentaire africain atteignant le milliard de dollars et offrant d'immenses possibilités d'emploi tout au long de la chaîne de valeur¹³⁵. L'approvisionnement africain domine toujours les marchés alimentaires intérieurs avec environ 90 % de tous les produits alimentaires consommés fournis par des producteurs locaux. Toutefois, selon les prévisions de la Banque africaine de développement, les importations alimentaires de l'Afrique tripleront, passant de 35 milliards de dollars en 2017 à environ 110 milliards de dollars en 2025¹³⁶.

Cette hausse de la demande alimentaire africaine représente ouvre de grandes perspectives à l'industrie agroalimentaire du continent. Toutefois, ces possibilités ne pourront être exploitées que si les contraintes actuelles à la compétitivité, les niveaux insuffisants d'investissement, les faibles niveaux d'organisation et de valeur ajoutée des filières, le manque de diversification des exportations et les obstacles au développement des échanges – commerce intérieur, régional, intra-africain et international – peuvent être surmontés. Le développement de l'industrie agroalimentaire africaine pourrait ouvrir d'importantes perspectives en termes d'emploi et de conditions de vie à la fois dans le secteur agroalimentaire et dans toute l'économie rurale. Le présent chapitre formule des recommandations concernant la coopération entre l'Afrique et l'Europe en vue de réduire ces contraintes et de garantir que les besoins de sécurité alimentaire de l'Afrique pourront être satisfaits à l'avenir.

6.2. Contexte et défis stratégiques

6.2.1. Compétitivité de l'industrie agroalimentaire africaine

Dans de nombreux pays africains, la compétitivité de l'industrie agroalimentaire est entravée par divers facteurs: le manque d'infrastructures (coûts de transport élevés et accès limité à l'énergie), les fonds limités pour investir dans la transformation, le stockage et le refroidissement, les coûts élevés des intrants (comme les semences, les engrais, les machines et le matériel de conditionnement), le manque d'organisation des chaînes de valeur et le manque de participation des parties prenantes à l'élaboration des politiques et au dialogue public-privé. Tous ces facteurs influent sur la compétitivité des produits nationaux par rapport aux importations.

En particulier dans les régions côtières, les produits alimentaires importés sont souvent proposés à des prix moins élevés que les produits nationaux. Certains pays développés et (de plus en plus) émergents maintiennent également des subventions agricoles qui faussent les échanges ou des modèles de consommation et des stratégies de commercialisation qui peuvent rendre les importations moins coûteuses que les produits nationaux¹³⁷. Au fil des ans, les exportations agricoles de l'UE ont fait l'objet de critiques, malgré les réformes de la PAC qui ont supprimé les mesures faussant les échanges. Toutefois, ces exportations s'inscrivent dans un contexte bien plus complexe que la task force a évoqué avec un large groupe de parties prenantes africaines et européennes lors d'une de ses réunions. Sur la base de ces discussions, une proposition visant à remédier à la situation est présentée ci-dessous au chapitre 6.4.

Les facteurs inhibant la compétitivité des produits alimentaires africains sont aggravés par l'économie politique de la prise de décisions. Le rapport de 2017 intitulé «Améliorer le climat des affaires dans l'agriculture» souligne que moins de la moitié des bonnes pratiques règlementaires de l'Afrique sub-saharienne sont considérées comme bénéfiques pour le développement de l'agro-industrie (p. 6). Le processus d'exportation est long, fastidieux et plus coûteux que dans d'autres pays. Le contrôle de la qualité, les règles du marché et les règles relatives à la mise sur le marché sont moins efficaces et opérationnels que dans d'autres

Répondre à la demande alimentaire grâce aux importations peut être un choix politique en vue d'assurer la sécurité alimentaire et de répondre aux intérêts des pauvres vivant en zone urbaine¹³⁹. Les importations alimentaires à destination de l'Afrique ne se font pas uniquement sous l'impulsion des exportateurs «étrangers», mais peuvent également être dans l'intérêt de parties publiques et privées nationales qui perçoivent des droits de douane et des redevances de licence. Il est souvent plus facile et plus avantageux de compter sur les importations que de réformer les règles frontalières avec ses voisins africains ou de soutenir les petits exploitants et de s'approvisionner auprès des zones rurales nationales. Il incombe aux décideurs africains de trouver le juste équilibre entre les intérêts des producteurs locaux, à la recherche de prix plus élevés, et ceux de la population urbaine plus pauvre, en quête de prix plus bas.

Toutefois, quels que soient les choix politiques, des interventions comme celles visant à diminuer les pertes après-récolte, à ac-

^{135.} Banque mondiale (2013), (2015).

^{136.} Groupe de la Banque africaine de développement (2017), Remarks delivered by Akinwumi A. Adesina, President of the African Development. Bank at the Centre for Global Development, Washington DC, April 19.

^{137.} Rudloff, B. et E. Schmieg (2016): «<u>More bones to pick with the EU? Controversial Poultry Exports to Africa: Sustainable Trade Policy as a Task for the G20</u>», SWP Comment 2016/C 57, Berlin, décembre 2016.

^{138.} Banque mondiale (2017), <u>Améliorer le climat des affaires dans l'agriculture 2017</u> (en anglais), Washington, DC.

^{139.} Rudloff, B. et E. Schmieg (2016), idem.

croître la productivité et à améliorer la coordination dans la chaîne de valeur sont autant d'éléments qui profitent aussi bien aux producteurs qu'aux consommateurs, puisqu'ils renforcent la compétitivité de la production locale et permettent de mieux approvisionner les consommateurs à moindre coût.

6.2.2. Investissement

Si le secteur bancaire s'est considérablement développé en Afrique, seules quelques banques se montrent prêtes à servir les agriculteurs ou le secteur agroalimentaire. L'investissement privé dans le secteur agroalimentaire est généralement moins rentable et plus risqué que l'investissement dans d'autres secteurs. Par rapport à un point de référence de rentabilité reconnu de 20 % sur les investissements privés dans les pays émergents, les retours observés sur les investissements agricoles dans les pays africains restent nettement inférieurs, dépassant rarement un taux intérieur de 10 % de rentabilité financière, même si les bénéfices économiques pour la communauté nationale sont plus élevés. Ainsi, investir dans l'agriculture et dans les chaînes de valeur agricoles comporte de grands risques pour les bailleurs de fonds et nécessite une connaissance approfondie du secteur, un engagement sur le long terme et des moyens innovants de réduire les risques.

Selon la FAO, en 2012, les investissements privés et publics dans l'agriculture et dans les zones rurales ont stagné ou décliné, en particulier en Afrique sub-saharienne. La FAO a estimé que des ressources supplémentaires d'un montant de 181 milliards de dollars au cours de la période 2016-2030 étaient nécessaires pour mettre un terme à la pauvreté et à la faim dans les zones rurales et l'agriculture¹⁴⁰.

Si les gouvernements africains se sont engagés depuis 2003 à allouer 10 % de leurs budgets à l'agriculture et au développement rural, très peu de pays ont honoré cet engagement. Le manque d'investissements publics a, à son tour, un effet négatif sur les investissements privés, créant ainsi un cercle vicieux mêlant des distorsions du marché, des risques climatiques et politiques, de faibles productivités, de faibles retours sur investissement et, au final, de faibles investissements dans l'agriculture. Il convient donc de sortir de ce cercle vicieux.

6.2.3. Chaînes de valeur compétitives

Des chaînes de valeur performantes sont un facteur essentiel pour créer des emplois dans l'agriculture et l'industrie agroalimentaire. La répartition de la valeur ajoutée dans les filières agricoles est souvent considérée comme défavorable aux petits exploitants africains¹⁴¹, par rapport à d'autres régions du monde.

La contractualisation avec des agents économiques en aval (courtiers, grossistes, entreprises agricoles, exportateurs) peut être un moyen de sécuriser les marchés (et de réduire les risques) et d'améliorer les rendements. Toutefois, en pratique, en Afrique aujourd'hui, l'essentiel de la production est vendue par la voie de canaux de commercialisation traditionnels impliquant des intermédiaires et d'autres acteurs liés aux systèmes de vente au détail et aux exportateurs.

- 140. FAO (2017), Mettre un terme à la pauvreté et à la faim grâce à l'investissement dans l'agriculture et les zones rurales, site internet.
- 141. Voir par exemple: Nations unies (2016), <u>Chaînes de valeur de produits agricoles</u>: <u>Effets de la concentration des marchés sur les agriculteurs et les pays producteurs le cas du cacao</u>, Conseil du commerce et du développement, 63e réunion, Genève.

Les ventes se font sans contrats officiels, sur la base des prix au comptant. L'agriculture contractuelle et les systèmes de plantations satellites sont mieux développés aujourd'hui pour les marchés à forte valeur ajoutée dont les produits répondent à des exigences spécifiques. La contractualisation observée entre le grossiste ou la coopérative et l'entreprise de transformation ou le service des achats peut également davantage se développer entre les agriculteurs et les acteurs de l'agro-industrie donnant accès à des crédits, des intrants, et parfois des travaux agricoles.

Par ailleurs, on observe une «révolution silencieuse» dans les chaînes de valeur alimentaires africaines, comme cela s'est déjà produit en Asie¹⁴². On assiste à l'apparition progressive de nouveaux systèmes de distribution, à l'émergence des supermarchés, à l'amélioration des transports routiers dans de nombreux pays et au développement des chaînes frigorifiques. Les coopératives d'agriculteurs et de producteurs sont souvent à l'avant-garde de ce développement, et les investissements directs étrangers ont été essentiels pour mettre en relation les fournisseurs et les acheteurs locaux.

6.2.4. Marchés fragmentés

Le commerce des denrées alimentaires entre les régions africaines est bien en-deçà de son potentiel. Des signes d'améliorations apparaissent, essentiellement dus au développement de corridors commerciaux et aux initiatives de certains pouvoirs publics et entreprises d'Afrique visant à pénétrer des marchés régionaux. Il convient d'examiner avec prudence les statistiques agrégées car une grande partie du commerce informel et non recensé des denrées alimentaires a lieu par-delà les frontières africaines.

Les gouvernements africains reconnaissent l'importance d'accroître le commerce intra-africain et se sont engagés à plusieurs reprises à renforcer l'intégration régionale par l'adoption de différents cadres politiques. Toutes les régions d'Afrique sont en train de mettre en œuvre une zone de libre-échange et/ou des processus d'intégration régionale dans le cadre des communautés économiques régionales (CER), avec différents niveaux de mise en œuvre et de réussite. Toutes les CER ont signé des plans d'investissement et des pactes régionaux du PDDAA en vue d'améliorer la coopération régionale pour la sécurité alimentaire, et se trouvent à différents stades en ce qui concerne la mise en œuvre et les progrès accomplis. Tous les membres de l'UA ont signé la «déclaration de Malabo de 2014 sur la croissance et la transformation accélérées de l'agriculture en Afrique» (2014), dont l'un des objectifs est de tripler le commerce intra-africain des produits et services agricoles d'ici à 2025.143

Pourtant, malgré les nombreuses déclarations et cadres politiques visant à l'intégration régionale, les marchés régionaux africains demeurent très fragmentés essentiellement en raison du très faible niveau de mise en œuvre et d'application des politiques existantes et d'autres facteurs d'économie politique empêchant de nouvelles initiatives régionales plus efficaces. Il en résulte une situation où «les pays africains perdent des milliards de dollars dans des échanges potentiels tous les ans du fait de la fragmentation du marché de ce continent».

- 142. Reardon et al. (2012). The quiet revolution in staple food value chains. IFPRI Washington, DC.
- 143. Banque mondiale (2012), La <u>défragmentation de l'Afrique: approfon-dissement de l'intégration du commerce régional des biens et services</u>, Washington DC.

6.2.5. Exigences en matière de sécurité et de qualité des denrées alimentaires

L'industrie agroalimentaire africaine se heurte à des obstacles aux échanges en Afrique même et au niveau international. Ces obstacles sont notamment le manque de réglementation et de répression en matière de sécurité et de qualité alimentaire, le manque de capacités et de réseaux de connaissances adaptés pour mettre en œuvre la législation relative à la sécurité alimentaire (notamment les laboratoires), les régimes douaniers compliqués et inefficaces et les mesures non tarifaires dans le cadre des échanges avec des pays voisins, ainsi que les politiques commerciales changeantes et souvent incohérentes avec d'autres politiques nationales. Entravant les échanges, ces facteurs freinent les investissements dans l'agriculture et l'industrie agroalimentaire. Le renforcement et l'harmonisation des normes et l'amélioration de la mise en application et du contrôle donneraient certaines garanties en matière de sécurité alimentaire et simplifieraient les échanges avec les pays voisins.

Les secteurs axés sur l'exportation parviennent généralement à mettre en place des systèmes d'organisation et de commercialisation performants, car les associations de producteurs et les partenaires commerciaux étrangers ont des intérêts communs. Par exemple, les partenaires commerciaux coopèrent pour respecter les normes sanitaires et phytosanitaires (SPS), souvent aidés par des bailleurs de fonds.

Toutefois, de nombreux systèmes SPS ne sont pas encore suffisamment développés, notamment pour les animaux et d'autres produits à risque élevé. Il manque effectivement des structures permettant de limiter la propagation des maladies animales conformément aux normes internationales de l'Office international des épizooties (OIE). De même, certains éléments nationaux du système alimentaire (normes de commercialisation, infrastructures de contrôle de la qualité et services correspondants, conseil et mise en application au niveau local) sont souvent insuffisamment développés, malgré les nombreux efforts déployés pour changer cette situation (par exemple, dans le cadre du PDDAA avec les plans d'investissement nationaux). Dans ces circonstances, les possibilités d'exportations à destination de marchés non-africains gérés par des filières autonomes aux normes SPS élevées semblent souvent plus attrayantes pour les pays africains que le développement des marchés nationaux et régionaux.

6.3. Principaux domaines d'action

Nous proposons plusieurs mesures pour relever les défis stratégiques de la compétitivité, de l'investissement, des chaînes de valeur, de l'intégration régionale et de la sécurité et qualité alimentaires. Les gouvernements africains ont certes un rôle essentiel à jouer pour créer un environnement favorable au développement de l'industrie agroalimentaire, mais un partenariat avec l'UE peut soutenir ces processus et actions et y contribuer.

6.3.1. Accroître la compétitivité de l'industrie agroalimentaire africaine

Le défi d'accroître la compétitivité d'une industrie peut être relevé de différentes manières: améliorer les routes et les ports réduit les coûts et temps de transport; améliorer le fonctionnement des postes frontaliers et des processus douaniers facilite les exportations; des politiques nationales stables et prévisibles, des règlementations transparentes et une administration efficace attirent les investissements directs étrangers et aident les entreprises à rester en activité et à réduire les risques opérationnels.

Pour accroître la compétitivité de l'industrie agroalimentaire, les pouvoirs publics africains et le secteur privé doivent élaborer une stratégie. Des politiques prévisibles et cohérentes peuvent définir les secteurs de l'économie alimentaire à développer: l'engagement politique, la responsabilité et la transparence sont donc importants. L'examen bi-annuel du PDDAA est un outil prometteur pour surveiller l'engagement politique. D'autres outils existants (tels que le rapport intitulé «Améliorer le climat des affaires dans l'agriculture» de la Banque mondiale) devraient être utilisés pour mettre en place un examen systématique des contextes politiques nationaux favorables. L'engagement politique et le processus de suivi africain peuvent être soutenus en instaurant

des échanges réguliers entre l'Afrique et l'UE sur la cohérence des politiques commerciales et agricoles nationales. L'inscription systématique de ce point à l'ordre du jour des conférences ministérielles UA-UE sur l'agriculture peut contribuer à mettre en évidence l'importance de la question.

Il faudrait accroître les capacités de recherche en vue de soutenir la production de connaissances sur la compétitivité, la compréhension des marchés, la coopération entre les chaînes de valeur, l'environnement des entreprises et les modèles de transition des systèmes alimentaires africains qui augmentent la part des produits durables et nutritifs dans les systèmes alimentaires. Des projets de recherche visant à analyser et à proposer des solutions politiques afin de mieux utiliser les accords commerciaux pour les activités d'exportation, ainsi que pour l'industrie agroalimentaire nationale africaine, peuvent soutenir le développement de l'industrie, créer des emplois et des revenus, et améliorer les normes de sécurité alimentaire et de durabilité.

Recommendations

Accroître la compétitivité des chaînes de valeur agroalimentaires africaines en mettant en œuvre des politiques cohérentes et prévisibles, un engagement politique, un suivi des actions communes et une cohérence des politiques, et en soutenant le dialogue politique entre l'Afrique et l'UE et la production de connaissances.

6.3.2. Augmenter l'investissement du secteur privé dans l'industrie agroalimentaire africaine.

Le développement de l'industrie agroalimentaire africaine nécessite des investissements privés considérables, essentiellement de la part des Africains (entreprises du secteur alimentaire et investisseurs), mais également dans le cadre de partenariats avec des entreprises et investisseurs étrangers.

Pour accroître l'investissement du secteur privé, des conditions d'investissement favorables sont nécessaires. De telles conditions sont les investissements publics dans les infrastructures, un cadre règlementaire solide, un appui à la recherche et à l'innovation et une stabilité politique et juridique. Les investissements privés peuvent également être renforcés par des mesures publiques visant à diminuer les risques. Par exemple, la combinaison d'instruments financiers avec des solutions d'assurance peut être une mesure d'atténuation des risques efficace.

Le programme d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement, le Programme 2030 et le nouveau consensus européen attribuant tous un rôle clé à l'investissement privé dans l'agriculture, la question figure désormais parmi les priorités de l'agenda politique. Cette reconnaissance de la primauté de l'investissement sur l'aide au développement étrangère a changé la donne. Elle a conduit à promouvoir les chaînes de valeur en vue de stimuler l'investissement privé. De plus, l'accent systématiquement mis sur l'inclusion et la durabilité des investissements et des chaînes de valeur a placé les petits exploitants et les effets sur l'emploi rural au cœur de l'élaboration des politiques.

Tout cela implique une forte impulsion pour une utilisation à grande échelle des mécanismes de financement innovants, tels que le mixage, en vue de lever des fonds privés. Le mixage associe une aide sous forme de subventions à une autre forme d'aide (des prêts) issue d'autres sources – publiques ou privées – en vue d'obtenir des effets sur le développement.

Lancé en septembre 2016, le plan d'investissement extérieur (PIE) pour l'Afrique et le voisinage de l'UE en est un bon exemple. Le PIE vise à renforcer le rôle du secteur privé pour stimuler l'investissement et la création d'emplois dans l'agriculture et l'agro-industrie. Structuré autour de trois piliers (I. instruments de financement; II. assistance technique en vue de développer des projets susceptibles d'obtenir un financement et d'améliorer l'environnement des entreprises; et III. dialogue politique et dialogue avec le secteur privé en vue d'améliorer le climat d'investissement), il a pour objectif de diminuer les risques écosystémiques et propres aux investissements.

Concernant les fonds de l'UE alloués dans le cadre du PIE, le point d'entrée du financement mixte est toujours (conformément à la règlementation) une institution de financement du développement (IFD) ayant reçu une appréciation positive de la Commission européenne dans le cadre d'une évaluation «fondée sur les sept piliers». Ces IFD sont par nature des banques de développement — ce qui, en principe, implique un retour sur leurs investissements. Les propositions de financement mixte sont de préférence gérées par des entités de l'UE.

Le budget total de l'UE alloué au PIE jusqu'en 2020 est de 4,1 milliards d'euros, ce qui devrait permettre de lever près de 44 millions d'euros d'ici à 2020. Le PIE comprend des contributions à différents types d'instruments financiers dans le cadre d'approches diverses

en termes de montant, de modalité d'investissement (investissements directs dans des entreprises, investissements indirects par l'intermédiaire d'institutions financières locales), de couverture géographique et de type d'assistance technique fournie.

Dans l'agriculture, les approches les plus courantes sont l'octroi de prêts, soit directement à de grandes entités, soit dans le cadre de lignes de crédit à des institutions financières locales, qui agissent en tant qu'intermédiaires. Toutefois, la mise en œuvre du PIE dans l'agriculture a été beaucoup plus lente que dans d'autres secteurs. Dans le cadre de la partie mixage du PIE, plusieurs initiatives agricoles ont été lancées depuis 2016 et le montant total du financement de l'UE pour le mixage financier dans l'agriculture devrait s'élever à près de 400 millions d'euros d'ici à 2019. La volonté des IFD et des institutions financières commerciales de gérer des fonds importants pour le secteur agroalimentaire en Afrique et leurs capacités à le faire semblent encore limitées par rapport à d'autres secteurs, étant donné les risques spécifiques liés au secteur.

Tous ces investissements étant à un stade précoce de mise en œuvre, il est trop tôt pour en évaluer les résultats. Toutefois, la task force est convaincue qu'il faut en faire davantage pour garantir que le PIE donne l'impulsion nécessaire aux investissements dans le secteur agroalimentaire africain. Un système de suivi solide doit être mis en place afin d'être en mesure de démontrer les effets sur le développement et des meilleures pratiques doivent être définies pour faciliter le déploiement à grande échelle. Des ressources suffisantes devraient être allouées au volet d'investissement portant sur l'agriculture durable, les entrepreneurs ruraux et l'agro-industrie (notamment pour les PME agricoles et les entrepreneurs ruraux et y compris des investissements de petite taille) et les trois piliers du PIE doivent être utilisés de manière coordonnée dans ce contexte.

L'aide financière de l'UE au secteur privé est essentiellement fournie par l'intermédiaire des IFD européennes et internationales, pour lesquelles l'agriculture n'est souvent pas une priorité. Les IFD africaines devraient avoir davantage accès aux instruments financiers de l'UE. Pour ce faire, il convient d'encourager la coopération entre les IFD européennes et africaines et investir davantage dans l'assistance technique pour développer le système financier et permettre plus particulièrement aux IFD locales de passer avec succès l'évaluation fondée sur les piliers de l'UE.

Les mécanismes permettant d'accroître la rentabilité des capitaux privés grâce à une aide publique dans le secteur agricole sont bien connus et ont été utilisés avec succès dans certains pays européens (bonification d'intérêt, infrastructures de financement des fonds d'investissement, etc.) dans le cadre d'une politique agricole cohérente et durable. Certains de ces mécanismes pourraient être employés dans les pays africains par l'intermédiaire des banques de développement régionales ou nationales. Ils devront certainement être modulés selon l'existence, l'efficacité et la solidité des politiques nationales concernées. Dans les pays où des politiques sectorielles globales existent et sont efficaces, le PIE doit être suffisamment attrayant, tout en respectant le principe d'additionnalité, afin de convaincre le secteur privé d'investir malgré le faible rendement initial. Dans les pays fragiles ayant des politiques sectorielles au stade embryonnaire ou inefficaces, cette approche est beaucoup plus difficile à mettre en œuvre.

Des méthodes d'analyse quantitative et qualitative visant à orienter l'aide financière européenne ont été développées par la Commission européenne (analyse financière et économique, analyse des

chaînes de valeur pour le développement – VCA4D) et devraient être davantage utilisées pour vérifier les retombées économiques et financières des investissements publics et privés, leur inclusion et leur contribution à une croissance favorable aux plus démunis, ainsi que leur durabilité sociale et environnementale (voir chapitre 7, action 5.1).

Les outils d'assistance technique disponibles devraient être déployés à plus grande échelle pour aider les agriculteurs et les organisations de producteurs (en donnant la priorité aux petits exploitants et aux PME) à préparer des projets d'investissement susceptibles d'obtenir un financement (voir chapitre 7, action 4.1). Dans le cadre du PIE et de la coopération au développement en général, nous recommandons de mettre en particulier l'accent sur la création d'un environnement favorable. Pour ce faire, il faut notamment prévoir des ressources (supplémentaires) suffisantes pour le pilier II (assistance technique) et le pilier III (dialogue politique) du PIE et améliorer la coordination entre les trois piliers.

Les organisations des chaines de valeur africaines, les associations d'agriculteurs et d'entrepreneurs informels, les fonds d'encouragement et les incubateurs d'entreprise pour les PME rurales ainsi que les organisations internationales pourraient jouer un rôle essentiel dans la fourniture de l'assistance technique nécessaire pour favoriser des projets d'investissement susceptibles d'obtenir un financement et respectant les lignes directrices internationales relatives au développement durable, telles que les directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale et les principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires.

La difficulté est de garantir la prise en compte systématique de ces aspects dans la décision des intermédiaires financiers, qui décident en dernier ressort de la mise en œuvre de l'aide européenne finançant le secteur agricole. Pour cela, il faudra instaurer un dialogue politique permanent et efficace au niveau national avec toutes les parties prenantes en vue de soutenir l'investissement privé dans l'agriculture (pouvoirs publics, représentants du secteur privé formel et informel national et international, organisations paysannes, banques de développement régionales et nationales).

Recommandations

Renforcer la cohérence entre le plan d'investissement extérieur/ les instruments de mixage et les instruments de développement traditionnels concernant l'infrastructure économique, l'assistance technique et l'aide budgétaire aux politiques sectorielles.

Allouer suffisamment de ressources au volet d'investissement portant sur l'agriculture durable, les entrepreneurs ruraux et l'agro-industrie dans le cadre du PIE (notamment pour les PME agricoles et les entrepreneurs ruraux) et garantir la bonne coordination des trois piliers du PIE.

Donner la priorité à l'échelon national pour garantir que le lien entre les instruments financiers, le renforcement des capacités et les politiques publiques est bénéfique aux investissements, en encourageant une collaboration plus approfondie entre les institutions de financement internationales et les agences de développement nationales, tant au niveau central que national.

Permettre aux institutions de financement du développement

(IFD) africaines de passer avec succès l'évaluation fondée sur les sept piliers nécessaire pour gérer des fonds européens dans le cadre du PIE, et renforcer la coopération entre les IFD européennes et africaines.

Intensifier l'assistance technique pour aider les petits exploitants et les PME du secteur alimentaire à préparer des projets d'investissement susceptibles d'obtenir un financement du PIE, mettre en place des systèmes de suivi solides pour démontrer les effets sur le développement et garantir la définition et le partage de meilleures pratiques pour un déploiement à plus grande échelle.

6.3.3. Promouvoir le développement des chaînes de valeur

Les chaînes de valeur performantes de la fourche à la fourchette sont au cœur d'un système alimentaire compétitif et durable car elles assurent la coordination entre les acteurs des chaînes de valeur, soutiennent l'échange de marchandises et d'informations entre les producteurs, les transformateurs et les consommateurs, et apportent de la valeur ajoutée.

Alors que plusieurs initiatives existent déjà, menées par des gouvernements africains, des communautés économiques régionales, des partenaires de développement tels que l'Union européenne et ses États membres et le secteur privé, y compris les agriculteurs et les coopératives, il convient d'examiner comment promouvoir au mieux le développement des chaînes de valeur dans la pratique.

Des interventions spécifiques doivent refléter les situations locales et permettre une véritable compréhension des liens au sein de la filière. Il peut s'agir d'actions du secteur privé, mais également de nature publique (comme l'accès au marché, par exemple). Il est largement admis qu'un cadre favorable adapté fait partie intégrante des programmes de développement des chaînes de valeur, ce qui nécessite une forte adhésion et un solide engagement de la part des autorités locales, et des travaux techniques détaillés concernant l'environnement des entreprises autour d'une chaîne de valeur. Ainsi, les instruments permettant de prendre en charge de manière flexible et rapide les demandes des autorités locales pourraient être un ajout précieux à l'ensemble des outils disponibles.

Les entreprises africaines sont en première ligne pour répondre à la demande croissante de la population africaine. Afin de renforcer la transformation et la valeur ajoutée de la chaîne de valeur, une initiative relative aux chaînes de valeur agricoles et alimentaires devrait être mise en œuvre par l'UE en vue de soutenir et de compléter les initiatives existantes menées par l'Union africaine et les États membres de l'UE. Cette «initiative relative aux chaînes de valeur agricoles et alimentaires» devrait être composée de deux parties: une «plate-forme Afrique-UE de partage des connaissances sur les chaînes de valeur» et un «fonds destiné à remédier aux goulets d'étranglement des chaînes de valeur», expliqué plus en détail ci-dessous.

Cette aide devrait être fournie afin d'intensifier les efforts existants et de remédier aux goulets d'étranglement ou défaillances persistants en mettant l'accent sur la transformation des produits agricoles, le développement des entreprises et la commercialisation (par exemple, renforcer la valeur ajoutée, améliorer la commercialisation, diminuer les pertes après-récolte, développer l'accès aux marchés locaux), en complétant les initiatives déjà menées par l'Union africaine, l'UE et ses États membres.

La proposition de «plate-forme Afrique-UE de partage des connaissances sur les chaînes de valeur» agirait de manière semblable au Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce pour les questions relatives aux normes SPS au niveau de l'OMC. Les membres de la plate-forme (des représentants des principaux acteurs, bailleurs de fonds et ONG des chaînes de valeur européennes et africaines) examineraient la dimension régionale du commerce ainsi que les initiatives nationales sur la même chaîne de valeur dans les pays voisins à des fins d'apprentissage entre pairs et de coordination des politiques. Favoriser l'intégration régionale et l'harmonisation des règlementations peut contribuer à relier ces chaînes de valeur entre elles afin de développer un réseau de valeur régional inclusif et des marchés alimentaires régionaux. La plate-forme pourrait examiner le rôle des indications géographiques, les options en la matière et l'aide apportée à ces dernières en vue de développer la stratégie continentale pour les indications géographiques de l'Union africaine.

En lien avec cette plate-forme Afrique-UE de partage des connaissances sur les chaînes de valeur, un fonds pour les chaînes de valeur («fonds destiné à remédier aux goulets d'étranglement des chaînes de valeur») devrait être créé afin de permettre aux organisations des chaînes de valeur africaines d'utiliser des financements en vue de remédier à des goulets d'étranglement concrets. La mise en place et la gestion de «TradeMark East Africa» pourraient servir d'exemple144. Des fonds seraient alloués à des initiatives visant à améliorer la coordination et le fonctionnement des chaînes de valeur (par exemple, financement de dialogues, développement et respect des normes de commercialisation, de qualité et SPS, etc.). Certaines initiatives transfrontalières dans le secteur agroalimentaire visant à améliorer la facilitation des échanges devraient également être soutenues. Les projets pourraient aussi viser à déployer une chaîne de valeur de l'échelon national à l'échelon régional ou à relier entre elles des possibilités de financement pour mettre en œuvre certains projets d'infrastructure importants pour une chaîne de valeur.

Les indications géographiques (IG) sont un outil de développement particulier, qui intègre le secteur privé, renforce les capacités des petits exploitants, crée de la valeur ajoutée, soutient le développement économique local et peut être utilisé comme incitation à l'investissement. La Commission de l'Union africaine (CUA), en coopération avec les communautés économiques régionales, a adopté une stratégie continentale de l'UA pour les IG en octobre 2017¹⁴⁵, qui est soutenue par l'UE. Afin d'appuyer la mise en œuvre de cette stratégie, l'UE pourrait contribuer à la création d'un programme officiel de formation sur les IG, mettre en place

144. Voir Trade Mark East Africa, <u>Growing prosperity through trade</u>, site internet.

une plate-forme numérique pour les IG en Afrique et proposer une expertise technique aux utilisateurs des IG (par exemple, les producteurs, les négociants), ainsi qu'aux institutions locales ou nationales (ONG, agences, etc.) impliquées dans le développement et la protection des IG (en tant que projets pilotes).

Recommandations

Renforcer et déployer à plus grande échelle les initiatives existantes sur les chaînes de valeur, notamment de l'échelon national à l'échelon régional le cas échéant. Créer une plate-forme Afrique-UE de partage des connaissances sur les chaînes de valeur. Créer un Fonds pour les chaînes de valeur afin de remédier aux goulets d'étranglement. Appuyer la mise en œuvre de la stratégie continentale de l'UA pour les indications géographiqu

6.3.4. Approfondir l'intégration commerciale régionale

Les contraintes pesant sur l'offre, notamment la capacité de production et les coûts commerciaux, sont au moins aussi importantes que les instruments de politique commerciale tels que les droits de douane et les contingents¹⁴⁶. Mettre l'accent sur les marchés régionaux et sur la production intérieure et la facilitation des échanges peut donc être un moyen efficace d'intensifier les échanges. Le développement économique peut être suscité en s'orientant de manière stratégique vers des politiques régionales et nationales cohérentes et favorables. Dans le même temps, malgré la tendance à la baisse de plus en plus marquée des droits de douane, notamment en raison des préférences accordées, les barrières non tarifaires augmentent considérablement et nuisent beaucoup plus aux exportations africaines que les droits de douane. Cette tendance nécessite une coopération non seulement régionale et intra-africaine, mais également entre l'Afrique et ses partenaires au niveau international.

Les dirigeants africains ont affiché leur engagement politique à mettre l'intégration régionale au service du développement économique. La déclaration de Malabo et l'engagement de créer la zone de libre-échange continentale africaine (African Continental Free Trade Area - AfCFTA) ont érigé le commerce intra-régional au rang de priorité essentielle des pays africains. Ces deux cadres politiques devraient être soutenus de manière explicite par le partenariat Afrique-UE.

À la suite des déclarations politiques existantes, les dirigeants politiques ont la responsabilité première d'améliorer la qualité des processus d'intégration régionale. À l'aide des communautés économiques régionales (CER), de l'AFCFTA et des plates-formes de partenariat multipartites inclusives régionales, ils peuvent définir des priorités pour le développement des chaînes de valeur alimentaires et la mise en œuvre et le suivi de mesures de politiques sectorielles prévisibles. Ce suivi devrait notamment consister en un alignement mieux coordonné et surveillé des corridors commerciaux régionaux sur le développement des chaînes de valeur alimentaires régionales afin d'éviter que ces corridors deviennent simplement un moyen d'accroître les importations alimentaires en provenance de l'extérieur de l'Afrique.

^{145.} Union africaine (2016), <u>Une stratégie continentale pour les indications</u> géographiques en Afrique, rapport.

^{146.} Badiane, Ousmane, (eds.); Odjo, Sunday P., (eds.); Et Collins, Julia, (eds.) (2018), <u>Africa Agriculture Trade Monitor Report</u>, Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI), Washington, DC.

Il est possible d'établir une coopération entre l'Afrique et l'UE pour améliorer les processus d'intégration régionale: l'UE pourrait fournir de l'aide afin de cofinancer la mise en œuvre des plans d'investissement agricoles régionaux des CER, de mettre en place des procédures informatiques dédouanement des marchandises aux frontières et de renforcer la gouvernance autour des CER africaines en vue de diminuer le chevauchement des tâches et des mandats. Les meilleures pratiques issues de précédentes initiatives d'intégration régionale européennes et africaines pourraient être mises en avant et des échanges de connaissances techniques pourraient être instaurés.

Un examen et un suivi réguliers de l'évolution des échanges et des politiques de l'UE et de l'Afrique impliquant des parties prenantes venant des pays africains, d'entreprises, d'associations, d'ONG et du milieu universitaire, devraient avoir lieu. La conférence ministérielle UA-UE sur l'agriculture pourrait être l'occasion d'aborder cette question.

Pour œuvrer à la vision à long terme d'une zone de libre-échange continentale Afrique-UE, des étapes intermédiaires sont nécessaires. Ces étapes consistent notamment à poursuivre les efforts et l'aide afin de parvenir à l'intégration économique dans les régions africaines. La deuxième étape serait de promouvoir les liens entre différents accords de partenariat économique (APE) en Afrique, en vue de contribuer à une intégration économique africaine plus forte en général, et à la création de la zone de libre-échange continentale africaine en particulier. Ces liens peuvent notamment être renforcés dans le domaine des règles d'origine, qui peuvent servir à intensifier les échanges entre différents APE. Toutefois, une autre étape pourrait consister à définir un ensemble d'intérêts communs que l'Afrique et l'UE feraient valoir lors les négociations internationales, notamment au niveau de l'OMC.

Recommandations

Renforcer et soutenir les initiatives africaines de coopération continentale et régionale et d'intégration commerciale. Pour l'UE: soutenir la mise en œuvre des plans d'investissement agricoles régionaux et le renforcement de la gouvernance institutionnelle, notamment les plates-formes multipartites inclusives régionales visant à donner la priorité au développement des chaînes de valeur alimentaires

6.3.5. Améliorer la sécurité et la qualité des denrées alimentaires

TLa question des normes SPS peut être soulevée lors de la conférence ministérielle UA-UE sur l'agriculture, en présentant un rapport de situation régulier concernant l'aide sur les questions SPS, en développant de nouvelles initiatives et en débattant ensemble sur la manière de renforcer la convergence des règles en matière de SPS.

Le cadre règlementaire national du système alimentaire et les infrastructures correspondantes de qualité des aliments et de sécurité alimentaire doivent être renforcés conformément au développement des chaînes de valeur nationales. Nous recommandons l'établissement d'un programme de jumelage institutionnel spécifique dans le cadre duquel les agences africaines chargées de la sécurité alimentaire et d'autres autorités publiques compétentes peuvent interagir avec leurs homologues européens (au niveau des gouvernements).

Une plate-forme Afrique-UE de partage des connaissances sur le développement durable des chaînes de valeur peut présenter des résultats et mettre en avant les meilleures pratiques utiles aux parties prenantes concernées.

Recommandations

Utiliser les conférences ministérielles UA-UE sur l'agriculture et leur suivi pour examiner l'évolution des politiques agricoles, les questions SPS et des mesures concrètes en vue d'intensifier les échanges régionaux et internationaux.

6.4. Une coopération Afrique-UE visant à promouvoir une industrie agroalimentaire professionnelle

Nous avons formulé une recommandation supplémentaire pour progresser sur la voie d'une industrie agroalimentaire africaine durable et professionnelle où la coopération avec l'Europe pourrait être renforcée: un dialogue Afrique-Europe sur le développement et l'évolution de l'industrie agroalimentaire.

Nous jugeons utile que l'Afrique et l'UE s'engagent dans un dialogue politique continu sur différents aspects de l'industrie agroalimentaire. Nous avons déjà évoqué cette question en proposant d'associer les entreprises à ce dialogue. Au niveau des pouvoirs publics, nous recommandons deux autres instances: les conférences ministérielles UA-UE sur l'agriculture et un dialogue de l'industrie agroalimentaire de l'UE sur le commerce et l'investissement responsables avec l'Afrique. En outre, nous recommandons également que l'évolution du commerce entre l'UE et l'Afrique dans le secteur agroalimentaire soit examinée régulièrement, notamment dans le cadre d'analyses scientifiques, des observatoires du marché de l'UE, de conférences prévisionnelles et de dialogues entre parties prenantes.

Depuis 2016, deux conférences ministérielles UA-UE sur l'agriculture ont eu lieu. Il s'agit d'un important dialogue de haut niveau qui pourrait être utilisé de manière encore plus stratégique pour examiner l'évolution des politiques agricoles en Afrique (notamment les progrès concernant le PDDAA) et dans l'UE (par exemple, les progrès concernant la réduction des mesures faussant les échanges, les ambitions en termes de lutte contre le changement climatique) ainsi que l'évolution des importations et exportations agricoles entre les pays africains et européens.

De nombreuses déclarations soulignent qu'une «conduite responsable» des entreprises étrangères actives en Afrique et une «gestion responsable des chaînes d'approvisionnement» et des «chaînes de valeur durables» doivent faire partie intégrante du développement de l'industrie agroalimentaire africaine 147. Il est donc temps de s'engager dans une discussion à l'échelle de l'UE et entre l'UE et l'Afrique sur ce que cela signifie concrètement pour les activités commerciales quotidiennes. Il convient de se pencher sur des sujets tels que les droits des travailleurs, le travail des enfants, le salaire minimum vital et plus généralement les questions de durabilité (en examinant également les questions de biodiversité agricole et de comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre) dans la chaîne d'approvisionnement étant donné la hausse considérable des investissements étrangers en Afrique.

Nous recommandons donc d'instaurer un dialogue multipartite avec les associations européennes d'exportateurs dans le secteur agroalimentaire afin d'examiner les meilleures pratiques et l'application des directives en vigueur (par exemple, les principes pour un investissement responsable dans l'agriculture) par les entreprises agroalimentaires. Des initiatives telles que la Rainforest Alliance¹⁴⁸ ou l'initiative allemande pour le cacao durable et d'autres devraient être mises en avant et déployées à l'échelle européenne. Une fois encore, il est important d'associer des acteurs africains à ce dialogue de l'UE puisque les deux parties doivent œuvrer de concert à cette transformation vers des systèmes alimentaires plus durable (en Europe et en Afrique).

Les parties prenantes africaines et européennes ont un rôle essentiel à jouer pour attirer l'attention des décideurs politiques sur les «meilleures pratiques» et sur les évolutions néfastes pour le secteur alimentaire africain. Comme nous l'avons déjà souligné dans ce rapport, les importations alimentaires africaines, les investissements directs étrangers voire - selon nous - le commerce intra-africain présentent aussi bien des opportunités que des risques. Dans une certaine mesure, les gouvernements surveillent les flux commerciaux et d'investissement dans le cadre d'observatoires du commerce et du marché et d'accords commerciaux ou d'investissement. Toutefois, les acteurs non étatiques (ONG, secteur privé, consommateurs, etc.) devraient avoir des instances où ils pourraient signaler et examiner des questions importantes avec les décideurs. Selon nous, il ne saurait y avoir un seul forum ou mécanisme pour ce faire, étant donné la nature et la portée géographique différentes des questions soulevées. Certains enjeux relatifs aux importations alimentaires ont une dimension internationale qui va au-delà de la relation entre l'Afrique et l'UE, mais qui ne peut être ignorée dans le cadre d'un véritable partenariat. Nous recommandons d'instaurer à la fois un suivi et un dialogue à tous les échelons pertinents (national, régional, continental et international). Ce rapport a recensé plusieurs domaines où un dialogue multipartite semble essentiel, et les problèmes concernant les importations alimentaires africaines devraient être ajoutés à cette liste.

L'Union peut donc encore progresser dans la cohérence des politiques au service du développement en ce qui concerne l'agriculture, le commerce, l'environnement et les politiques migratoires. Nous sommes favorables à la participation des parties prenantes africaines aux évaluations de ces politiques et à l'utilisation de plates-formes communes permettant de soulever des questions pertinentes à cet égard.

Recommandations

Instaurer un dialogue multipartite en vue de renforcer l'utilisation des directives en vigueur sur la conduite responsable des entreprises et l'investissement responsable; et traiter les questions relatives aux importations alimentaires et aux investissements directs étrangers à destination des pays africains. Associer les parties prenantes africaines aux évaluations des politiques au service du développement et utiliser des plates-formes communes permettant de soulever des questions relatives à ces politiques.

147. Voir par exemple: UE (2015): <u>Le commerce pour tous – Vers une politique</u> <u>de commerce et d'investissement plus responsable</u>, Office des publications de l'Union européenne, Luxembourg.

Union européenne (2017): <u>Le nouveau consensus européen pour le développement «Notre monde, notre dignité, notre avenir»</u>.

Sommet Union africaine-Union européenne (2017), <u>Déclaration finale:</u> <u>Investir dans la jeunesse pour une croissance inclusive accélérée et un développement durable.</u>

OCDE-FAO (2016), OCDE - Guide OCDE-FAO pour des filières agricoles responsables, rapport.

Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) (2014), <u>Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires.</u>

148. Rainforest alliance, site internet.



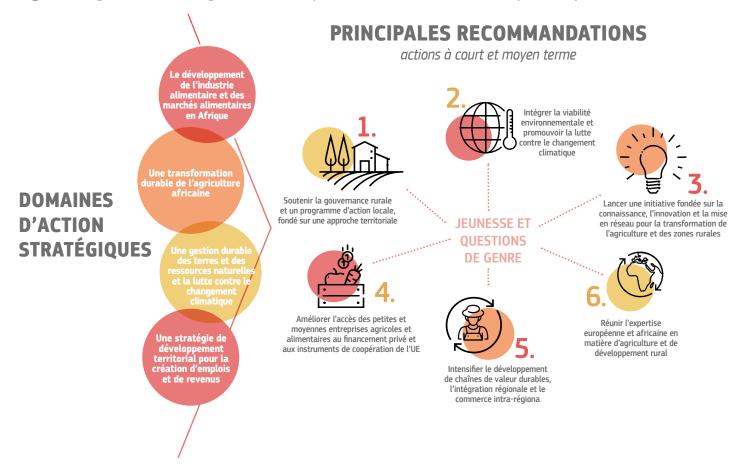
*1*7

UN AGENDA
RURAL ET
AGROALIMENTAIRE
CONCERNANT
LA «NOUVELLE
ALLIANCE
AFRIQUE-EUROPE
POUR UN
NVESTISSEMENT
ET DES EMPLOIS
DURABLES»

Le présent chapitre propose six initiatives à court et à moyen terme pour servir de base à un plan d'action dans le cadre de la nouvelle alliance Afrique-Europe. Les propositions sont cohérentes avec les recommandations à plus long terme formulées aux chapitres 3 à 6. Les spécificités de certains pays et contextes devraient être prises en compte lors de la mise en œuvre de ces propositions

mais, considérées conjointement, ces dernières pourraient lancer le partenariat Afrique-Europe visant à transformer le secteur agroalimentaire et l'économie rurale en Afrique. Ce chapitre se termine par des réflexions sur la façon de mener le processus de partenariat. L'engagement politique aussi bien en Afrique qu'en Europe sera déterminant.

Figure 1: Agenda rural et agroalimentaire pour la nouvelle alliance Afrique-Europe



Action N° 1:Soutenir la gouvernance rurale et un programme d'action locale innovant, fondé sur une approche territoriale

A-1.1. Mobiliser des initiatives locales dans le cadre d'un programme d'action locale

Une approche territoriale du développement économique et de la création d'emplois est un outil puissant, bénéficiant d'une reconnaissance croissante, qui permet d'améliorer les résultats en matière de développement. Le soutien financier de l'Union devrait être accordé à des programmes d'action locale innovants, adaptés aux réalités économiques, sociales et environnementales africaines, et devrait tirer parti de l'expérience européenne en la matière. Il garantira des diagnostics territoriaux participatifs et un dialogue multipartite en vue de recenser les opportunités, les contraintes et les priorités d'action, une attention particulière étant accordée à la fourniture de biens publics (infrastructures, électricité, internet) indispensables au développement des chaînes de valeur agroalimentaires et à la diversification rurale.

Nous recommandons que les pays poursuivant une approche territoriale établissent un programme d'action locale (PAL) adapté à leurs réalités économiques, sociales et environnementales à l'échelon local. Ce programme consisterait notamment à réaliser des analyses territoriales participatives et à instaurer un dialogue multipartite en vue de déterminer les contraintes et les actions prioritaires.

Ces programmes d'action locale devraient avoir les objectifs suivants:

- assurer un développement territorial équilibré des économies et communautés rurales, en mettant particulièrement l'accent sur l'emploi et la création de revenus;
- promouvoir la compétitivité de l'agriculture;
- accélérer la diversification rurale en augmentant la valeur ajoutée des produits locaux et en exploitant les ressources naturelles et culturelles;

• garantir la gestion durable des terres, des ressources naturelles et la mise en œuvre de mesures de lutte contre le changement climatique.

Les principes suivants devraient guider le programme:

- approche axée sur certaines zones: les groupes d'action locale mettront en œuvre leurs programmes sur un territoire cohésif (zone et population clairement définies);
- approche ascendante: les acteurs locaux sont au premier plan, définissent la stratégie et choisissent les actions;
- partenariat public-privé: les groupes d'action locale incluent des groupes et organismes issus des secteurs public et privé, qui peuvent mobiliser toutes les compétences et ressources disponibles;
- innovation: introduire de nouvelles idées et méthodes, en utilisant notamment les possibilités numériques;
- approche intégrée et multilatérale: entre les actions économiques, sociales, culturelles et environnementales, par opposition à une approche sectorielle;
- mise en place de réseaux et coopération: permettant un partage des connaissances entre les personnes, les organisations et les institutions à différents échelons (local, régional, national, mais également entre l'Afrique et l'Europe).

Chaque stratégie locale devrait reposer sur des connaissances locales, impliquer des personnes, entreprises et organisations locales et être conçue pour tirer parti des forces et atouts économiques, sociaux et environnementaux de la communauté, plutôt que de se contenter de pallier ses problèmes. L'une des particularités est que l'approche territoriale peut compléter des programmes nationaux en mobilisant des groupes locaux difficiles à atteindre par les principales structures des gouvernements et en soutenant des investissements qui, selon le secteur, ne sont pas pris en charge par des organismes relevant de l'État.

Dans une phase initiale, le programme d'action locale devrait être piloté afin d'en évaluer la faisabilité, la durée, les coûts et les risques et d'améliorer sa conception avant son déploiement à grande échelle. Des modalités opérationnelles et des mécanismes d'évaluation appropriés doivent être mis en place pour garantir la cohérence avec les objectifs de l'initiative relative aux programmes d'action locale.

Nous proposons de mettre l'aide financière européenne à disposition des pays qui poursuivent une approche territoriale dans le cadre de l'élaboration des politiques et programmes et mettent en œuvre des PAL. Outre le soutien financier, l'Europe peut partager sa propre expérience du programme EU LEADER, qui s'est avérée être une initiative réussie pour le développement régional et local en Europe au cours des 30 dernières années.

A-1.2. Créer un réseau de développement territorial et le relier à des initiatives européennes

À la lumière de l'expérience européenne dans la gestion de plusieurs programmes d'action locale, nous proposons d'établir un réseau au service du développement territorial. Ce réseau devrait échanger des informations sur le fonctionnement des initiatives en pratique et les possibilités d'amélioration. Un pôle des programmes d'action locale serait relié au département de l'économie rurale et de l'agriculture de la Commission de l'Union africaine. Un service régional des programmes d'action locale serait créé et mis en relation avec les communautés économiques régionales. Si l'action locale doit être planifiée et gérée par les acteurs régionaux et locaux, l'assistance technique peut être fournie dans le cadre de pôles régionaux. Cette assistance peut notamment consister à:

- soutenir le développement de concepts localisés appropriés, fondés sur les principes du programme d'action locale;
- renforcer les capacités de planification et de mise en œuvre des programmes;
- mettre en réseau différentes initiatives et faciliter l'échange de connaissances.

Des critères de sélection des initiatives locales devraient être définis et appliqués sur une base concurrentielle. Les programmes d'action locale sélectionnés devraient être ceux qui offrent les meilleures perspectives concernant 1) la promotion de l'organisation de la chaîne alimentaire et d'une gestion des risques efficace, 2) le développement d'innovations spécifiques, 3) les possibilités de création d'emplois, 4) la restauration, la préservation et le renforcement des écosystèmes, 5) la promotion de l'intégration sociale et 6) la création d'une économie efficace dans l'utilisation des ressources et résiliente face au changement climatique.

En plus de mettre en réseau des groupes africains, le programme établira également des liens entre des initiatives africaines et européennes du programme EU LEADER. On recense à l'heure actuelle environ 2600 groupes d'action locale agissant en Europe. Le réseau européen de développement rural (European Network for Rural Development - ENRD) est le centre névralgique de l'échange d'informations sur le fonctionnement des politiques et programmes de développement rural en Europe et les possibilités d'amélioration de ces derniers. Le programme d'action locale africain peut mettre à profit cette expérience de réseau européen.

Action N° 2:

Intégrer la durabilité environnementale et promouvoir la lutte contre le changement climatique

A-2.1. Accélérer le cofinancement de projets liés à l'alimentation dans le cadre de la lutte contre le changement climatique en Afrique, y compris par l'intermédiaire de mécanismes internationaux de financement de l'action climatique

Dès lors que la désertification, la dégradation des sols et la sécheresse contribuent à l'insécurité alimentaire et à la migration entre les zones rurales et urbaines, le fait de promouvoir une gestion durable des terres devrait faire partie intégrante de la coopération de la CE au service du développement rural. Les utilisateurs de terres, tels que les agriculteurs et les pasteurs, devraient bénéficier de mesures incitatives et d'autres mécanismes pour adopter et continuer de pratiquer une gestion durable des terres, tout en garantissant leur propriété et leur accès aux terres.

L'intégration de la viabilité environnementale et de la lutte contre le changement climatique nécessiterait un financement dédié à obtenir en accélérant le cofinancement des parties relatives au secteur alimentaire des PNA et des CDN des pays africains dans le cadre de l'accord de Paris sur le climat. Il s'agit notamment d'allouer des fonds suffisants et prévisibles dans le cadre des mécanismes de financement de la lutte contre le changement climatique (notamment de l'UE et en utilisant une part fixe du Fonds vert pour le climat) aux activités d'adaptation de l'agriculture en Afrique en vue d'améliorer la gestion environnementale et d'accroître les effets bénéfiques du programme REDD+ (Réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts) et le paiement des services environnementaux aux personnes et communautés rurales.

A-2.2. Renforcer l'accès sécurisé au foncier

Les décisions concernant l'utilisation, la gestion et la gouvernance des terres et l'utilisation des ressources naturelles se sont avérées inefficaces à maintes reprises en raison du manque de données essentielles et de l'insuffisance des bases de données. La Commission européenne peut aider l'Afrique à mettre à jour ses données relatives à l'utilisation des terres et des ressources naturelles afin de permettre une prise de décisions éclairée. Cette aide consisterait notamment à créer un système d'information transparent et complet qui permette d'analyser et de surveiller le caractère approprié des pratiques d'utilisation des terres dans des zones agro-écologiques fragiles (par exemple, les zones semi-arides) et d'atténuer leurs effets néfastes sur les ressources naturelles, les conditions de vie et la biodiversité. Des informations fiables permettraient également de contribuer au règlement des conflits au sujet des ressources naturelles et d'analyser les obstacles à l'intervention, comme le développement de l'irrigation.

Une gouvernance responsable étant cruciale pour protéger les droits fonciers, il est important de définir et de mettre en œuvre des politiques foncières et des législations correspondantes favorables, en mettant particulièrement l'accent sur les droits d'accès et d'utilisation, notamment pour les groupes de la population marginalisés et défavorisés. Les réformes du droit foncier devraient fusionner les principaux éléments des systèmes traditionnels et modernes et adapter la législation en conséquence. Il est essentiel que toutes les parties concernées puissent participer à ce processus, du gouvernement national aux autorités et groupes locaux traditionnels. La certitude juridique doit être renforcée en clarifiant et en consignant les droits fonciers. Pour ce faire, il est possible de recourir à des certificats individuels et communaux, à des actes notariés et titres provisoires enregistrés, ainsi qu'à des accords relatifs à l'utilisation des terres. Ces moyens assurent également la sécurité juridique, facilitent l'accès à des prêts et permettent aux autorités de prélever des impôts locaux.

Une politique d'aménagement de l'espace rural devrait être mise en œuvre afin de soutenir une bonne gouvernance foncière et une gestion efficace des terres et d'autres ressources naturelles. Pour cela, il convient de renforcer et d'élargir les capacités et les compétences des institutions concernées. La politique d'aménagement de l'espace rural et les initiatives visant à protéger les droits fonciers doivent être reliées entre elles. Sans le contrôle nécessaire du marché foncier et des transactions foncières, il y a un risque de spéculation, de découpage et d'utilisation illicites des terres. La mise en œuvre doit être strictement surveillée pour garantir la conformité totale et les règlements de construction et dispositions du régime foncier doivent être pleinement appliqués.

Les femmes sont très défavorisées dans de nombreux régimes de droit foncier. Il est donc impératif de prendre en considération les femmes dans toutes les initiatives et mesures, que ce soit dans la définition des politiques et stratégies nationales et internationales ou dans des actions concrètes à l'échelon local telles que la délivrance ciblée de titres fonciers à des femmes ou les règles de succession modifiées concernant l'accès aux terres.

Action nº 3: Lancer une initiative fondée sur la connaissance, l'innovation et la mise en réseau pour la transformation de l'agriculture et des zones rurales

Action Nº 3:

Lancer une initiative fondée sur la connaissance, l'innovation et la mise en réseau pour la transformation de l'agriculture et des zones rurales

A-3.1. Créer des plates-formes de connaissance pour alimenter le dialogue politique régional et national

Les plates-formes de la connaissance devraient être mises en œuvre avec l'aide de l'UA au niveau national et/ou des communautés économiques régionales afin de collecter de manière stratégique les connaissances disponibles par exemple sur les ressources naturelles et les meilleures pratiques agricoles; les terres, les sols et les ressources en eau disponibles; l'examen systématique de l'intensité de main-d'œuvre (nombre et qualité des emplois) dans l'agriculture et les chaînes de valeur. Les plates-formes développeront et géreront des bases de données qui alimenteront le dialogue local et national sur la transformation de l'agriculture et les pôles d'innovation régionaux.

Dans le cadre de son soutien à STISA-2024, qui fait partie de l'agenda 2063 à long terme de l'UA, l'UE apportera son aide à des instituts de recherche scientifique, des universités et des plates-formes multipartites, notamment les centres d'excellence régionaux. Cette collaboration tirera profit du partenariat UE-Afrique en matière de recherche et d'innovation sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle et l'agriculture durable et de l'initiative DeSIRA (développement et innovation intelligente grâce à la recherche dans le domaine de l'agriculture).

Concernant l'enseignement, l'accent sera mis sur 1) la coopération scientifique et technologique, 2) l'expérience pratique/les apprentissages dans le domaine de l'agriculture et 3) la formation agricole.

L'Europe possède un réseau dense d'établissements de formation, avec des établissements d'enseignement secondaire, des lieux d'apprentissage, des sites de formation professionnelle et des établissements d'enseignement supérieur. En plus de soutenir les institutions nationales africaines, ce vaste réseau européen devrait être ouvert aux «agripreneurs» africains, notamment aux femmes et aux jeunes. Des programmes d'échange de compétences numériques et technologiques contribueront à réduire la fracture numérique entre hommes et femmes et à transformer les activités agricoles (passage des activités manuelles aux nouvelles technologies).

Des programmes soutenant la mobilité des étudiants, du personnel enseignant et des chercheurs et la collaboration entre les universités africaines et entre les établissements d'enseignement supérieurs africains et européens devraient être proposés sur une base inclusive.

A-3.2. Mettre en place des pôles d'innovation en vue de soutenir les «agripreneurs» et de favoriser le passage au numérique des services de vulgarisation, de l'apprentissage et de la formation professionnelle

Les pôles d'innovation mettent en relation des instituts de recherche, des établissements d'enseignement supérieur et le secteur privé afin de diffuser des connaissances pratiques auprès des «agripreneurs», en mettant l'accent sur les femmes et les jeunes, dans le cadre d'innovations numériques et de formation professionnelle.

En coopération avec le secteur privé, des pôles d'innovation locaux

et régionaux devraient être créés comme moyen de développer les compétences et de soutenir l'innovation. Ces pôles devraient s'appuyer sur les organisations et instituts existants souhaitant se moderniser et adopter des nouvelles technologies, et servir de moyen de développer les compétences et de soutenir l'innovation. Il est nécessaire de contribuer au développement technologique et à la numérisation des chaînes de valeur agroalimentaires, notamment en vue d'attirer les jeunes dans le secteur de l'agriculture. Cela permettra d'accroître l'efficacité opérationnelle, la productivité et la rentabilité des systèmes agricoles, ainsi que la disponibilité et l'accessibilité des denrées alimentaires. Les innovations peuvent également consister à élaborer des mécanismes institutionnels adaptés, tels que des cercles d'échange de machines permettant une mise en place et une gestion à moindre coût de la mécanisation, avec différents agriculteurs actionnaires des machines ou différents acteurs dans une chaîne de valeur.

Ces pôles d'innovation offriront des possibilités en termes d'emploi des jeunes et d'entrepreneuriat, notamment en ce qui concerne les chaînes de valeur à potentiel élevé où la demande des consommateurs est en hausse. Il est essentiel que les jeunes Africains développent les nouvelles technologies et innovations qui leur permettront de passer à un travail à caractère plus commercial et plus rémunérateur. Dans le cadre des pôles d'innovation locaux et régionaux, un fonds pour l'innovation numérique peut promouvoir des idées innovantes susceptibles de stimuler la transformation de l'agriculture à l'aide des technologies numériques. Un tel fonds inspirera une culture de l'innovation, permettra aux esprits créatifs en Afrique de présenter des idées innovantes très tôt et continuera de les développer en coopération avec d'autres acteurs, notamment les partenaires européens. Ainsi, ce fonds aura pour objectif de créer une culture de l'expérimentation, d'offrir des possibilités de créativité et de donner un élan à l'innovation dans l'agriculture africaine.

Les technologies de l'information et de la communication peuvent améliorer l'intégration de l'enseignement, de la formation et de la recherche en donnant accès à des webinaires, des sites internet servant de plates-formes d'échange et de diffusion des informations et différents outils d'apprentissage en ligne et en réduisant les coûts de mise en relation avec les étudiants. L'apprentissage en ligne nécessite néanmoins des infrastructures solides, comprenant notamment une alimentation électrique fiable, une connectivité à internet à grande échelle et l'accès des étudiants ou des agriculteurs à un nombre suffisant d'ordinateurs, d'ordinateurs portables et de tablettes.

Les agents de vulgarisation agricole ont besoin d'une formation continue et des fonds suffisants doivent être débloqués en temps opportun afin de foumir aux agriculteurs des informations à jour sur l'utilisation des technologies et la maintenance. Il convient d'accorder une attention particulière aux services de vulgarisation privés, en lien avec des chaînes de valeur performantes. Les innovations numériques, les plates-formes de services de vulgarisation sur internet et les applications mobiles peuvent considérablement améliorer la vulgarisation agricole et peuvent être développées avec des services communs à des pays ayant des systèmes agricoles et des zones agro-écologiques similaires pour profiter d'économies d'échelle.

Action Nº 4:

Améliorer l'accès des petites et moyennes entreprises agricoles et alimentaires au financement privé et aux instruments de coopération de l'UE

A-4.1.Intensifier l'assistance technique afin d'aider le secteur agroalimentaire à préparer des projets d'investissement susceptibles d'obtenir un financement

Soutenir l'économie rurale africaine en orientant en priorité les investissements européens vers les exploitations agricoles de petite et moyenne taille et les entreprises du secteur alimentaire. S'assurer que le plan d'investissement européen (PIE) fonctionne pour le secteur agroalimentaire de l'Afrique et pour son économie rurale. Pour ce faire, il faut allouer suffisamment de ressources au volet d'investissement du PIE concernant l'agriculture durable, les entrepreneurs ruraux et l'agro-industrie (pilier I du PIE); soutenir les associations de petits exploitants, les PME et les intermédiaires financiers locaux (notamment les banques coopératives et lier des instruments financiers à des solutions d'assurance) dans le cadre de l'assistance technique (pilier II); définir et mettre en œuvre des politiques au service de la transformation de l'agriculture dans le cadre d'un environnement favorable (pilier III); et veiller à l'étroite coordination de ces trois piliers du PIE.

Les investisseurs et entrepreneurs publics et privés soutenus dans le cadre du volet d'investissement dans l'agriculture doivent se mettre en relation avec des initiatives locales et territoriales de développement de l'agriculture, de l'agro-industrie et des infrastructures et de création d'emplois. Les investissements étrangers devraient également être reliés à la fois aux agriculteurs africains et aux investissements des PME elles-mêmes, ainsi qu'aux priorités des plans nationaux d'investissement en faveur de l'agriculture.

A-4.2. Plate-forme UA-UE pour entreprises du secteur agroalimentaire

Accélérer la mise en place de la proposition de plate-forme UA-UE sur le secteur agroalimentaire en tant qu'instrument pour stimuler des investissements durables et inclusifs dans l'agriculture africaine.

Étant donné le rôle essentiel du développement agricole pour la transformation structurelle en Afrique, les objectifs de la plateforme sur le secteur agroalimentaire sont les suivants:

- recenser les principaux obstacles et défis propres au secteur concernant l'investissement privé et le commerce, à examiner avec les décideurs concernés;
- promouvoir le jumelage dans l'agro-industrie, par exemple dans le cadre d'échanges de meilleures pratiques, de programmes de mentorat entre entreprises ou de commerce interentreprises;
- promouvoir des programmes de formation professionnelle; et
- donner une structure et une occasion de se faire entendre au secteur agroalimentaire africain comparables à celles prévues en Europe.

Les intérêts des petits producteurs, des femmes et des commerçants informels devraient être bien représentés au sein de la plate-forme.

Action N° 5:

Intensifier le développement de chaînes de valeur durables, l'intégration régionale et le commerce intra-régional

A-5.1. Utiliser, promouvoir et diffuser des outils et méthodes pour évaluer les chaînes de valeur en termes économiques, environnementaux et sociaux

Les chaînes de valeur sont au cœur de toute initiative visant à convaincre le secteur privé d'investir dans l'agriculture. Une analyse préalable de la chaîne de valeur est une condition obligatoire pour comprendre à la fois ses effets potentiels sur le développement et son attractivité commerciale. Cette analyse devrait être conforme aux priorités de la chaîne de valeur dans les plans nationaux respectifs d'investissement en faveur de l'agriculture. Il convient de veiller aux effets sur le développement et à la durabilité des investissements; des outils tels que l'outil d'analyse des chaînes de valeur pour le développement (VCA4D) ont justement été conçus par la Commission européenne et peuvent être utilisés à cette fin.

Les initiatives africaines de coopération régionale et continentale et d'intégration commerciale devraient être renforcées et soutenues. L'UE devrait soutenir la mise en œuvre des plans d'investissement agricoles régionaux du PDDAA et renforcer la gouvernance institutionnelle correspondante (notamment dans le cadre des plates-formes multipartites inclusives régionales visant à donner la priorité au développement des chaînes de valeur alimentaires).

A-5.2. Intensifier l'appui à l'intégration régionale et à l'harmonisation de la sécurité alimentaire et de la réglementation sanitaire dans le cadre d'une plate-forme de partage des connaissances

L'UA, l'UE et leurs États membres doivent intensifier leur soutien aux communautés économiques régionales et aux opérateurs des chaînes de valeur pour tirer profit des marchés locaux et régionaux. Conformément à la déclaration de Malabo, le développement du commerce intra-africain peut être accéléré grâce aux mesures suivantes: une meilleure coordination et cohérence des échanges régionaux, des corridors commerciaux et une gouvernance plus solide de la qualité alimentaire et des infrastructures de sécurité alimentaire; une harmonisation des règlementations et des investissements dans les infrastructures; une meilleure coordination entre les acteurs de la chaîne de valeur et les organismes de financement en vue d'allouer des fonds pour supprimer les goulets d'étranglement et les défaillances technologiques; et le déploiement à plus grande échelle des innovations couronnées de succès afin d'améliorer les bienfaits pour les producteurs et l'utilisation efficace des ressources et d'accroître les parts de marché. Les enseignements tirés de l'expérience unique

de l'UE en matière de création d'un marché agricole commun pourraient aider à mettre en place des règlementations permettant de garantir une concurrence loyale, la libre circulation des marchandises au niveau régional, des obligations fiscales ou de développer des activités spécifiques.

Nous proposons de créer une plate-forme Afrique-UE de partage des connaissances sur les chaînes de valeur qui agirait de manière semblable au Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce pour les questions relatives aux normes SPS au niveau de l'OMC.

Étant donné le rôle essentiel de chaînes de valeur performantes pour le développement agricole, les objectifs de la plate-forme de partage des connaissances devraient être les suivants:

- favoriser l'échange de connaissances et la coordination sur les initiatives en cours et prévues de la chaîne de valeur;
- promouvoir l'échange de connaissances sur les effets sur le développement et la durabilité des chaînes de valeur à l'aide d'outils tels que le VCA4D;
- soutenir le développement de chaînes de valeur régionales transfrontalières;
- mettre en lumière les besoins et les goulets d'étranglement concrets et les relier au fonds pour les chaînes de valeur et à la plate-forme UA-UE sur le secteur agroalimentaire;
- la plate-forme pourrait examiner le rôle des indications géographiques, les options en la matière et l'aide apportée à ces dernières en vue de développer la stratégie continentale pour les indications géographiques de l'Union africaine.

L'intégration régionale et l'harmonisation des règlementations peuvent contribuer à relier ces chaînes de valeur entre elles – et vice-versa – afin de développer un réseau de valeur régional inclusif et des marchés alimentaires régionaux.

Les membres de la plate-forme devraient représenter les acteurs importants des chaînes de valeur africaines et européennes (y compris des représentants des petits exploitants, des femmes et des commerçants informels), les bailleurs de fonds et les ONG. La plate-forme Afrique-UE de partage des connaissances sur les chaînes de valeur pourrait être un instrument pour soutenir, coordonner et compléter des initiatives en cours sur les chaînes de valeur menées par l'Union africaine, l'UE et ses Etats membres.

Action Nº 6:

Réunir l'expertise européenne et africaine en matière d'agriculture et de développement rural

A-6.1. Organiser des programmes de jumelage pour mettre en relation des experts issus des associations, des entreprises et des entités publiques avec leurs pairs

Le nouveau partenariat entre l'Afrique et l'Europe permettra une large connexion et une action collective associant les sociétés africaines et européennes, les entreprises et les pouvoirs publics et devrait faciliter les interactions à différents échelons. Au cœur de ce partenariat devrait figurer un nouveau programme de jumelage Afrique-Europe réunissant des experts issus des États membres de l'UE et des pays africains en vue d'obtenir des résultats concrets dans le cadre d'activités entre pairs.

Le jumelage est un instrument établi au sein de la Commission et il est généralement axé sur les administrations publiques. Le programme de jumelage avec l'Afrique devrait aller au-delà des administrations publiques pour renforcer également les liens avec des entités agricoles (groupes d'action collective, associations, organismes publics) des États membres de l'UE et des pays partenaires en Afrique. Il pourrait notamment mettre en relation des organisations et des coopératives agricoles africaines et européennes, des organisations de femmes et de jeunes dans l'agriculture, des cercles d'échange de machines, des instituts de formation, des services cadastraux, des administrations chargées de l'aménagement du territoire, etc.

Le jumelage encouragerait le partage des bonnes pratiques et favoriserait les relations à long terme entre les partenaires. Il doit être lié aux processus de réforme globaux et avoir un objectif spécifique, mais aussi définir le cadre juridique et institutionnel dans lequel le projet de jumelage sera mis en œuvre, les données de référence, ainsi que les résultats obligatoires à obtenir. Les activités pourraient notamment consister à échanger des meilleures pratiques dans le cadre d'ateliers, de sessions de formation, de missions d'experts, de visites d'étude, de détachements, de stages, etc. Les projets de jumelage devront être élaborés dans le cadre d'un processus inclusif et fondé sur des données probantes, impliquant à la fois des parties prenantes internes et externes.

Chaque partenaire dans un projet de jumelage devra prouver une demande forte et avérée, disposer de suffisamment de personnel et de capacités d'absorption et avoir une structure et un mandat similaires pour coopérer avec l'autre partenaire. Il devra faire preuve d'un engagement durable et d'une appropriation. Le jumelage ne doit pas être considéré comme un instrument d'assistance technique unilatéral, mais comme un engagement commun.

S'il est mis en œuvre selon les principes évoqués ci-dessus, le jumelage sera un outil unique de renforcement des capacités institutionnelles, qui pourra apporter une précieuse contribution au nouveau partenariat.

Des programmes d'échange devraient être mis en place (ou déployés à plus grande échelle) pour soutenir le développement de l'éducation

et le renforcement des capacités. Par le passé, des accords entre des universités européennes et d'Afrique sub-saharienne ont déjà permis à des établissements d'enseignement supérieur d'envoyer ou de recevoir chaque année une centaine d'étudiants et d'enseignants pour des études de courte durée ou un enseignement dans le cadre du programme Erasmus+. Ces programmes devraient être déployés à plus grande échelle et un lien spécial devrait être établi entre les instituts de formation agricole dans le cadre de projets de renforcement des capacités des jeunes.

A-6.2. Établir des échanges entre les agriculteurs et leurs pairs issus de la société, des entreprises et des pouvoirs publics

Le potentiel dont dispose la jeunesse rurale de l'Afrique pour renforcer son capital social et économique et son indépendance est affaibli par une série de difficultés: l'accès réduit à une éducation et à une formation professionnelle de qualité, à des actifs tels que les terres et les financements, et les possibilités limitées de participer à la prise de décisions. Adhérer à des organisations paysannes ou à des coopératives agricoles peut aider les jeunes à prendre de l'assurance et à bénéficier de la solidarité paysanne, mais aussi à accéder plus facilement à des intrants de qualité, des services, des financements et des marchés. Les coopératives agricoles se sont avérées être un mécanisme efficace pour impliquer les jeunes dans l'agriculture et renforcer le capital social et les possibilités d'emploi dans le cadre d'activités agricoles et non agricoles.

Le rapport recommande à l'UE de soutenir la création d'un programme d'échange Afrique-Europe entre les organisations paysannes. Un tel programme permettrait d'organiser des échanges concrets entre agriculteurs, en mettant tout particulièrement l'accent sur les jeunes agriculteurs d'Afrique et d'Europe (interpersonnel). Il pourrait renforcer le partage de connaissances, l'apprentissage entre pairs et la diffusion de l'innovation avec les organisations paysannes/fédérations professionnelles européennes, en profitant également des réseaux établis dans le cadre de la plateforme UA-UE sur le secteur agroalimentaire (interentreprises).

L'objectif spécifique d'un programme d'échange entre agriculteurs africains et européens serait de faciliter le partage des connaissances entre les organisations paysannes/coopératives agricoles en encourageant les échanges entre pairs sur les deux continents au service de l'innovation, de l'élaboration de produits de diffusion des connaissances, de la reproduction et de l'élargissement des activités dans les domaines de la production, de la transformation et de la commercialisation.

S'il est couronné de succès, ce programme stimulera le transfert de technologies et les liens interentreprises et améliorera la compréhension mutuelle.

Que faisons-nous maintenant?

En tant que task force, nous sommes parfaitement conscients de l'ampleur du défi auquel l'Afrique est confrontée. Créer 800 millions d'emplois au cours des 30 prochaines années pour répondre aux aspirations de la nouvelle population active africaine est une véritable gageure.

Nous considérons que l'Afrique est un continent de possibilités. Pour exploiter ces possibilités, il faut réaliser tout le potentiel du secteur agroalimentaire et de l'économie rurale en Afrique. Jusque très récemment, ce potentiel n'était pas suffisamment reconnu ou soutenu par les dirigeants politiques. L'approche plus positive adoptée par les dirigeants politiques actuels est l'occasion d'y remédier. Nous avons été impressionnés par le soutien apporté par la Commission européenne et la Commission de l'Union africaine à la création de la task force et à nos travaux.

Nous avons placé notre rapport final dans le contexte de la nouvelle alliance Afrique-Europe pour un investissement et des emplois durables. Les initiatives à court terme proposées au chapitre 7 pourraient servir de plan d'action financé dans le cadre de l'alliance, ouvrant la voie aux recommandations à plus long terme formulées aux chapitres 3 à 6. La combinaison des propositions à court et à long terme constitue un séquençage politique, les mesures à court terme représentant les «premiers bénéfices» en termes de résultats de développement, suivis de gains durables obtenus grâce aux investissements à long terme de l'intensification agricole, à l'agro-industrie, aux infrastructures, au commerce intra-régional et aux investissements accrus.

En tant que task force, nous souhaitons que notre rapport fasse l'objet d'un suivi en deux étapes. Premièrement, un engagement politique de haut niveau d'appliquer l'esprit et la lettre des principales recommandations du rapport. Deuxièmement, l'élaboration d'un plan de mise en œuvre par la Commission de l'UA et la Commission européenne, sur la base du vieil adage «pour que les choses se fassent, il faut en mesurer les résultats». Nous envisageons nos recommandations à court et à long terme comme un ensemble de solutions politiques, qu'il conviendra d'adapter pour tenir compte des situations économiques et politiques nationales et régionales. Toutefois, nous souhaitons que des choix politiques soient faits et défendus et qu'ils fassent ensuite l'objet d'un suivi pour permettre de demander des comptes aux responsables et décideurs politiques. Nous proposons de confier un contrôle politique à un groupe de haut niveau composé de dirigeants et d'acteurs politiques africains et européens.

Nous souhaiterions que ces deux mesures de suivi soient examinées lors de la prochaine conférence ministérielle UA-UE sur l'agriculture. Cet événement désormais récurrent est à la fois l'occasion de renforcer le dialogue politique et d'envisager le lancement de ce plan d'action pour un agenda rural et agroalimentaire dans le cadre de la nouvelle alliance Afrique-Europe pour un investissement et des emplois durables.



 $https://ec.europa.eu/info/food-farming-fisheries/farming/international-cooperation/africa/eu-africa-partnership_fr\\ \#EUAU$

DISCLAIMER:

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ: Ce rapport a été rédigé par les membres de la task force pour l'Afrique rurale. Les points de vue exprimés sont ceux des auteurs et ne correspondent pas nécessairement à ceux de la Commission européenne Union européenne, 2019 - Reproduction autorisée sous réserve de mention de la source.